



L'utopie est-elle soluble dans la société ?

Trente ans. Trente ans qu'à l'initiative de quelques-uns, une idée un peu folle est née. L'idée d'une pratique médicale plus proche de la population, qui restitue sa santé à l'usager, assurant une continuité des soins, abordant chaque individu dans sa globalité, et intégrant les aspects d'information, de prévention et de soins dans une perspective de promotion de la santé.

En ce milieu des années '70, on surfe toujours sur la vague de mai 68. Toute forme de pouvoir est suspecte, bannie. Y compris dans le domaine médical où la volonté de changer la société se traduit par une nouvelle place, centrale, pour l'usager. C'est ainsi que les comités de patients se créent et interviennent jusque dans les conseils d'administration des maisons médicales... Une notion de partage qui s'exprime aussi entre les professionnels avec une place égale accordée à tous les intervenants, via, notamment, l'autogestion. De tout cela découle un concept nouveau : la santé, c'est l'affaire de tous, de l'usager au professionnel (médecins, psychologues...) en passant par le kinésithérapeute, l'infirmier, l'assistant social, l'accueillant, sans hiérarchie, et aussi l'affaire des sociologues, des comités de quartier, des économistes, des producteurs de tout bien de consommation matérielle, spirituelle et humaine (services), in fine une question politique, le tout basé sur une conception large de la santé.

Cette conception nouvelle, révolutionnaire, ne pouvait s'exprimer que via des structures nouvelles. A cent lieues de l'« hospitalo-centrisme » ambiant, véritable parangon de la société haïe, avec sa hiérarchie médicale quasi militaire et sa représentation du patient objet passif de soins prodigués par une élite seule détentrice du savoir.

Une telle approche nécessitait un regard sur les diverses facettes des problèmes de santé, une disponibilité, une organisation du travail et une formation qui risquaient bien de dépasser les possibilités de praticiens isolés. Elle ne pouvait être rencontrée que par la réunion de professionnels issus de formations différentes. D'où l'idée d'offrir des soins globaux, intégrés et continus, à partir d'une équipe pluridisciplinaire, réunissant au moins plusieurs médecins « généralistes » une infrastructure de secrétariat et d'accueil, des soins infirmiers, de la kinésithérapie, du service social et une

possibilité de recours à un psychothérapeute. Outre la démultiplication des recours rendue possible grâce à la présence de personnalités et de compétences diversifiées, cette équipe se caractériserait par son implantation locale, l'incitant à rechercher les stratégies les mieux adaptées aux caractéristiques de la population à laquelle elle s'adressait, en tenant compte de son histoire, de sa structure, de son environnement. Grâce à cette implantation locale, elle pourrait aussi mieux être à l'écoute de son public, voire l'inciter à prendre la parole et à intervenir ainsi dans la gestion de sa santé.

Le succès a été rapide, preuve que le concept répondait à un besoin réel de la population. Les maisons médicales se sont multipliées, en parallèle aux centres de planning familial, aux centres de santé mentale, aux structures d'accueils pour toxicomanes... Les maisons médicales se sont alors fédérées. C'était il y a vingt-cinq ans.

Un quart de siècle durant lequel tant de choses ont changé dans le monde qui nous entoure, au sein de la société dans laquelle nous évoluons. Tant de changements qui poussent la Fédération des maisons médicales à profiter de cet anniversaire, de ce nouveau cap à franchir, pour s'interroger, se poser des questions. Est-ce que notre belle idée correspond encore aux réalités d'aujourd'hui ? Le système actuel a-t-il encore besoin de nous ? Quel est le sens de tout cela. Un questionnement interne qui questionne aussi l'extérieur. Car tout à coup, quand les utopistes commencent à douter, c'est la société qui s'inquiète. La disparition des utopistes entraînerait-elle la disparition de l'utopie elle-même ? Ça, la société ne le veut à aucun prix. Elle sait qu'elle ne peut subsister sans utopies. Elle sait qu'elle en a aujourd'hui plus que jamais besoin. Alors elle lance un cri aux utopistes : *Refondez, refondez si vous voulez, mais restez...* Car c'est bon de savoir qu'il existe, quelque part, un autre modèle, au cas où...

Refonder les pratiques

Pour son 25^{ème} anniversaire, la Fédération des maisons médicales organise donc en ce début du mois de février un grand colloque afin de faire face à ses questionnements et d'entamer un travail de refondation des pratiques sociales

La cellule de coordination du congrès :
Jacques Morel et Thierry Wathelet
pour le secrétariat général,
Bénédicte Dubois et Christian Legrève
pour la cellule d'éducation permanente et
Bernard Barbieaux,
journaliste.

et des pratiques de santé. Pour soutenir cette réflexion qui aura lieu à l'Aula Magna de Louvain-la-Neuve les 3 et 4 février prochains, ce numéro un peu spécial de *Santé conjugulée* vous propose l'éclairage d'une série d'acteurs, de chercheurs, d'observateurs privilégiés du secteur du travail social. Un recadrage de notre société et de son évolution, indispensable afin de nourrir une réflexion sur la refondation de nos pratiques. Dans quel monde vivons nous ? Dans quelle économie ? Quels sont les modèles alternatifs et quelles sont leurs limites ? Quels sont les défis qui nous attendent en matière de sécurité sociale, de pacte entre les générations ? Le développement de ces thématiques doit nous permettre de prendre un recul suffisant par rapport à notre quotidien, afin de mieux l'appréhender et de pouvoir ainsi le (ré)adapter à un cadre normatif et sociétal en perpétuelle mutation. ●



Pour bien refonder, pour refonder solide, pour refonder pour longtemps, il nous faut nous pencher sur une série de facteurs, d'acteurs, de mouvements. Revenir sur notre histoire. Sur le petit monde que nous avons créé, et puis sur le grand, là, au dehors, qui a continué à tourner. Avec ou sans nous, pas toujours dans le même sens que nous, mais qui tourne, qui tourne et qui ne sait plus très bien où il va, si tant est qu'il l'ait déjà su...

C'est l'objet de ce cahier, qui après une schématique mais salutaire ligne du temps, se mettra à l'écoute de l'individu, de ses questionnements, de sa souffrance. Puis, nous aborderont des structures plus évoluées, des démarches alternatives, avant de voir en quoi elles s'intègrent ou ne s'intègrent pas dans les grands courants économiques de ces quelques dernières décennies. Enfin, bien campés sur quelques postulats (re)clarifiés, nous pourront aborder les grands enjeux qui se dessinent en matière de solidarité, de santé et de travail social. Car si nous voulons refonder, c'est pour être mieux armés en tant qu'acteurs de ces changements qui se profilent.

L'utopie est-elle soluble dans la société ?

page 1

La cellule de coordination du congrès : Jacques Morel et Thierry Wathelet pour le secrétariat général, Bénédicte Dubois et Christian Legrève pour la cellule d'éducation permanente et Bernard Barbieaux, journaliste.

Une ligne du temps

page 6

*Christian Legrève, animateur en maison médicale
Notes d'Axel Hoffman, médecin généraliste à la maison médicale Norman Bethune*

Valeurs

La valeur de l'être humain

page 29

Marie-Hélène Dutillieux, médecin à Bruxelles

Médecine générale : sparadrap d'une société solitaire... ou aiguillon pour une société solidaire ?

page 33

Thierry Wathelet, médecin généraliste à la maison médicale Espace Santé

Invitation utopique

page 35

Ingrid Leruth, assistante sociale à la Free Clinic, maison médicale, centre de planning familial et centre de santé mentale

Organisation

En attendant la nouvelle vague... page 41

*Marc Abramowicz, psychothérapeute
Propos recueillis par Bernard Barbieaux, journaliste*

Le non-marchand, entre la cité et les marchés page 44

*Bernard Van Asbrouck, expert en développement socio-économique,
conseiller général au Forem*

Visages de l'économie sociale, identité des maisons médicales page 51

*Christian Legrève, animateur en maison médicale
D'après une conférence de Marthe Nyssens, économiste, professeur, Institut de
recherches économiques de l'université catholique de Louvain*

Economie

Développement ne rime pas forcément avec croissance page 57

*Jean-Marie Harribey, maître de conférences à l'université Bordeaux-IV, membre du
conseil scientifique d'Attac*

Des années '60 à nos jours... page 63

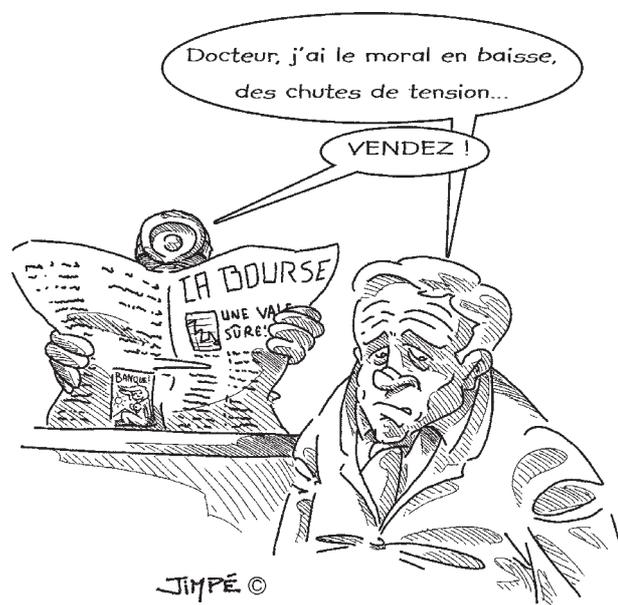
*Marie-Claude Prévost, économiste
D'après la conférence de Jean-Pierre Ramquet, économiste, secrétaire
interprofessionnel à la FGTB de Verviers*

A propos de la loi de l'offre et de la demande page 74

Marie-Claude Prévost, économiste

A propos de Keynes page 78

Marie-Claude Prévost, économiste





Sécurité sociale et travail social

L'importance de la sécurité sociale en Belgique :

fondements historiques et enjeux actuels

page 87

Pierre Reman, économiste, directeur de la Faculté ouverte de politique économique et sociale de l'université catholique de Louvain

La sécurité sociale et le pacte entre les générations

page 97

Marie-Claude Prévost, économiste

L'insécurité sociale

page 100

Marianne Prévost, sociologue, chercheur à la Fédération des maisons médicales

Une ligne du temps

Christian Legrève, animateur en mation médicale.

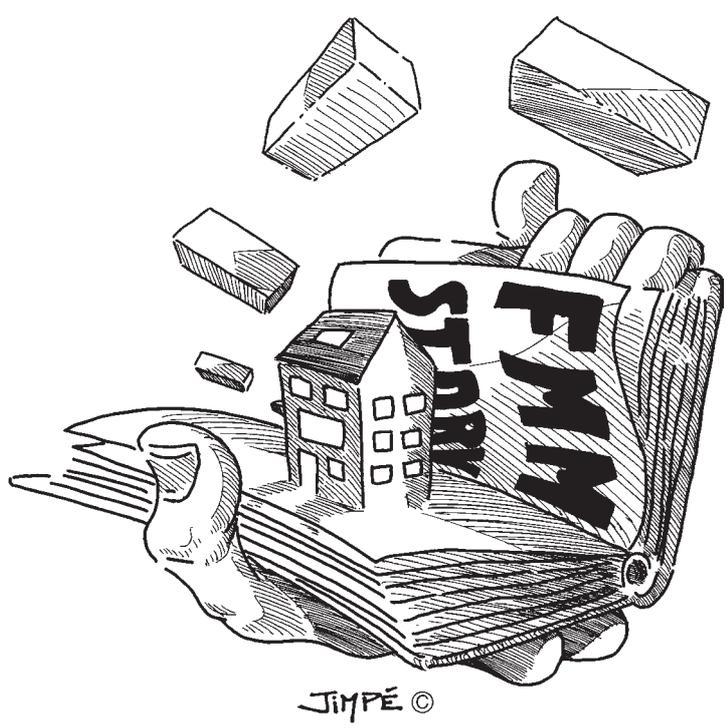
Notes d'Axel Hoffman.



Vous découvrez ci-après des éléments tirés du diaporama ligne du temps élaboré dans la dynamique vers le congrès. Il a pour objectif de visualiser des coïncidences chronologiques entre trois niveaux d'évènements : les initiatives, le contexte et la conceptualisation dans le secteur socio sanitaire, et les enchaînements à chacun de ces niveaux. Le diaporama se déroule en fiches synthétiques par période, contenant des liens vers des documents plus analytiques.

Cet outil a été pensé comme évolutif et interactif. Chaque consultation, chaque présentation est l'occasion d'enrichissements, de corrections. Au moment du congrès, il ne sera pas achevé, et continuera d'évoluer par la suite. C'est l'histoire de notre secteur, que nous écrivons ensemble, jour après jour.

Mots clefs : société



Ce dispositif ne pouvant être reproduit ici, nous avons choisi de vous présenter une partie des éléments du seul niveau du contexte, peut-être le plus interpellant pour les intervenants, plongés dans l'action. Ces éléments sont, en partie, tirés d'un ouvrage de Xavier Mabile (L'Histoire politique de la Belgique, réédité en 2005), politologue, président du Centre de recherche et d'information socio-politiques (CRISP), qui nous a fait l'amitié de guider nos premiers pas dans cette démarche. Son ouvrage contient une masse énorme de références, parmi lesquelles nous avons choisi celles qui nous ont paru susceptibles d'avoir marqué et/ou influencé les intervenants du secteur.

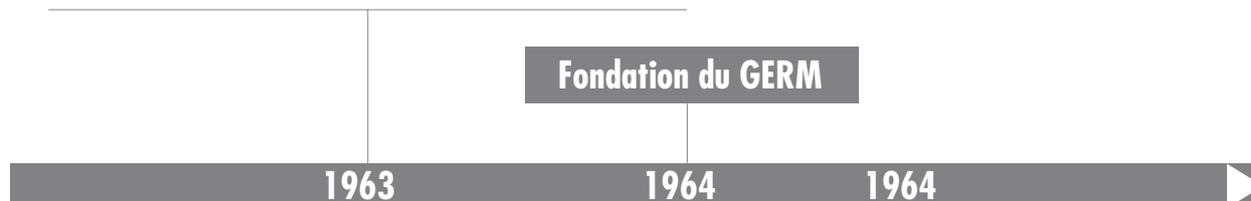




Réforme de l'Assurance maladie-invalidité

L'assurance maladie était instituée depuis l'arrêté du Régent de mars 1945, sur base de la loi du 18 décembre 1944 du socialiste Achiel Van Acker, mais jusqu'à la loi Leburton, les médecins exerçaient sans obligation de respecter des montants d'honoraires, s'engageant simplement à respecter des barèmes établis par le ministre du Travail et des Affaires sociales, notamment vis-à-vis des économiquement faibles. Il n'y avait aucune sécurité tarifaire.

La loi du 9 août 1963, dite loi Leburton, institue et organise l'assurance maladie-invalidité telle que nous la connaissons. Elle ouvre l'ère des « conventions médico-mutuellistes », introduit un échelonnement des soins non contraignant et garantit l'accès aux soins à un tarif convenu.



Fondation du GERM

1^{ère} grève des médecins

Les Chambres syndicales (future ABSyM – Association belge des syndicats médicaux) rejettent certaines dispositions de la loi Leburton, telles que l'égalité des honoraires de consultation pour les médecins spécialistes et généralistes, ou l'échelonnement incité par un honoraire plus élevé pour le spécialiste s'il y a référence par un généraliste. Elles réclament d'autres formes de cogestion ainsi qu'une réduction de l'immixtion de l'Etat dans la pratique médicale. La grève durera du 1 au 18 avril et se terminera par les accords de la Saint-Jean, base du système existant encore aujourd'hui. Ces accords instaurent un système de conventions négociées périodiquement entre organismes assureurs et médecins, chaque médecin ayant le droit individuel d'adhérer aux termes de l'accord ou de le refuser, sans que ses patients perdent le droit à un remboursement identique si le médecin refuse l'accord. Les honoraires des spécialistes sont fortement réévalués par rapport à ceux des généralistes, qu'il y ait ou pas référence par le généraliste. Les principes de la médecine libérale sont confirmés : liberté de choix du médecin par le patient (pas d'inscription ni d'échelonnement), liberté diagnostique et thérapeutique.

Les Chambres syndicales seront arbitrairement reconnues comme quasi uniques représentantes des médecins jusqu'aux premières élections syndicales médicales de 1998, confinant les autres formations syndicales à l'impuissance. C'est un boulevard qui s'ouvre devant un « non-système » de soins, fait de la domination du « tout à l'hôpital » et à la technique, centré sur la maladie, au détriment d'une médecine au service du patient et de la santé au sens global du terme.

Fondation du MRAX – Mouvement contre le racisme, l’antisémitisme et la xénophobie

En 1950, des anciens résistants, atterrés par les crimes nazis de la seconde guerre mondiale, fondent l’Union des juifs contre le racisme, l’antisémitisme et pour la paix (MRAP). Durant les années qui suivent, l’Europe se reconstruit et importe de la main-d’oeuvre d’origine méditerranéenne. Ces ouvriers ne disposent quasiment d’aucune protection et sont exposés à des conditions de travail et de vie déplorables. En 1966, pour combattre ces situations, le MRAP donne naissance au Mouvement contre le racisme, l’antisémitisme et la xénophobie dont les priorités seront de lutter contre toute forme d’exclusion, de racisme et de xénophobie, tant au niveau individuel que social.

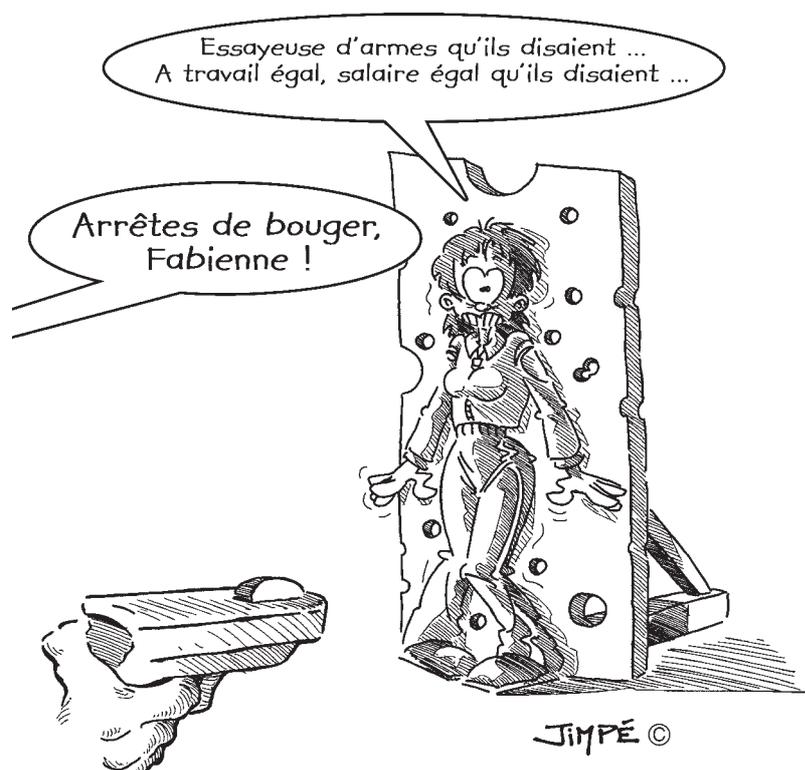
1965

1966

Grève des femmes de la FN : comité « à travail égal, salaire égal »

Que ce soit dans le monde ouvrier ou chez les bourgeois, l’infériorité de la femme était considérée comme une évidence jusqu’aux années 60. En Belgique, la première secousse contre ce préjugé remonte à 1885, lorsque, dans la Charte de Quaregnon, le Parti ouvrier belge, ancêtre du Parti socialiste lance le slogan « A travail égal, salaire égal ». Mais cette revendication se borne à l’économique : la place des femmes est au foyer, et ce n’est que tant que cette situation « idéale » n’est pas réalisée que l’égalité salariale est revendiquée. Une revendication qui se renforcera durant toute la première moitié du XX^{ème} siècle et qui trouvera sa consécration lorsque l’Organisation internationale du travail la relaiera après la seconde guerre mondiale, suivie en 1957 par les signataires du traité de Rome (fondateur du Marché commun, ancêtre de l’Union européenne). Mais la réalité n’écoute pas les beaux discours, le patronat biaise (de minimes modifications dans les postes de travail permettent de déclarer que le travail n’est pas égal...) et invoque la concurrence internationale pour ne pas offrir un salaire égal : celui de la femme reste un revenu d’appoint.

A la Fabrique nationale d’armes de guerre à Herstal, les femmes occupent le bas de l’échelle : encadrement exclusivement masculin, pas de possibilité de promotion, travail machinal, sous-représentation syndicale, salaire de 25 francs de l’heure (l’ouvrier masculin le plus mal payé touche 32 francs de l’heure). Le 16 février, elles se voient refuser une augmentation de 5 francs de l’heure et partent en grève. Bien que soit peu soutenu par les syndicats, leur mouvement s’étendra à d’autres usines en région liégeoise et carolorégienne, la population les aidera et manifestera en leur faveur. Le 5 mai, au terme de près de trois mois de grève, elles obtiendront une augmentation de 2 francs, portée à 2,75 francs l’année suivante. La déception est grande, mais le mouvement est lancé...



1967

Chooz, première centrale nucléaire en Belgique

Ce petit village de six cents habitants niché dans une boucle de la Meuse est le site choisi par le Gouvernement français pour implanter sa première centrale nucléaire. Elle est mise en service en 1967. De nombreux incidents de fonctionnement sont relevés et vers 1970 on commence à parler d'une augmentation du nombre de cancers, de leucémies et d'affections de la thyroïde dans la région. En 1973, époque du premier choc pétrolier, la France découvre qu'elle n'a pas de pétrole mais des idées, le nucléaire en étant une brillante pour assurer son « indépendance énergétique » : un programme « tout nucléaire » est lancé sur tout le territoire, appuyé par force propagande relayée dans la presse ; une seconde centrale, la « B », est programmée à Chooz. Dès 1974, la résistance au nucléaire s'organise, des comités sont créés, la jonction est faite entre les opposants au nucléaire et d'autres mouvements rétifs aux grands projets étatiques ou capitalistes (barrages, extension du camp militaire du Larzac, etc.) : c'est le début de nouvelles luttes sociales mettant en cause le bien-fondé de la raison d'Etat et de la rationalité économique.

En 1979, année de la première catastrophe nucléaire à Three Miles Island (Etats-Unis), les habitants de Chooz se prononcent en majorité contre le projet de centrale B. Le maire pronucléaire est séquestré par les femmes du village afin de contraindre le directeur de la centrale à s'expliquer. En juin a lieu la première « kermesse » antinucléaire qui rassemble français et belges voisins. La presse minimise les dangers et discrédite les protestataires. C'est l'escalade : manifestations, répressions policières, interpellations, tabassages se font de plus en plus violents, les blindés viennent en appui des compagnies républicaines de sécurité, tandis que les antinucléaires s'organisent en front commun. L'arrivée au pouvoir de François Mitterrand ne fait pas basculer le rapport de force : le projet Chooz est maintenu (alors que le projet de centrale à Plogoff est annulé). Le temps aura raison de la volonté des antinucléaires, les manifestants se démobilisent progressivement et en 1983, après quatre ans de lutte, le front commun est dissous. Chooz B est construit et semble illustrer l'exergue du Bulletin du comité de Chooz : « Nos résignations quotidiennes font les cages de demain ».

Le PSC-CVP est le premier parti à se scinder en deux ailes, flamande et francophone

La Belgique vit, durant les années 60, une matérialisation des clivages communautaires : scission linguistique dans les secteurs de la culture et de l'enseignement sous le gouvernement Lefebvre-Spaak, législation sur l'emploi des langues avec homogénéité linguistique des provinces, nouveau tracé de la frontière linguistique en 1962, progrès de la Voksunie, poussée du Front démocratique des francophones (FDF). Malgré la satisfaction de beaucoup de ses revendications, l'opinion radicale flamande voit une menace de francisation dans le maintien d'une périphérie à dominante francophone autour de Bruxelles (seule région bilingue) et dans celui de la section francophone de l'université de Louvain dans les murs de la vieille cité flamande. Le député social-chrétien Verroken exige la suppression de cette exception au principe d'homogénéité linguistique. La crise est ouverte, le gouvernement Vanden Boeynants-De Clercq (PSC-PLP) tombe, aux cris de *Walen Buiten* l'université catholique se fend en deux universités distinctes dont la partie francophone émigrera à Louvain-la-Neuve (la Faculté de médecine, pour disposer d'un terrain d'activité suffisant, se fixera à Bruxelles). L'unité du Parti social chrétien ne résistera pas à cette crise, mais bientôt libéraux et socialistes vivront le même divorce. De réformes des institutions en révisions de la Constitution, le mouvement flamand poursuivra jusqu'à aujourd'hui son désir de séparation et menace maintenant la sécurité sociale.

1968

1968

**13 mai : soirée de protestation contre le régime des colonels grecs à l'université libre de Bruxelles
Occupation de l'auditoire PE Janson**

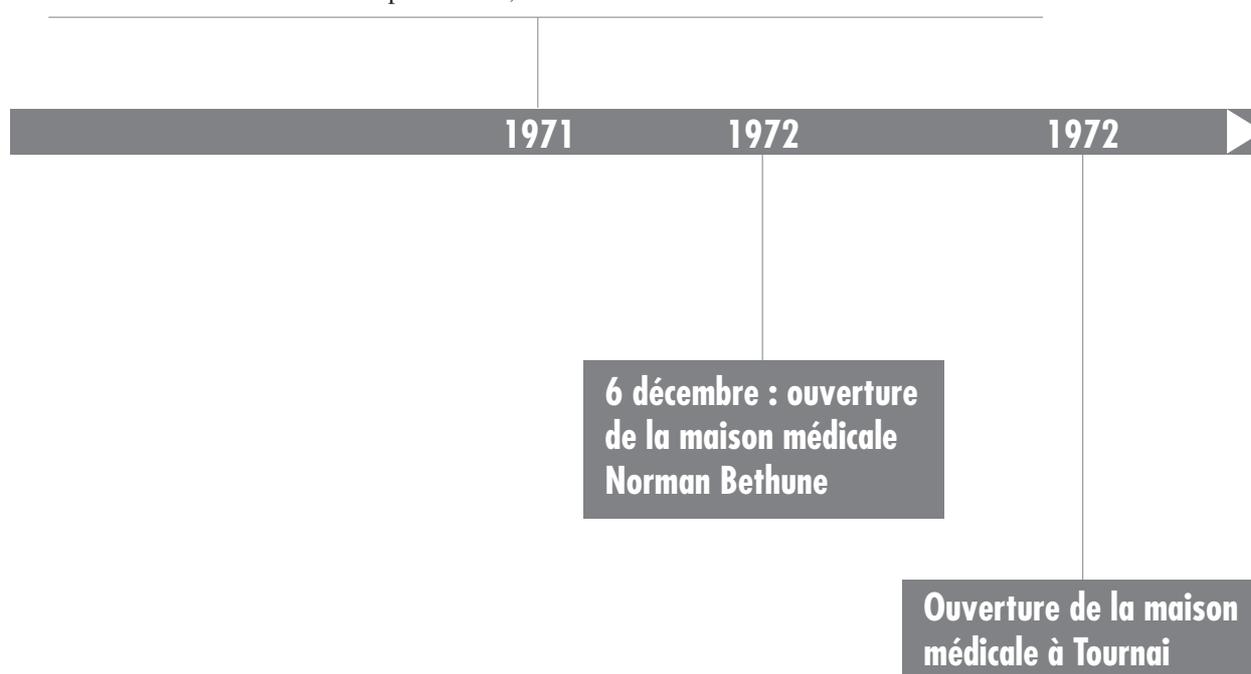
A Paris, les événements de mai 68 sont commencés. Le 13 mai, un meeting de solidarité avec les étudiants français est organisé à l'université libre de Bruxelles. Le soir même a lieu une conférence de contestation au régime des colonels grecs, avec Melina Mercouri et Vassilis Vassilikos (l'auteur de *Z*, paru en 1967). A la suite de ce meeting est décidée l'occupation de l'amphithéâtre Paul-Emile Janson. Etudiants, chercheurs et professeurs constituent une assemblée qui ne reconnaît plus l'autorité du conseil d'administration de l'université libre de Bruxelles. Les contestataires de la première heure veulent la réforme et la démocratisation de l'université qui devra être ouverte à tous, mais d'autres factions se manifestent : l'extrême gauche en appelle à une grève nationale en solidarité avec les masses de France contre le capitalisme tandis qu'un groupe plus frileux condamne l'occupation des locaux et l'ensemble des manifestations contestataires.

Le mouvement s'essoufflera en quelques jours, mais les autorités académiques ont entendu le message et voteront une réforme des statuts. Un nouveau conseil sera installé comprenant des représentants des différents corps de l'université, à la satisfaction des étudiants.



Nixon met fin à la convertibilité dollar-or : coup d'envoi de la spéculation monétaire et de la dérégulation des marchés boursiers

En juillet 1944 se réunit à Bretton Woods (Etats-Unis) la première conférence financière internationale des Nations-Unies qui donnera naissance au Fonds monétaire international (FMI) et à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), qui deviendra plus tard la Banque mondiale. Un nouveau système monétaire international (SMI) est installé : chaque Etat devra assurer la convertibilité de sa monnaie et une parité fixe en or ou en dollars américains, ce qui consacre la puissance du dollar. Mais la balance des paiements américaine est mise à rude épreuve par les besoins de financement de la guerre du Vietnam et la montée en puissance de l'Allemagne et du Japon. Les initiatives pour faire face à la faiblesse du dollar s'avèrent infructueuses : les Etats-Unis ont émis une telle quantité de dollars que les réserves d'or ne parviennent plus à les couvrir, les banques centrales des pays industrialisés ne peuvent plus réclamer le paiement des dettes américaines en or, c'est la fin de la convertibilité. Deux ans plus tard, le flottement des monnaies sera généralisé, facteur d'instabilité favorable au développement de bulles spéculatives où la valeur des actifs est déconnectée de la production. Le jeu de la spéculation enrichit essentiellement les grosses entreprises au détriment des Etats et de leurs populations. Aujourd'hui, on considère que le marché des changes a été multiplié par quatre-vingt alors que le commerce mondial ne s'est multiplié que par deux. D'où l'idée d'une taxe sur les transactions spéculatives, la célèbre taxe Tobin.



Fin de l'interdiction de la publicité pour les contraceptifs

Le contrôle de la fécondité a toujours fait l'objet d'interdits de la part de l'Eglise romaine et de la morale traditionnelle (ce qui n'empêchait pas un contrôle clandestin), interdit soutenu par la politique nataliste des Etats en manque de bras pour la guerre et l'industrie. En 1923, une loi belge proclame l'interdiction de la contraception et de l'avortement, crimes passibles de la cour d'Assises. Ce n'est pas le couplet à la mode du chanteur Antoine (*Mettez la pilule en vente dans les Monoprix, o yeah*), mais l'arrestation du docteur Peers qui relancera le débat sur la parentalité et les grossesses non désirées : la loi de 1923 sera abrogée et la publicité pour les contraceptifs autorisée, en maintenant toutefois leur délivrance sous prescription médicale.



Arrestation et inculpation de Willy Peers

Le 3 avril 1993, la loi Lallemand-Michielsen sortira la pratique de l'avortement de l'illégalité. Mais le principal acteur de cette lutte n'aura pas connu cet aboutissement : Willy Peers est mort en 1984. Son travail de gynécologue le confronte aux conceptions archaïques de la sexualité et de l'enfantement. Il défend la contraception et introduit les techniques de l'accouchement sans douleurs, brisant la domination des équipes d'obstétrique sur la femme réduite à sa fonction de reproductrice. A cette époque, seule une situation médicale contraignante permet d'avorter sans s'attirer les foudres du Parquet. Les manoeuvres abortives sont pratiquées dans la clandestinité avec un risque élevé de complications parfois mortelles. Willy Peers fonde en 1970 la Société belge pour la légalisation de l'avortement et décide de faire sauter le verrou de cette clandestinité. Il pratique l'avortement sans publicité, mais sans se cacher. Cela lui vaut un interdit d'exercice puis une incarcération de cinq semaines. On voit alors le pays se mobiliser pour une maternité libre et désirée. Willy Peers sera libéré et ne passera jamais en jugement. Il faudra attendre dix-sept ans pour que la légalisation de l'avortement soit votée.





Coup d'état militaire au Chili

En 1970, le socialiste Salvador Allende succède à Eduardo Frei, démocrate-chrétien anticommuniste soutenu par la droite et par les États-Unis. Allende est élu président du Chili sur base d'un programme de « révolution par voie légale » comportant l'expropriation des grands propriétaires terriens et un plan de nationalisations. Les États-Unis n'apprécient ni l'expropriation de leurs grandes compagnies de cuivre ni l'entente nouvelle du Chili avec Cuba. Ils instaurent un blocus, supprimant toute aide sauf à l'armée chilienne. Difficultés d'approvisionnement, inflation galopante et grèves mettent Allende dos au mur. Le 13 septembre, le général Pinochet renverse le président Allende qui meurt (suicidé ? tué lors de l'assaut de la Moneda ?). La dictature militaire de droite exercera une répression terrible qui fera 2500 morts ou disparus, 130.000 personnes seront emprisonnées, un million s'exilera.

1973

1973

1973

Edmond Leburton, 1^{er} premier ministre socialiste depuis '58

Ce gouvernement de large coalition, rassemblant socialistes, socio-chrétiens et libéraux, durera moins d'un an (26/1/1973-19/1/1974).

Début de la crise du pétrole

L'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) a été fondée en 1960. En 1973, les pays arabes, soutenus par l'Union soviétique attaquent Israël, soutenu par les États-Unis (guerre du Kippour), tentant d'effacer les conséquences de leur défaite lors la guerre des six jours en 1967. Ces pays occupent une place prépondérante dans l'OPEP qui décide un embargo sur les ventes de pétrole aux États-Unis et ferment les robinets, ce qui fait rapidement monter les prix. L'économie occidentale étant très dépendante du pétrole, la hausse des prix entraîne une « stagflation », c'est-à-dire un taux d'inflation élevé combiné avec un chômage important. L'année 1974 sera la première depuis 1945 à connaître la récession.

Le Gouvernement belge décide l'arrêt de l'immigration

Après la guerre 14-18, le Gouvernement belge a recours aux prisonniers de guerre puis à l'immigration pour reconstruire et développer le pays. De 1920 à 1938, malgré le coup de frein donné par la crise économique des années 30, le nombre d'étrangers passe de 150 à 380.000. Après la guerre 40-44 et la libération des prisonniers allemands en 1947, la Belgique recrute des contingents d'étrangers via des accords bilatéraux pour les travaux pénibles, d'abord dans les mines puis dans d'autres secteurs lourds. Ces travailleurs, principalement polonais et italiens, sont considérés comme provisoires et accueillis dans des conditions plus que précaires. En 1952 est créée la police des étrangers qui dispose d'un pouvoir discrétionnaire pour expulser les étrangers « dangereux ou nuisibles ». A partir de 1956, les zones de recrutement se diversifient : Espagne (1956), Maroc et Turquie (1964), Tunisie, Algérie et Yougoslavie entre 1965 et 1974. En 1965, les travailleurs étrangers sont 625.000, et 800.000 en 1974. On commence à se rendre compte qu'ils ne vont pas tous repartir. Jusque là, la politique d'immigration a oscillé entre laxisme et restriction selon les périodes de croissance ou de récession économique. La récession commencée en 1967 conduit le Gouvernement à décréter l'arrêt de l'immigration le 1 août 1974. Dès lors, seul l'asile politique permettra d'accéder durablement au territoire (à quelques nuances près : regroupement familial, etc.), les réfugiés dits « économiques » étant considérés comme des fraudeurs.

Ainsi, l'histoire de l'immigration en Belgique se caractérise par son instrumentalisation au service des impératifs économiques, mécanisme toujours d'actualité. L'arrêt officiel de l'immigration en 1974 ne marquera en rien un stop à l'immigration mais la fera entrer dans la clandestinité. Cette main-d'oeuvre « illégale » alimentera l'économie néolibérale en travailleurs bon marché, vulnérables, malléables et sans droits, et exercera une pression sournoise sur le marché « légal » du travail (voir le cahier du numéro 34 de *Santé conjugulée* consacré aux grèves de la faim, droit d'asile et politique d'immigration).

1974

1974

1974

Février : ouverture de la maison médicale Bautista Van Schouwen (Seraing)

Avril : Révolution des œillets au Portugal

Depuis 1926, le Portugal vit sous une dictature militaire instaurée par le général Manuel de Oliveira Gomes da Costa qui dissout le Parlement, abolit la Constitution et interdit le Parti communiste. En 1930, le ministre des Finances, Antonio de Oliveira Salazar crée un parti fasciste, l'Union nationale et devient Premier ministre en 1932. Il institue un Etat autoritaire et corporatif appuyé sur le modèle fasciste ; les grèves et les syndicats sont interdits, les mouvements sociaux sévèrement réprimés. La PIDE, police secrète, se taille une solide réputation de cruauté. Salazar se maintiendra au pouvoir jusqu'en 1968, puis se retirera au profit de Marcelo Caetano, son collaborateur de toujours, qui, après une brève tentative de mener une politique plus libérale, reviendra à des positions conservatrices. Mais le régime est miné par les guerres coloniales (Guinée-Bissau, Angola, Mozambique), l'agitation ouvrière et l'aspiration des puissances d'argent à retrouver un climat démocratique plus propice aux affaires.

La dictature sera renversée le 25 avril 1974 par le général Antonio Ribeiro de Spínola au cours d'un putsch marqué par un climat de fête : la population de Porto et de Lisbonne descend en masse dans les rues, transformant le coup d'Etat militaire en « révolution des œillets ». Mais la transition démocratique ne sera pas paisible : les forces de droite et de gauche s'opposent, y compris en leur sein, la réforme agraire sera marquée par des épisodes violents, l'agitation sociale et politique persistera plusieurs années.



L'économie belge entre en récession

L'après guerre 40-45 se caractérise par une augmentation impressionnante de la productivité économique. Divers facteurs contribuent à cette expansion parmi lesquels une demande importante de biens liée aux besoins de la reconstruction, une mécanisation toujours plus poussée, une radicalisation du taylorisme (planification scientifique du travail avec contrôle des processus d'exécution, modèle joyeusement illustré dans le film de Chaplin *Les Temps modernes*) et un développement technologique accéléré. Le rapport entre le capital et la production s'accroît, la hausse de productivité est associée à celle des revenus tant des investisseurs que des travailleurs, dont les salaires augmentés offrent un débouché à la surproduction (consommation de masse). C'est ce qu'on a appelé le compromis fordiste. Dans les années 70, le modèle rencontre ses limites, l'internationalisation de l'économie met les pays développés en concurrence avec des sites de production moins coûteux, le capital agite ses exigences de flexibilité, de privatisation, de diminution des charges salariales, de dérégulation. Dans ce contexte, la crise du pétrole donnera le coup de grâce à la période antérieure que l'on appellera nostalgiquement les 30 glorieuses (1944-1974). En Belgique, la récession économique est aggravée, entre autres, par la disparition des charbonnages, longtemps première ressource énergétique, le déclin de la sidérurgie, l'imprévoyance d'un certain nombre de décisions politiques et économiques.

Les manifestations les plus spectaculaires de la récession seront l'augmentation du nombre de chômeurs (en moyenne mensuelle, 100.000 chômeurs complets en 1974, plus de 500.000 en 1983) avec multiplication des statuts partiels ou précaires, l'aggravation du déséquilibre des finances publiques (la dette publique est six fois plus élevée en 1983 qu'en 1974), l'altération des relations sociales, l'inflation. Les politiques successives de redressement ne pourront jamais déployer leur impact qu'à court terme et au prix d'une austérité qui touchera durement les couches les plus défavorisées de la population.

1974

1974

Juillet : fin du régime des colonels en Grèce

L'histoire de la Grèce au XX^{ème} siècle est marquée par une instabilité et un climat quasi constant de guerre civile. Déchiré entre monarchistes et républicains, modérés et expansionnistes, fascistes et marxistes, le pays est également la cible de puissances étrangères qui activent ces lignes de rupture ou parfois l'occupent militairement. De 1949 à 1963, les élections portent des partis modérés aux gouvernements successifs, mais les forces d'extrême droite contrôlent la politique en une sorte de gouvernement parallèle. En 1963, le démocrate Georges Papandréou dirige le pays, mais ses prises de position ne plaisent ni à l'extrême droite ni aux Etats-Unis ni au jeune roi Constantin II. Il démissionne en 1965 et jusqu'en 1967, aucun gouvernement ne pourra être mis en place. Le 21 avril 1967, une junte dirigée par quelques colonels prend le pouvoir au nom du roi et installe un régime fondé sur la terreur, avec son cortège d'emprisonnement et de déportation des opposants, de loi martiale, d'écrasement des libertés individuelles, de tribunaux d'exception, de pouvoir exorbitant à l'armée. Mais les dissensions internes, les remous de l'affaire chypriote et la détermination croissante de l'opposition forcent la junte à se retirer en 1974 au profit de Constantin Karamanlis, un opposant leader des partis de droite. Les libertés sont rétablies, les partis politiques légalisés, les responsables de la dictature poursuivis en justice. Un referendum se prononce en faveur d'un régime républicain et une nouvelle constitution est proclamée en 1975.

Novembre : mort du Général Franco

A la fin de la guerre 14-18, l'Espagne vit une agitation sociale et politique où s'affrontent dans la violence conservateurs et anarcho-sindicalistes, séparatistes (notamment catalans), catholiques et anticléricaux, royalistes et antimonarchistes, grands propriétaires terriens et paysans, partisans de l'ordre établi et ceux du progrès, militaires échaudés par des désastres au Maroc. En 1931, le roi Alphonse XIII se retire et la république est proclamée. Des Cortes (parlements) successifs de droite et de gauche provoquent des coups de barre selon leurs objectifs et déstabilisent le pays qui devient ingouvernable. Incendies, grèves, assassinats paralysent l'Espagne. Le 17 juillet 1936, le général Franco Bahamonde soulève la garnison de Mellila contre le Front populaire alors au pouvoir. Le pays plonge dans une guerre civile qui durera jusqu'en 1939 et se terminera par la défaite des républicains et l'instauration de la dictature de Franco et de sa « Phalange » qui installera un régime totalitaire à parti unique, hostile à tout système représentatif et à toute forme de régionalisation. Le nouvel Etat, fondé sur l'autorité du leader et non sur le consentement populaire, est basé sur une conception militaire de l'existence, anti-capitaliste, anti-marxiste et profondément catholique. C'est cet Etat qui meurt avec Franco le 20 novembre 1975, ouvrant la voie à une libéralisation du régime sous l'égide de Juan Carlos, proclamé roi d'Espagne.

1974

1974

Premier avortement ambulatoire

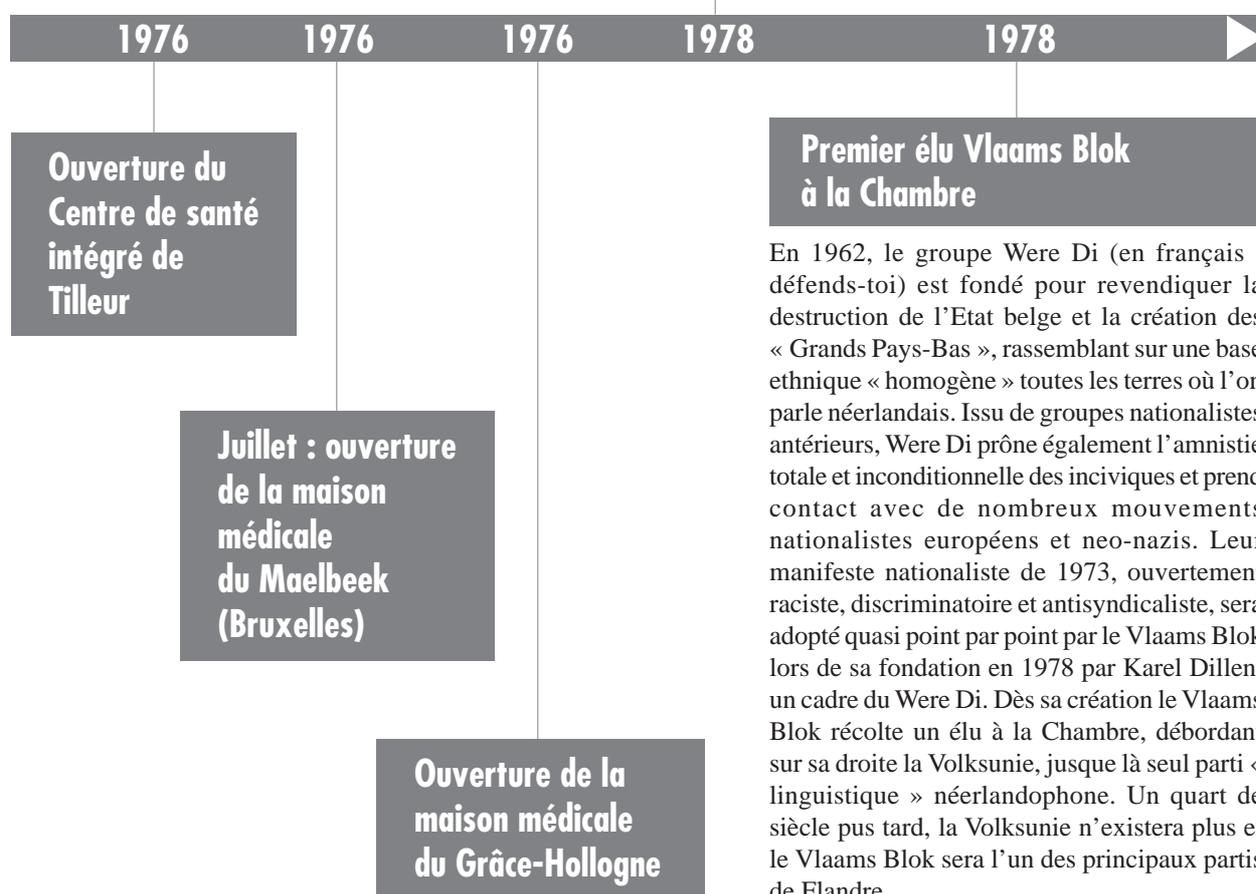
A la fin des années 60, à l'initiative de Marco Abramowicz, les services étudiants de l'université libre de Bruxelles fondent l'Information et orientation du couple, IOC, qui organise des consultations gynécologiques et promeut la contraception chez les étudiants. Sous l'impulsion de Willy Peers, l'IOC crée le premier centre extra-hospitalier d'avortement. Le premier avortement ambulatoire s'y déroule en mars 1975 par la méthode Karman. L'atmosphère est fébrile, une voiture est prête à démarrer en cas de problème pour emmener la patiente à l'hôpital Saint-Pierre où le professeur Hubinon est au poste en cas de problème. Tout se passe bien, la nouvelle est largement diffusée pour encourager les initiatives du même type. L'IOC deviendra *Aimer à l'ULB* et d'autres centres d'interruption volontaire de grossesse s'ouvriront rapidement. En 1978 se créera le Groupe d'action des centres extra-hospitaliers pour l'avortement (GACEHPA). Mais l'avortement demeurera illégal jusqu'en 1990 et les pressions judiciaires persisteront, demandes de dossiers, intimidations, perquisitions, inculpations.

En France, la dernière exécution capitale d'une « faiseuse d'anges » date de 1943. En 1971, 343 femmes, dont beaucoup sont des personnalités connues, signent le manifeste des 343 où elles déclarent avoir déjà avorté. En 1975, Simone Veil fait voter la loi portant son nom qui légalise l'avortement.



Conférence de l'OMS Déclaration d'Alma Ata

Du 2 au 6 septembre 1978, la ville d'Alma Ata (Kazakhstan) accueille les délégations de 14 gouvernements et les représentants de 67 organisations des Nations-Unies pour la Conférence de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Prenant acte de l'écart entre les sociétés du Nord, suréquipées et dépensant sans compter pour la santé, et celles du Sud qui ne peuvent s'appuyer que sur les ressources communautaires, la Déclaration finale d'Alma Ata affirme le droit de tous à accéder au niveau de santé le plus élevé possible, une santé définie comme un état de complet bien-être physique, mental et social, ce qui implique la participation de nombreux secteurs socio-économiques autres que celui de la santé. Elle stigmatise les inégalités de santé entre le Nord et le Sud, mais aussi à l'intérieur de chaque pays, pose le droit et le devoir de chacun de participer individuellement et collectivement à la planification et à la mise en oeuvre des soins de santé qui lui sont destinés et en appelle au développement des soins de santé primaires pour atteindre ces objectifs.



Deuxième grève des soins

Fin 1979, le ministre Luc Dhoore, en charge de la Prévoyance sociale, envisage d'organiser l'inscription des patients, le forfait en médecine générale, le carnet de soins et l'échelonnement. L'ABSyM, syndicat médical dominant à majorité spécialiste, déclenche une grève des soins en réaction contre ce projet qui déconstruit l'hospitalocentrisme. Fait ahurissant, alors que le projet Dhoore était susceptible de rendre leur place aux généralistes, la majorité d'entre eux participent à la grève (seuls deux mille généralistes, dont ceux des maisons médicales et du Groupement belge des omnipraticiens, GBO, refusent de déposer le stéthoscope), certains allant même jusqu'à assurer les urgences dans les hôpitaux. Plus tard, quand ils apprendront que les spécialistes en grève étaient payés (et pas eux), quand ils se rendront compte qu'ils ont défendu une conception de l'organisation des soins de santé qui les condamne, les généralistes réaliseront qu'ils ont été roulés, croyant se battre contre une atteinte à la liberté thérapeutique. Les appels à l'unité du corps médical se briseront désormais sur ce souvenir.

Rupture électorale

Les élections de 1981 marquent une recomposition du paysage politique. Si la hiérarchie des grands partis est maintenue avec quelques fluctuations, de nouvelles formations apparaissent, comme les écologistes, d'autres progressent (Vlaams Blok), d'autres enfin vivent leur dernière représentation, comme le Parti communiste. Le droit de vote abaissé à dix-huit ans n'a pas bouleversé radicalement la composition des hémicycles, mais des courants différents prennent pied, tandis que l'asymétrie entre le Nord et le Sud du pays se creuse (à l'exception des écologistes, tous les partis sont maintenant monocommunitaires).



Appel des 300

Dans le Bulletin d'information des Chambres syndicales (ABSyM) du 13 décembre 1979 paraît un avis signé par le président du Conseil national de l'Ordre des médecins. Ce texte prend clairement position en faveur de la grève des soins, pourtant boycottée par près de deux mille médecins. Cette prise de position partisane ulcère les médecins progressistes qui se mobilisent contre elle et annoncent une grève du paiement de leur cotisation à l'Ordre : ce sera l'« Appel des 300 » en Wallonie et l'« Aktie Ordre » en Flandre. De ce fait, plusieurs médecins seront poursuivis en justice sur plainte de l'Ordre, des saisies d'huissier auront lieu et deux médecins du Parti du travail de Belgique seront emprisonnés durant dix jours. L'Ordre des médecins est critiqué pour ses abus de pouvoirs, pour son ignorance de la démocratie et des droits de la défense, pour son opposition au développement de nouvelles formes de médecine, pour son caractère corporatiste (seuls des médecins le composent, aidé de juristes, les plaignants et la société civile n'y ont aucun accès), pour sa fonction disciplinaire exercée de façon totalitaire, pour son parti-pris traditionaliste. De nombreux projets de réforme de l'Ordre ont été annoncés. Aucun à ce jour n'a abouti.

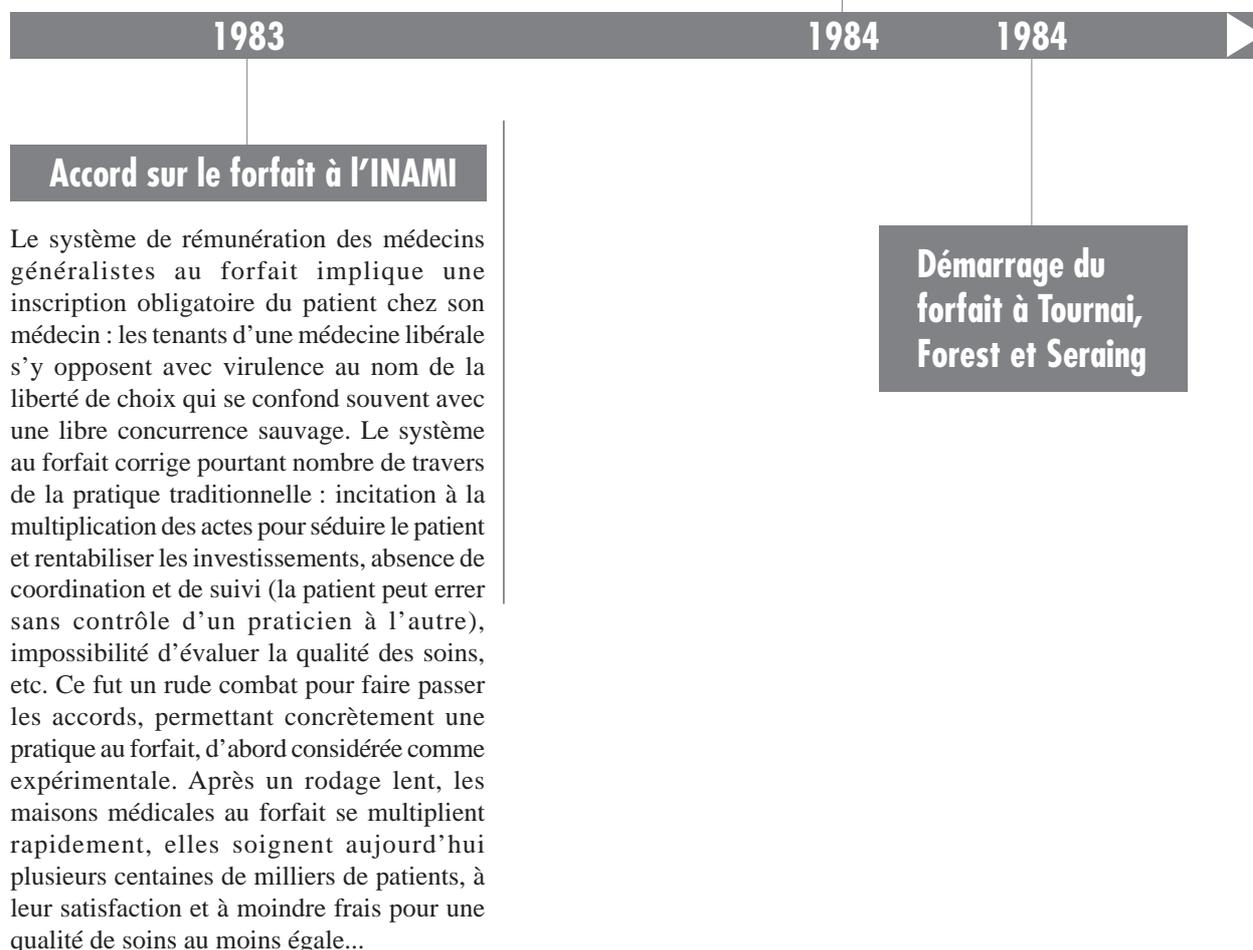
Création de la Fédération des maisons médicales et collectifs de santé francophones



Etats généraux de la santé du Groupe d'étude de la réforme de la médecine, GERM

A l'initiative du Groupe d'études et de recherche pour la médecine (GERM), 135 associations représentant tous les secteurs de la société civile belge, professionnels et usagers, en présence d'observateurs et intervenants étrangers et sous l'égide d'un comité d'honneur comportant de nombreuses excellences de l'époque, débattent des stratégies de promotion de la santé en période de crise et s'interrogent sur la finalités et l'avenir de notre système de soins. Jamais une assemblée aussi large n'avait été invitée à s'exprimer. Les travaux des Etats généraux aboutiront à la rédaction d'une Charte de la santé qui déterminera trois grands axes le long des desquels le système de santé devrait être réorienté : être juste et accessible à tous, être adapté à l'être humain, être efficace et le plus efficient possible. Depuis, certaines pistes des Etats généraux ont été ouvertes (par exemple au niveau du développement d'alternatives de financement des soins), mais la majorité des propositions demeurent d'une pertinence et d'une actualité brûlante.

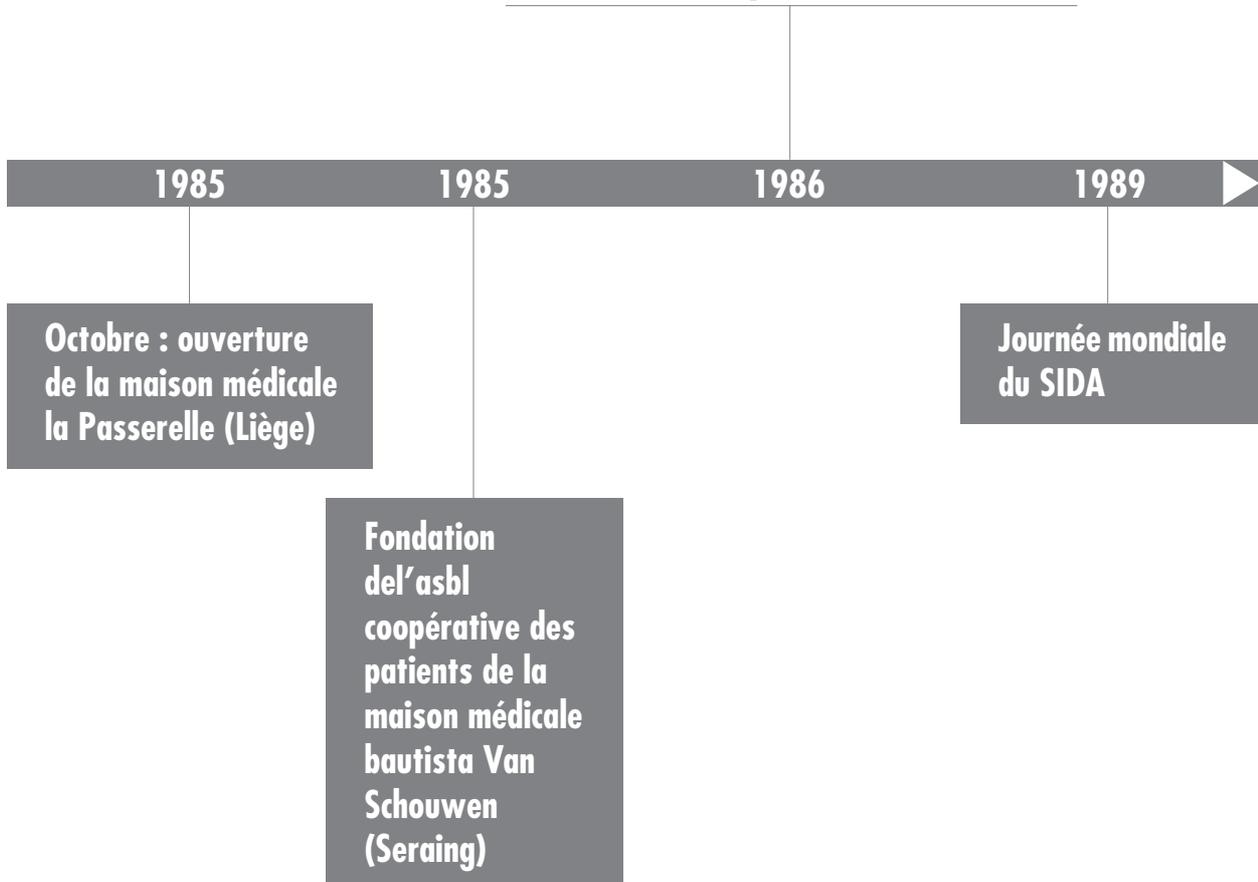
(Actes des *Etats généraux de la santé 1984*, Les Cahiers du Germ n°187 à 191, 1984, disponible à la Fédération des maisons médicales)



**Première conférence internationale
pour la promotion de la santé
Charte d'Ottawa**

La promotion de la santé est le processus qui confère aux populations les moyens d'assurer un plus grand contrôle sur leur propre santé, et d'améliorer celle-ci. Cette démarche relève d'un concept définissant la « santé » comme la mesure dans laquelle un groupe ou un individu peut d'une part, réaliser ses ambitions et satisfaire ses besoins et, d'autre part, évoluer avec le milieu ou s'adapter à celui-ci.

La santé est donc perçue comme une ressource de la vie quotidienne, et non comme le but de la vie ; il s'agit d'un concept positif mettant en valeur les ressources sociales et individuelles, ainsi que les capacités physiques. Ainsi donc, la promotion de la santé ne relève pas seulement du secteur sanitaire : elle dépasse les modes de vie sains pour viser le bien-être.

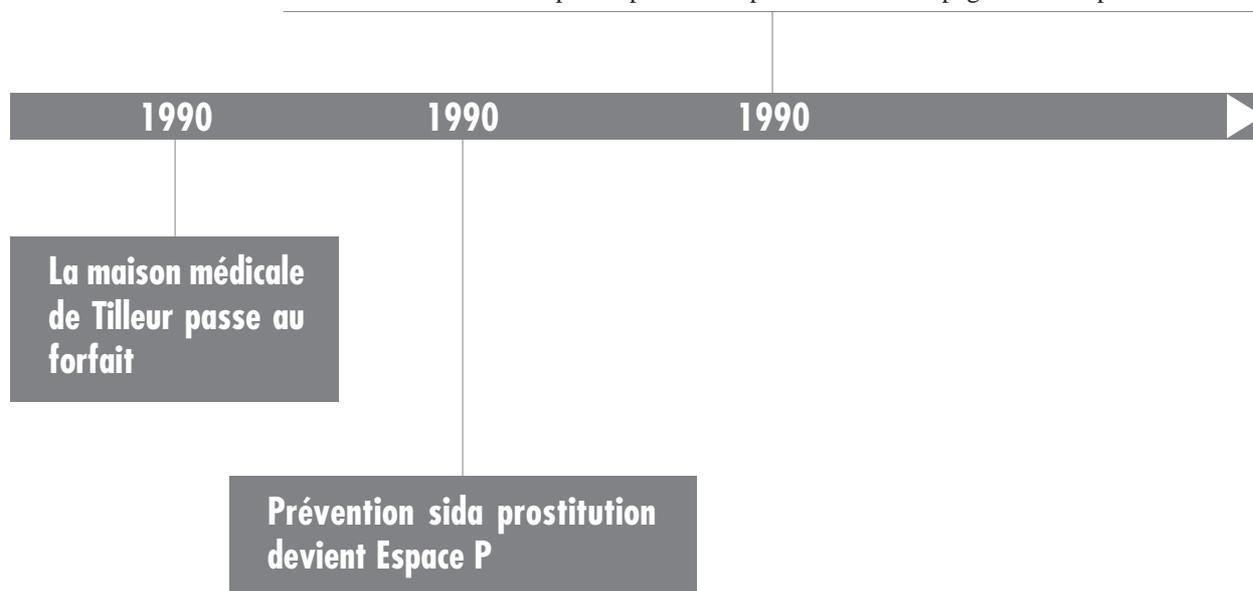




Vote de la loi de la dépénalisation partielle de l'interruption volontaire de grossesse (IVG)

Le 4 avril 1990, le Conseil des ministres constate que le roi dans est l'impossibilité de régner, en vertu de l'article 82 de la Constitution. Le roi Baudouin, censé signer la loi sur la dépénalisation partielle de l'avortement votée par les Chambres peu auparavant, ne veut pas poser cet acte qui va à l'encontre de sa conscience. Le jour même, la loi est publiée au Moniteur, sanctionnée et promulguée par les ministres réunis en conseil. Le lendemain, le roi retrouve la plénitude de ses pouvoirs.

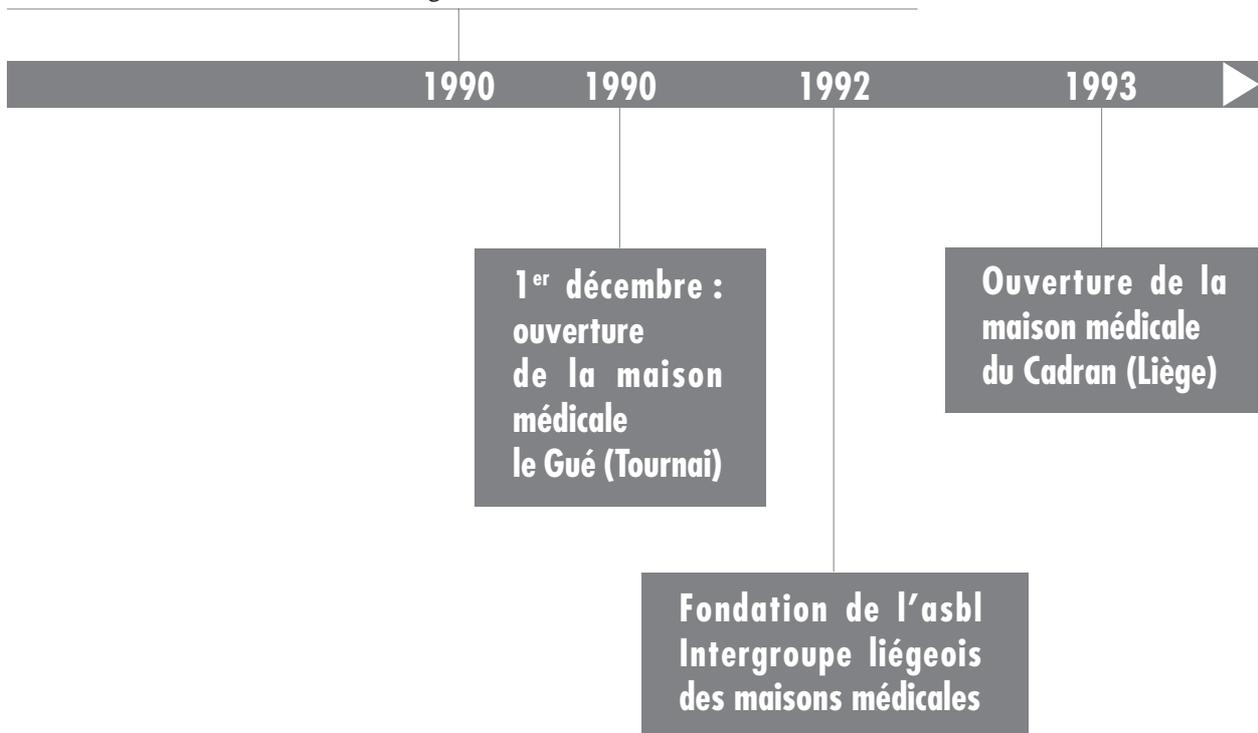
Cette loi est une grande victoire... partielle. En effet, elle ne sort pas l'avortement du code pénal sauf s'il est pratiqué sous certaines conditions : le médecin ne peut intervenir qu'avant la douzième semaine de grossesse, après avoir obligatoirement informé la femme des risques de l'interruption de grossesse, lui avoir donné connaissance des droits et avantages garantis aux familles, avoir énoncé les possibilités quant à l'adoption de l'enfant à naître, avoir laissé six jours de réflexion s'écouler entre la demande d'interruption volontaire de grossesse et l'intervention, avoir apprécié la détermination et l'état de détresse de la femme enceinte. Aux termes de la loi actuelle, la femme est donc appelée à se justifier, obligée d'étaler une détresse, invitée à reconsidérer sa demande d'interruption volontaire de grossesse qui est supposée irréfléchie, immature et n'ayant pas pris en compte les alternatives. L'équipe médicale est chargée d'un rôle déterminant qui peut la déposséder de sa décision. Ce « contrôle social » infantilisant ne devrait-il pas disparaître au profit d'un accompagnement respectueux ?



Réunification de l'Allemagne

Depuis 1949, la partie Est de l'Allemagne, occupée par les soviétiques, constitue la République démocratique allemande (RDA) et est séparée du reste de l'Allemagne, qui constitue la République fédérale allemande (RFA), occupée par les forces armées américaines, françaises et britanniques. Les Allemands de l'Est, principalement les cadres, fuient vers l'Ouest, ce qui amène les soviétiques à bloquer la frontière entre les deux entités : ce sera le rideau de fer, matérialisé en 1961, en plein coeur de la guerre froide, par la construction d'un mur coupant Berlin en deux. Durant les années 80, l'empire soviétique s'effondre lentement, sans bruit et son autorité sur les pays du « bloc de l'Est » s'anémie. Pourtant, nul ne s'attend aux évènements qui se préparent. Le 9 novembre 1989, en réponse à l'agitation de la population qui réclame des réformes et la liberté de voyager, les autorités de l'Allemagne de l'Est annoncent l'ouverture des frontières. Le mur de Berlin est aussitôt détruit par la population dans une atmosphère de fête. Un an plus tard, l'Allemagne est réunifiée.

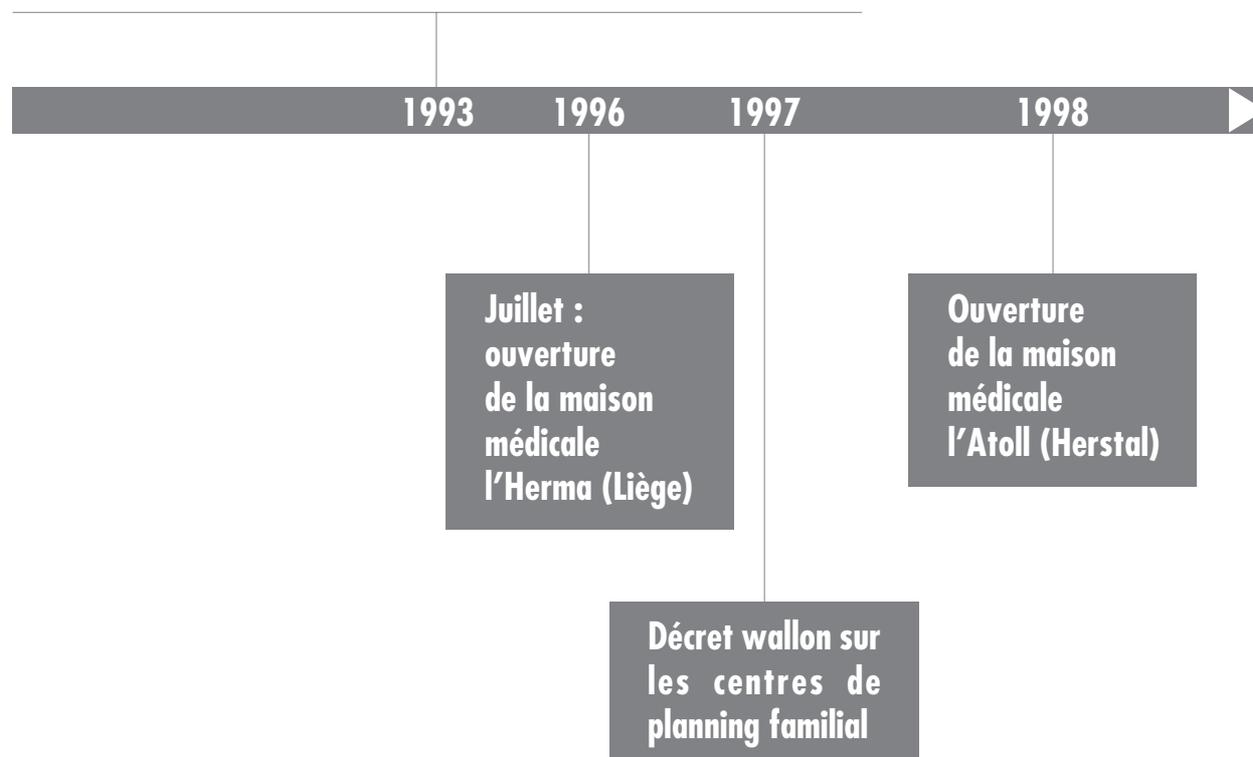
L'évènement acquiert une portée symbolique, celle de la fin du monde « des deux blocs » (Est et Ouest) et ouvre une voie royale à l'hégémonie américaine, désormais seul leader. Certains diront de cette recomposition du paysage mondial qu'elle marque « la fin de l'Histoire ». C'est aussi le prélude à l'emballement de l'extension de l'Union européenne qui tente encore aujourd'hui de se trouver une identité face au « grand frère américain », une ambition bien malmenée ainsi que le montrent les divergences du vieux continent lors de la deuxième guerre d'Irak.





Modification de l'article 1^{er} de la Constitution : la Belgique devient un état fédéral

Les réformes des institutions ont été bon train durant les années 80. Communautés et régions sont reconnues, des paquets de compétence leur sont transférés. L'Etat est déjà « post-unitaire » mais le terme « fédéral » n'est pas encore consacré. Pourtant l'apaisement communautaire n'est pas à l'ordre du jour, notamment au niveau du pouvoir central et aux frontières linguistiques (périphérie bruxelloise, Fourons). Sous le gouvernement Dehaene (1991-1995), le processus de transfert de compétences et l'asymétrie institutionnelle entre le Nord et le Sud s'amplifient, 42 articles de la Constitution sont révisés ; le premier article, voté le 6 février par la Chambre et le 23 avril par le Sénat devient : « La Belgique est un Etat fédéral composé de communautés et de régions ». Dans les faits, cette modification ne fait qu'entériner un processus entamé depuis longtemps et qui n'est pas encore achevé aujourd'hui. Dans le climat politique actuel et au vu des progrès du séparatisme au Nord du pays (le Vlaams Blok-Belang continue à gonfler, les trois partis traditionnels sont à la fois aspirés à sa suite pour des raisons électorales et poussés par l'incorporation des débris de la Volksunie dans leurs propres rangs), les derniers ferments d'unité que sont la monarchie et la sécurité sociale sont en grand danger.

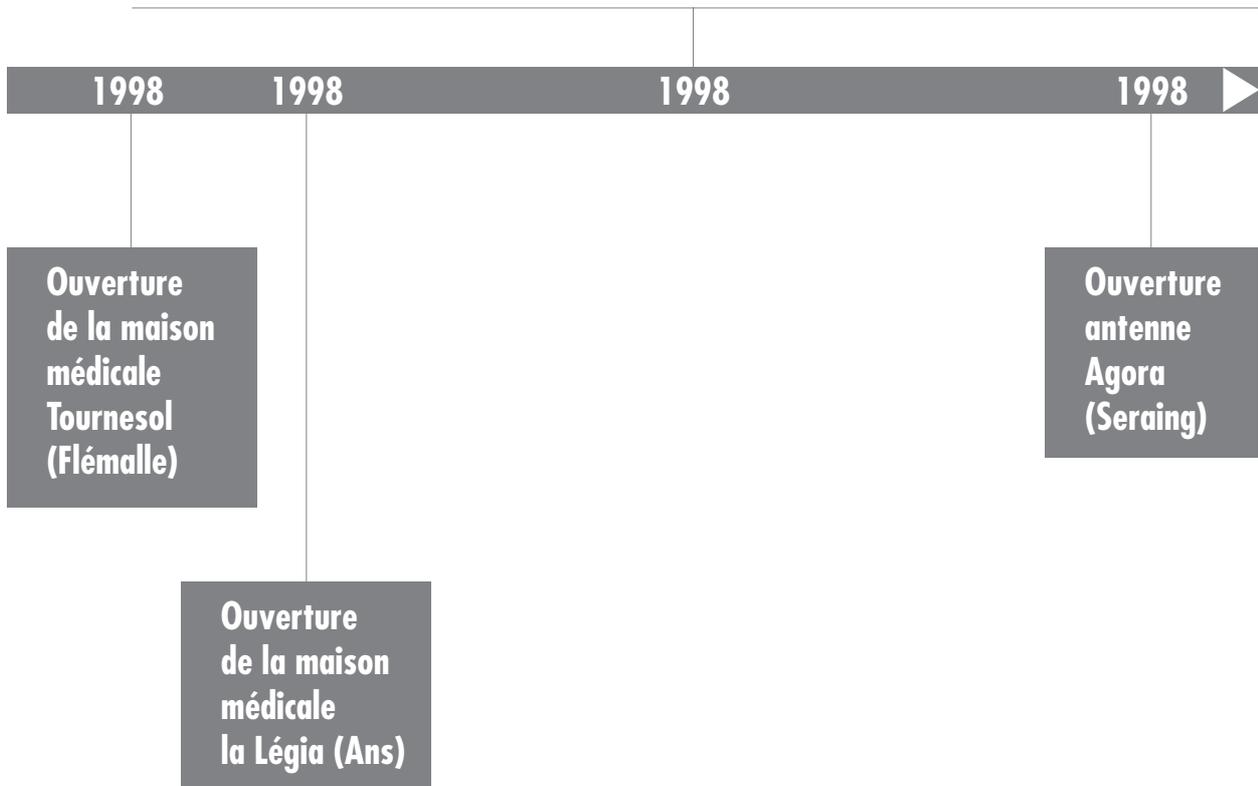


Premières élections médico-syndicales

Les conventions médico-mutuellistes déterminent l'attribution des budgets destinés aux médecins et donc indirectement l'organisation des soins. De 1964 à 1998, l'ABSyM a disposé arbitrairement de dix sièges en convention médico-mutuelliste, lui permettant de régner sans concession, face à Confédération (GBO, ASGB) qui ne disposait que de deux sièges. Durant ces 34 ans, derrière une discours « unitaire » (tous contre l'Etat...), l'ABSyM a défendu surtout les intérêts des spécialistes et des institutions hospitalières (les dirigeants de l'ABSyM sont aussi gestionnaires d'hôpitaux) et favorisé une conception technicienne et hospitalocentriste du système de soins, aux dépens des généralistes. Sous la pression ininterrompue de ces derniers, et dans l'espoir de freiner la croissance rapide des coûts à charge de l'assurance maladie-invalidité en stimulant une première ligne de soins performante et moins dispendieuse, la ministre Magda de Galan organise en 1998 les premières élections médico-mutuelliste.

Pour participer aux élections, un syndicat devra représenter généralistes et spécialistes dans les deux communautés linguistiques (afin d'éviter une polarisation communautaire). Pour répondre à cette condition, le GBO (à majorité de généralistes francophones), le SVH (son pendant néerlandophone) et l'ASGB (généralistes et spécialistes néerlandophones) se présentent en Cartel.

Le Cartel récoltera 60 % des votes généralistes et 10 % des votes spécialistes, et obtiendra cinq sièges sur douze en convention médico-mutuelliste. Bien que toujours minoritaires, les représentants des généralistes s'y battront avec succès pour obtenir une réorientation des priorités vers la première ligne de soins. Lors des secondes élections en 2002, ce sont 70 % des généralistes qui voteront pour le Cartel, ce qui sera toutefois insuffisant pour décrocher le sixième siège qui équilibrerait les débats en médico-mut. Prochain épisode : élections en 2006.





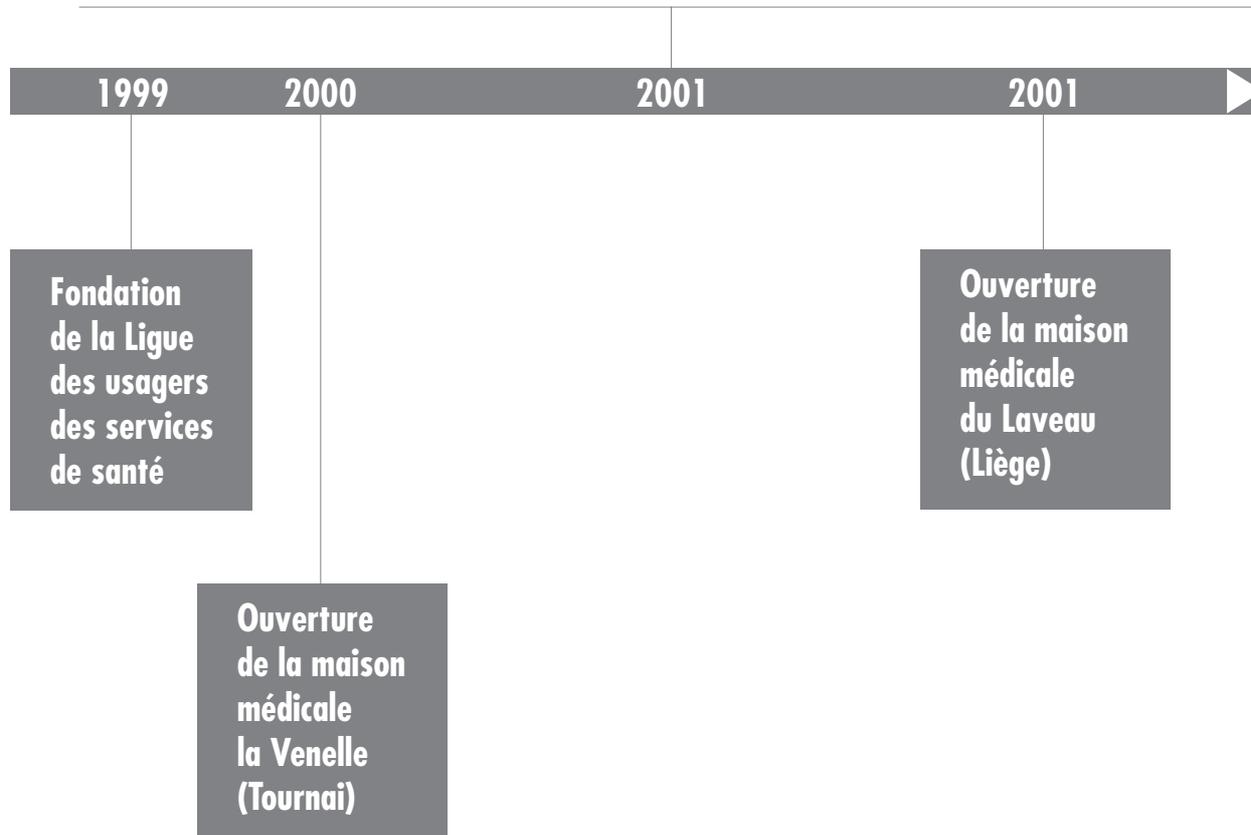
Premier forum social mondial à Porto Alegre

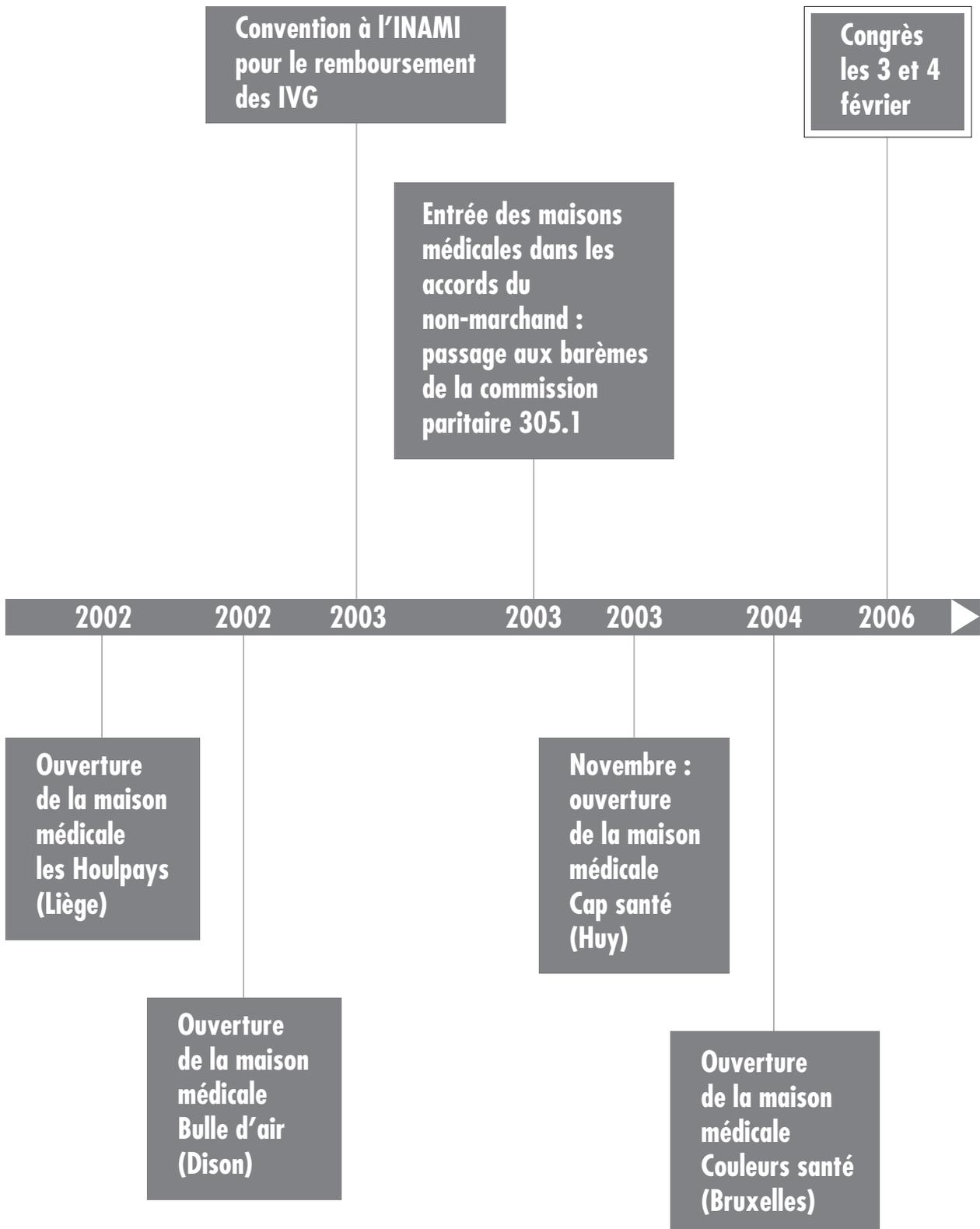
Le Forum économique mondial de Davos existe depuis 1971 et rassemble chaque année les *global leader*, des hommes d'affaires, des fonctionnaires internationaux et des hommes politiques. Soutenu par plus de mille entreprises transnationales, ce forum a pour but de rapprocher les gouvernements et le monde des affaires et de façonner l'avenir de la planète.

Le 25 janvier 2001, jour inaugural du forum de Davos (Suisse), s'ouvre à Porto Alegre (Brésil) le premier Forum social mondial (FSM). Ni spéculateurs ni porte-parole de la grande finance, les participants représentent des associations, des organisations non gouvernementales, des syndicats, la société civile. Ils sont 60.000 qui viennent dire qu'un autre monde est possible, un monde différent de celui imposé par le néolibéralisme. Ils vont soutenir l'annulation de la dette du Tiers-Monde, la suppression des paradis fiscaux, la taxe Tobin sur les transactions financières. De leurs travaux sortira une Charte qui définit le Forum social mondial et ses objectifs.

Le Forum social mondial est un espace ouvert de rencontre, de réflexion, de construction d'alternatives et d'action pour ceux qui s'investissent dans la construction d'une société planétaire centrée sur l'être humain en opposition au néolibéralisme. Il prône une globalisation solidaire qui respecte les Droits de l'homme, un recentrage de l'activité économique et de l'action politique sur les nécessités de l'être humain et le respect de la nature.

Le Forum social mondial s'est déjà tenu à cinq reprises depuis 2001 et rassemble plus de 100.000 personnes. Son influence s'est fait sentir jusqu'à Davos, où (toutes proportions gardées) les objectifs de Porto Alegre interfèrent dans les débats. Si cette gigantesque manifestation éprouve aujourd'hui quelques difficultés à préciser son identité, les échanges qui s'y déroulent nourrissent les combats de chacun dans son milieu de vie et contribuent à déployer des synergies. Et si vraiment, un autre monde était possible...







Valeurs

Une mise en contexte économique et sociétal de la courte, mais intense histoire des mouvements citoyens s'imposait avant de poursuivre plus avant dans ce cahier.

Trois récits d'acteurs de terrains vont nous faire part de la façon dont ils ont vécu, à leur niveau, ces trente années un peu folles. Des témoignages tantôt résolument optimistes, ou plus interpellant sur la situation vécue aujourd'hui.

Mais trois tranches de vies individuelles marquées par l'utopie, l'engagement et la dure confrontation à la réalité d'une société en mouvement perpétuel.

CONGRES



La valeur de l'être humain

.....

Dans l'esprit d'une refonte des pratiques des praticiens de santé, s'interpeller sur la valeur de l'être humain est un incontournable si ce n'est un fondement pour la réflexion.

.....

L'évolution de notre société a privilégié la dominance du contrôle rationnel sur la vie humaine et affective, les critères d'efficacité, de rentabilité, de développement de l'esprit scientifique nous donnant à penser qu'il est le seul valable et pertinent.

La pratique des soins de santé est profondément façonnée et empreinte de cette vision du monde. C'est dans ce contexte que nous nous devons de réfléchir.

Au sein de la relation praticien-patient ou patient-praticien, selon le point de vue de départ adopté, nos compétences techniques et professionnelles sont certes fondamentales et indispensables sinon cette relation ne ferait pas sens. Et la rigueur scientifique un atout majeur. Mais ces seuls critères ne peuvent rendre compte de tout l'enjeu, de toute la richesse et la multiplicité d'une telle rencontre entre deux êtres au cœur d'une confrontation existentielle avec la maladie et d'une recherche de santé ou d'accompagnement à la mort, avec la société pour témoin.

Cette confrontation à l'autre, sa vie, ma vie, la vie, la maladie, la santé, la souffrance, la naissance, le naître à, la mort, le mourir, (et l'après ?), nous affecte d'emblée et ne peut nous laisser indifférent, nous interpelle dans notre vie et vécu le plus profond sans toujours avoir l'opportunité de le sentir, ressentir, de le reconnaître, d'en prendre soin et de le laisser émerger afin de le partager. Cette confrontation affecte le patient tout autant que le témoin présent ou nous-mêmes : relief que nous aborderons plus précisément par fidélité au propos de départ, chaque dimension étant pourtant toutefois essentielle et fondamentale en soi et mériterait approfondissement.

Etre à soi-même, un apprentissage ?

Nous ne pouvons faire l'impasse de ce qui nous affecte et de toute cette plongée intérieure dedans « notre tablier blanc ». Cet accueil de ce qui se vit au plus profond n'est pas toujours si évident, ni balisé par un encadrement humain et n'a certes pas été le centre de nos formations universitaires et paramédicales même s'il est heureusement de plus en plus évoqué.

Ce qui anime la majorité des étudiants est souvent un grand idéal d'humanité, et c'est souvent dans cet idéal que l'étudiant va puiser pour trouver le courage d'accomplir jusqu'au bout ses études. Or, dans notre cabinet, le premier cri de nos patients est le manque d'humanité de nos structures hospitalières ou approchantes et le manque de présence humaine des praticiens.

Ou encore la première reconnaissance post-hospitalisation est l'accueil, la chaleur et la présence humaine vécue avec telle ou telle personne, avant de reconnaître sa compétence technique. D'autre part, nous ne pouvons être sourds au *burn-out*, découragement et isolement des praticiens. Les névroses, dépressions et suicides ne sont pas en régression et reflètent un état préoccupant pour tous. Personne n'est épargné, pas même les praticiens.

Que devons-nous entendre et comprendre de ces constats ? Quelle est la mise au défi ?

Nos débuts de formation médicale nous projettent immédiatement dans la transgression par le vécu de la dissection. Transgression de tabous fondateurs de notre société : interdit de profaner une dépouille mortelle. Même si de nos jours ce fait de la dissection est de mieux en mieux encadré par des paroles qui le nomment et en prennent soin et surtout par un dialogue entre professeurs de différentes disciplines et étudiants, il ne faudrait pas que cette transgression se duplique à d'autres secteurs humains tels que le respect et le sentiment de sécurité d'être au monde tant pour le futur praticien que le futur patient vivant. Ce corps que nous sommes nous interpelle de part et d'autres mais comment le respecter sans envahir ni abandonner ? Nos émois nous bouleversent, comment leur permettre de

*Marie-Hélène
Dutillieux,
médecin à
Bruxelles.*

Mots clés : formation médicale, spiritualité, relation soignant-soigné.

contribuer à un chemin de construction relationnelle sans trouver issue dans les rebus et oubliettes du « je ne sais pas quoi en faire », sans entrer dans le déni de protection mais aussi promesse d'un enfermement et de souffrances internes, sans constater cette vulnérabilité qui nous rattrape et permettre au sentiment de sécurité d'être au monde, de se rétablir.

Tant d'interpellations, mais également tant de défis et de possibilités à mettre en œuvre pour ne pas s'enliser dans les marécages de l'impuissance et de l'éteignoir : ouvrir tout le champ du possible humain qui en fait toute sa richesse et toute sa valeur, et le laisser se mettre en œuvre par la créativité. Mais cela demande évidemment des balises et garde-fous.

La relation d'aide rime souvent avec passivité et soumission, non qu'elle soit voulue comme tel consciemment, tout au contraire, mais parce qu'il n'est pas simple de trouver et mettre en œuvre l'appel à l'intentionnalité vitale de l'autre, l'éveil de son autonomie malgré les limitations trop contraignantes de son état, et définir un projet de soins où il puisse prendre sa part sans être inféodé à un être ensemble dominant, signifiant charge lourde pour le praticien et frustration pour le patient.

Comment rendre compte de cette vie précieuse au cœur de chacun, dans le respect des convictions, des caractères et des valeurs propres à chacun et sans se perdre pour autant ?

Comment trouver les marques et les sécurités d'un être ensemble dans un projet commun tant au sein des équipes pluridisciplinaires, qu'au sein de la relation avec le patient et sa famille ? Comment trouver nos propres marques de sécurité ? Comment préserver cette dignité irréductible en toute situation ? Sommes-nous réellement le gardien de l'autre et de nous-mêmes en situation précaire ? Comment soutenir les limites pour que la vie reste acceptable et de qualité ? Quelles sont ces limites ? Comment s'annoncent-elles et comment se définissent-elles ? Cette qualité de vie pour laquelle nous sommes tous d'accord : comment la définir ? Quels en sont ses critères ? Comment articuler tous les fondements existentiels de vie bonne, de cogitation, d'estimation, de discernement, de connaissance ? Osons-nous relever le défi de nous engager avec notre âme dans la situation qui se présente ? Où devons-nous vivre en discontinuité et en parenthèses ? Comment se restaure-t-on, alors, et où et quand ?

Interpeller les notions de présence, d'être ensemble, de vulnérabilité, de sécurité, de respect, d'estime de soi et de l'autre, revient à interpeller notre affectivité, sans en faire une affaire privée, la relation praticien – patient peut ou doit évoluer dans un cadre qui mobilise le respect, l'estime de l'autre et de soi qui est le fondement éthique d'une relation de soins et d'une humanisation réciproque des soins.

Même si leurs buts divergent, les soins se doivent d'être prodigués tant aux praticiens qu'aux patients, de manière différente mais dans un cadre humain et éthique semblable sous peine de verser de l'intention bienveillante à une maltraitance de fait.

Il n'est guère prudent de se risquer dans cette réelle aventure humaine sans éprouver et disposer d'un for intérieur, d'un quant à soi reconnu, sans établir nos propres valeurs de référence et sans développer une authenticité d'être. Mais est-ce là la préoccupation première de nos modes éducatifs et du politique ?





L'interpellation à soi-même est souvent affaire plus privée et la possibilité d'en prendre soin lors d'un accompagnement psychoaffectif ou spirituel, d'une supervision, d'une activité artistique ou sportive reste une initiative personnelle.

L'être à soi : pouvons-nous l'imposer, l'exiger ? Certes, non ! Néanmoins, nous pourrions au moins l'inviter, le favoriser, l'encourager lui donner les moyens car il reste un des chemins indispensables pour une vie qui puisse prendre sens, signification et contenu dans notre vie professionnelle et notre monde actuel. De même, un enseignement où permission d'être à soi-même pourrait être éveillé par nos structures communes, rendant compte de nos libertés essentielles et relatives, permettant l'éveil de la vie bonne et esthétique.

Etre auprès de soi, être à soi, s'appartenir reste une démarche essentielle, préalable ou concomitante, qui conditionne la rencontre avec l'autre. Nous ne devenons réellement humains qu'au sein d'une relation à un autre être humain. Nous ne pouvons advenir à l'humain qui sommeille en nous, qui attend de se développer, d'épanouir toute sa verticalité sans la rencontre avec l'autre. Il n'est pas de possibilité d'humanité naissante sans vécu d'altérité, ni dans l'isolement et le coupé du monde.

Etre à l'autre

L'autre, la rencontre de l'autre, de moi, tout cet échange, ces interactions qui me font me découvrir encore autrement, me permettent de vivre plus loin que moi, au-delà de moi, m'ouvrent à l'autre, au monde et étonnamment me sortent de ma vulnérabilité d'être là et m'installent dans un tout début de sentiment de sécurité d'être au monde. Qui nous balise ce vécu ?

Etre auprès de l'autre, être à l'autre, être ensemble dans cet espace-temps imparti de rencontre : comment le vivre et le vivre bien si possible ? De nos jours, toute cette manière d'être auprès de l'autre s'apprend sans s'apprendre en vivant dans le sillage d'un professeur doué de sens et pratique humaine. Mais il n'est pas enseigné

comme tel. Il est certain qu'il y aura toujours des personnes plus douées que d'autres pour établir une relation de confiance et de respect, mais toutefois comme nous portons tous au creux de nos gènes les ferments du contact humain, il serait toujours possible de fournir des bases concrètes et solides aux futurs praticiens comme aux praticiens déjà à l'œuvre. Un tel enseignement demanderait d'être pris en compte au sein de la formation de base et continue, encadrée pour éviter la réalité actuelle où il nous faut nous former à l'extérieur avec tout le risque des dérives que cela comporte. Elle pourrait être soutenue et confirmée par les systèmes d'accréditation et autres.

L'artistique pourrait rendre compte, de manière individuelle ou collective, des possibilités d'expression du vécu, du dicible et de l'indicible, par la narrativité, l'écriture (carnets de voyage, de maladie ou de santé, bibliothèques de témoignages au sein des hôpitaux), la musique (pianos dans les hôpitaux... cfr. expérience à Pithiviers)... nous prévoyons bien les fumoirs... Cela pourrait se vivre de manière individuelle ou collective ou encore en ouverture sur le monde comme la participation des élèves des académies de musique dans certaines expériences vécues.

Que dire du support du spirituel ? Pouvons-nous vraiment faire l'impasse d'une approche plus spirituelle sans en faire une affaire de dogmes religieux, d'obscurantisme ou de non scientifique ? Devons-nous aussi agir comme si de rien n'était ou pas de notre ressort ?

Sommes-nous réellement saucissonnés et réduits à un corps à soigner sans sentiments ni vécu ni perspective ?

Et notre position de témoin ?

Pouvons-nous rester insensible ou indifférent à ce qui se vit pour les uns avec les autres ? Pouvons-nous réellement nous taire sans taire une part de notre âme ? N'y a-t-il pas plus d'une façon d'interpeller, de confronter, de participer, de trianguler, de répondre de notre tiercéité dans le respect et même dans le silence s'il est nécessaire ?

Si la relation patient-praticien-praticien-patient relève d'une asymétrie de base et de fait, elle ne peut trouver sa santé et son équilibre que si un rapport égalitaire, une symétrie de base peut

s'établir dans le respect, l'écoute, la sécurité et la confiance.

Peut-être qu'alors une asymétrie inverse pourra se créer qui relève de tout ce que le patient peut nous apporter à notre insu et notre su, nous révélant et dévoilant tous ces trésors de vie humaine ?

Pouvons-nous honnêtement envisager un réel dialogue, pourtant si nécessaire, entre nos différentes disciplines médicales et paramédicales si je ne peux déjà pas être en dialogue intérieur avec moi-même. Pouvons-nous permettre un réel sentiment de sécurité au patient qui est là si je ne suis pas moi-même au moins en traversée intérieure de mon aventure existentielle professionnelle et en possibilité d'en rendre compte à la société.

Il y va de la responsabilité de chacun, du praticien, du patient, du témoin, de la société d'écouter ce qui se vit, se dit, se dédit, s'interpelle... et d'y répondre tant par la réflexion que par l'action concrète et l'engagement.

Tant de pistes à explorer, tant d'étonnement des possibles humains à découvrir, mettre en œuvre et épanouir. Tant de constructions possibles qui ne peuvent qu'éveiller une curiosité pour l'à-venir.

L'autre, la rencontre de l'autre et de moi, tout cet échange fonde un des berceaux de notre humanité naissante.

Une pratique écartelée

Mais devenir humain est-ce là une des préoccupations primordiales de nos politiques de santé et de pratique médicale ? Notre pratique médicale occidentale peut-elle vraiment assurer ce grand écart grandissant d'une prouesse technique toujours plus époustouflante, subventionnée, génératrice de qualité de vie mais aussi d'interpellations éthiques

majeures et d'une misère humaine et affective préoccupante ?

Etonnamment, c'est l'approche du mourir qui se réveille le plus au plan humain de nos jours et donne la mesure de l'apaisement possible par nos moyens médicamenteux (néanmoins encore si peu employés selon les dernières estimations) et autres, mais aussi c'est là que nous retrouvons la cohérence humaine : de cette présence humaine qui apaise, donne sécurité et qui se retrouve essentielle.

Pouvons-nous tenir en société debout si un être humain ne vient au monde que techniquement mais peu affectivement et humainement et s'il s'en repart dans l'abandon technique et affectif ? Et entre ces deux événements majeurs de notre vie que se passe-t-il ? Que vivons-nous ?

Cela relève du défi pour chacun... et peut-être heureusement... puisqu'il s'agit là d'un vécu personnel, individuel, authentique non transférable mais toutefois qui aurait le mérite peut-être d'être encouragé, permis et favorisé par le politique et par nos systèmes de soins de santé.

Peuvent-ils répondre à cette nécessité éthique d'être justes ?

S'ouvrir à cet espace et temps de rencontre tant intérieur qu'à l'autre et au monde, n'appartient pas au monde du visible, du monnayable, de la reconnaissance en titres et honneurs, il ne sera jamais quantifiable et reproductible, étant chaque fois unique ; par contre il éveillera sens, signification et contenu : c'est un donné et peut-être est-ce là un des aspects qui fait toute la valeur inestimable de l'être humain que nous sommes tous en devenir.

Est-ce peut-être là une des joies profondes de notre profession... ●



Médecine générale : sparadrap d'une société solitaire... ou aiguillon pour une société solidaire ?

.....

Les soignants sont-ils irrémédiablement condamnés à panser les blessés du social ?

.....

Choc ! Mais un choc en deux temps, presque en douceur, comme s'il fallait un temps de latence pour que cette publicité face à laquelle je reste en arrêt puisse atteindre les quelques neurones restés en éveil pour un regard critique. Cette publicité est d'une simplicité exemplaire et pourtant tellement interpellante dans le message qu'elle véhicule à propos de notre projet de société. C'est la publicité d'une banque : un mot en son centre, scindé en deux par une sur-brillance, un logo en bas de page, une couleur dominante et la photo d'une femme les bras levés en signe de victoire.

Le message : résolution...

Nous sommes en début d'année, moment propice aux bonnes résolutions. Mais pour qui ? Pourquoi ? Quel projet ? Dans ma tête encore quelques souvenirs de ces images du raz de marée, ou de ces hommes que l'on découvre à peine si l'on n'y fait pas attention, emmitoufflés sous des caisses en carton à l'entrée de la gare du midi. J'entends encore ces patients demandant le prix du médicament prescrit afin d'évaluer la possibilité de l'acheter ou postposant la radiographie à effectuer en attendant le versement de la maigre pension...

Bonne résolution... serait-ce enfin un vrai message de solidarité ? Mais alors où sont-ils ? Sur l'affiche seule une femme victorieuse. Elle se

demandait quelle résolution prendre... et voilà que la solution apparaît... Victoire. Mais de quelle solution parle-t-on ? Et à nouveau pour qui ? Le logo est là pour nous donner la réponse : la banque !

Cela signifierait-il donc que l'économie est la solution ?

Il y a une semaine, j'avais dans mon cabinet un homme d'une quarantaine d'année. Cela fait un petit temps que je le connais ; ainsi au cours de consultations on a pu aborder bien d'autres choses que la couleur de ses amygdales...

Je savais qu'il avait « bénéficié » d'un suivi psychologique « offert » par sa société aux cadres dont il fait partie, parce qu'on s'était aperçu que cela n'allait plus ! Curieux de savoir ce que cela lui avait apporté, il m'a répondu : oh, pas grand chose... si ce n'est la confirmation de ce qu'il pensait. Il y a discordance entre le projet qu'il avait de son entreprise et ce vers quoi elle évoluait irrésistiblement.

« Vous comprenez docteur, moi, j'avais choisi de travailler dans une entreprise publique pour ce côté public : une société au service de la clientèle, disponible, proche... Maintenant, elle est cotée en bourse... ».

C'était la solution... nous disait l'affiche. Mais elle y a perdu l'humain. A un tel point qu'elle est acculée, pour maintenir une productivité, de financer à ses cadres... des thérapies ! Que voulez-vous ? On n'a pas le choix.

Cette homme est devant moi, éteint, consultant pour divers bobos (« je chope tout pour l'instant ») ; il a arrêté son engagement politique local, il espère pouvoir « s'y retrouver » avec ses enfants. Il doit se recentrer sur lui, parce que la société qui lui donnait sens à fait semblant de se préoccuper de lui, tout en ne se préoccupant que d'elle-même.

Et moi je suis là. Là, dans mon cabinet avec cet homme défait, mais que je rejoins dans son idéal. Là, devant cette affiche bien innocente en apparence, mais destructrice si l'on n'y prend pas garde. Là devant cette éternelle question qui, de jour en jour, de microsouffrance en

Thierry Wathelet,
médecin
généraliste à la
maison médicale
Espace Santé.

Mots clés : déterminant de santé, politique de santé, relation soignant-soigné.

Médecine générale : sparadrapp d'une société solitaire... ou aiguillon pour une société solidaire ?

microsparadrapp, fait sa ronde dans ma tête : quel sens cela a-t-il ? Alors quelques fragments d'un chant me reviennent en mémoire. « Tu verras bien qu'un beau matin fatigué, j'irai m'asseoir sur le trottoir d'à côté »...

Sortir du cul-de-sac de la relation médecin malade

Imperceptiblement, le champ médical (que ce soit celui de la médecine générale ou celui de la santé mentale) s'est vu envahir par des plaintes dont les origines dépassent largement la sphère individuelle, pour rejoindre la responsabilité collective. Or, toutes nos formations nous ont toujours conduits vers une approche individuelle. Ne parle-t-on pas « du colloque singulier » ? Et ne faut-il pas voir dans le *burn-out* des médecins généralistes ou dans cette tendance de plus en plus prégnante à se former dans le domaine psychothérapeutique, que ce soit parmi les généralistes ou les travailleurs sociaux, un constat d'impuissance (voir d'échec) de leur prise en charge ?

L'enjeu est majeur et place l'intervenant dans une position de double contrainte dont il est difficile de sortir indemne : placé par la société dans le lien individuel avec son patient, il doit veiller à « sa bonne santé », mais il se sent impuissant à changer les causes du « mal être » n'ayant accès à aucun bras de levier de changement, puisqu'ils se trouvent dans le domaine collectif. Pire, en participant « à une logique individualisée de prévention et de protection », il autorise, (si ce n'est favorise) « de négliger une ressource cruciale : celle de l'action collective, misant sur les aptitudes des individus à réagir de concert pour prévenir les situations de souffrances »¹.

De plus en plus, nous aurons à repenser notre fonction et notre pratique. Il ne nous sera plus possible (pour notre bien-être comme thérapeute) de soutenir « l'atrophie de la pensée critique ». Nous aurons à développer pour le moins notre devoir de témoin, au mieux d'aiguillon, car « ce dont il est question est ni plus ni moins le délitement du lien social... et d'une valorisation extrême des activités de production et de consommation au détriment des fonctions créatives et de réflexion »².

De par notre relation de proximité et de confiance, nous avons une position privilégiée comme témoin, comme vigile des dysfonctionnements sociétaux... Mais notre isolement, l'absence ou le peu de lieu de partages et d'élaborations « d'alternatives cognitives » (conscience partagée de la possibilité d'une organisation sociale plus équitable), renforcent notre impuissance et notre vulnérabilité.

Dans ce cadre, l'implication dans le développement de projets de santé communautaire, la valorisation de l'approche globale de la santé par le biais d'équipes pluridisciplinaires, de création de réseau dépassant le champs du curatif, le soutien de la participation des patients/citoyens dans les lieux de décisions, sont incontestablement des chantiers à poursuivre...

De même, nous ne pourrions faire l'économie d'une réflexion sur la formation. En effet, encore actuellement la formation des professionnels de la santé est davantage médicale que sanitaire, technologiquement pointue, segmentaire plutôt que globale, soucieuse de rencontrer l'exception pathologique et thérapeutique plutôt que les problématiques du plus grand nombre. Les tentatives de pratiques pluridisciplinaires voir plus communautaires et intersectorielles vers une approche plus globale se heurtent à cette carence « fondatrice » des curriculum de base et cette carence d'interaction et de décloisonnement des secteurs sociaux et santé en terme de dynamique de travail.

Le projet que nous souhaitons mettre en place vise à rencontrer ces besoins de formation à cette double globalité : celle de la rencontre de l'individu dans sa chair, ses relations et son être social et celle qui recontextualise dans l'environnement physique, le tissu relationnel et l'espace social. Il s'agit d'apporter des outils de lecture critique qui permettent de resocialiser, « re-politiser » la souffrance sociale. ●

(1) Sanchez-Mazas M., Koubi G., « Le harcèlement. De la société solidaire à la société solitaire », Bruxelles, éd. de l'université de Bruxelles, 2005, p.14-15.

(2) *idem* p.8.



Invitation utopique

.....

Présenter le projet des maisons médicales comme une utopie, est-ce en faire la quête d'une inaccessible étoile, ou nourrir sans cesse la force d'aller toujours plus loin ?

.....

Dans les actes de son colloque de 1995, la Fédération des maisons médicales affirme son projet politique au travers des valeurs suivantes : équité et justice, liberté et responsabilité, démocratie et citoyenneté, autonomie, non-hiérarchie, autogestion, solidarité.

Le chanoine Pierre de Locht y apporte son regard critique sur les maisons médicales, et reconnaît leur inscription dans sa vision du système de santé qu'il qualifie d'utopiste, en soulignant ceci : « Les utopies nous indiquent dans quelle direction on peut avancer, ne serait-ce qu'à tous petits pas, en fonction de quels axes et de quelles valeurs on veut infléchir l'orientation de son agir et de la politique de santé »¹.

En 2006, soit dix ans plus tard environ, la même Fédération, dans le cadre du congrès de février qu'elle intitule « Refonder les pratiques sociales. Refonder les pratiques de santé », se repose la question du sens de son action.

Et même, de manière plus large, le sens de l'action du secteur associatif né de la même mouvance dans d'autres secteurs il y a une trentaine d'années (le planning familial, la santé mentale, les services sociaux de proximité...).

Quand l'utopie plonge ses racines dans le réel

Quels axes, quelles valeurs veut-on promouvoir aujourd'hui ? Ces valeurs cadrent-elles avec la réalité sociale, économique, politique du XXI^{ème} siècle débutant ?

Nos utopies d'hier ont-elles toujours du sens aujourd'hui ? Quelles valeurs peuvent fonder ces utopies qui restent les nôtres aujourd'hui ? Comment mettre ces utopies et ces valeurs en cohérence avec un projet concret « réalisable » ?

Travailler en maison médicale confronte inévitablement à la question de l'utopie. Quel sens l'utopie a-t-elle pour les travailleurs de l'associatif ? Sont-ils prêts à réfléchir leur pratique dans une pleine « conscience utopique » ?

Tout projet social ne comporte-t-il pas une composante utopiste ?

L'objet lui-même de notre travail en maison médicale ne nous confronte-t-il pas directement à l'utopie, que nous soyons médecin, psychologue, assistant social, accueillant...et qui voulons approcher les êtres humains de manière globale, continue, intégrée...

D'autres penseurs ont généré bien avant nous cette forme d'approche visant un bien-être global de l'humain. Souvenons-nous des « socialistes de l'utopie », considérés par Serge Mayence comme précurseurs « d'un courant pré-sociologique annonçant l'impact synthétique d'Auguste Comte et de Karl Marx »².

Parmi ces « socialistes de l'utopie » Robert Owen (1825) va concevoir une société de type communautaire, basée sur d'autres rapports humains, égalitaires, garantissant à tous un bien-être social, en créant les premières coopératives en Angleterre. Etienne Cabet (1840) prônera un communisme égalitaire et pacifique. Godin (1859), à l'image des idées de Charles Fourier, tentera de mettre sur pied un phalanstère (communauté de production) en France, qu'il appellera « le familistère »³.

Tous mus par un idéal humain, et tentant, au travers de concepts de vie « communautaires », d'allier les divers aspects de la vie en société : la famille, le travail, l'éducation...

Ces penseurs qualifiés d'« utopistes » sont cependant considérés comme les précurseurs

Ingrid Leruth,
assistante sociale
à la Free Clinic,
maison médicale,
centre de
planning familial
et centre de santé
mentale.

(1) Chanoine de
Locht, Actes du
colloque de la
Fédération des
maisons
médicales, juin
1995.

(2) Alain
Anciaux,
professeur,
syllabus du cours
d'économie
sociale, ULB,
1995, p.27.

(3) Alain
Anciaux,
professeur,
syllabus
d'économie
sociale, ULB,
1995, p.32

Mots clés : autogestion,
soins de santé primaires.

d'une nouvelle pensée sociale qui, au travers de la conception de systèmes sociaux alternatifs, vise à « élever » l'homme, à le sortir de sa basse condition, à lui donner la parole, à organiser, en somme, la construction de la démocratie. D'évidence, un parallèle apparaît entre les valeurs émergentes de ces concepts « utopistes » et celles citées dans la première phrase de ce texte, et qui fondent le mouvement des maisons médicales, mais aussi d'autres mouvements, comme celui du planning familial par exemple.

Cultivons-nous l'utopie « à tort » ou « à raison » ? Est-elle une pensée impossible voire fantasque ? Représente-t-elle un idéal mobilisateur, une force motrice pour nous permettre de « penser autrement » ?

Paul Ricoeur, en s'inspirant de Karl Mannheim, définit l'utopie en la distinguant de l'idéologie. L'idéologie est une conception construite du monde qui légitimise les intérêts dominants : elle est défensive. L'utopie est une pensée réactionnelle à l'ordre dominant : elle est offensive. « La pensée utopique est active : elle influence l'action en ébranlant l'ordre social... Les utopies sont des forces intellectuelles qui dynamisent la vie sociale ».

Pour Paul Ricoeur, « La disparition de l'utopie amène à un état de choses statique, dans lequel l'homme lui-même n'est plus qu'une chose »⁴.

Les aventures de l'autogestion

D'autres penseurs vont au cours de l'histoire sociale émettre des idées alternatives, en corollaire à l'évolution économique, technologique, sociale, familiale et aux déséquilibres engendrés par le système capitaliste. Début du XX^{ème} siècle, Pierre Naville (français, précurseur de la sociologue du travail), va étudier les rapports du travail avec l'avènement de la machine.

Il cherche une réponse à l'aliénation due à la technologie industrielle et à la production capitaliste. En 1961, il pose les bases d'une gestion démocratique de l'économie basée sur l'autogestion⁵.

Autogestion qualifiée elle aussi d'utopiste... et pourtant, argumentée par un scientifique tel que

Naville comme proposition alternative à l'organisation du travail existante.

Bien sûr, on peut interpréter l'histoire en démontrant que la théorisation ne trouve pas toujours de réalisation pratique viable : les expérimentations des « socialistes utopistes » se sont éteintes en France et aux Etats-Unis... Bien que certains groupements humains ont perpétré une forme de vie sociale communautaire : citons comme exemple chez nous les coopératives de production, ou encore des réalisations comme les kibboutz.

La vague autogestionnaire insufflée par le mouvement de mai '68 s'est essoufflée à la fin des années 1970. Certains considèrent qu'elle s'est éteinte. Encore faut-il examiner de plus près cette affirmation : certains faits sociaux ont généré des expériences marquantes, et des initiatives civiles ont pourtant confirmé la réalisation possible de concepts utopistes.

Les promoteurs de l'autogestion en Europe de l'Ouest en 1970 se sont inspirés de réalisations concrètes comme par exemple le modèle d'organisation autogestionnaire des années '50 de la société yougoslave : l'ensemble des secteurs de la vie : sociale (habitat, santé, éducation...), politique (processus décisionnel, représentation démocratique...) et économique (organisation de l'entreprise, participation ouvrière...) y étaient organisés selon un processus d'autogestion.

Souvenons-nous de l'affaire « LIP », en 1973. L'usine « LIP », fondée en 1867 par Mr Lipmann, fabriquant de montres, entre en crise au début des années 1970 face à la concurrence américaine et japonaise. Des licenciements sont programmés. Les ouvriers, après la tentative avortée de prise d'otage de deux administrateurs et d'un inspecteur du travail, s'engagent dans une grève « productive » : en assemblée générale, ils prennent la décision d'occuper l'usine et de reprendre eux-mêmes l'initiative de la production. Lors des manifestations, leur slogan sera « on fabrique, on vend, on se paie ». Une coopérative sera créée en 1976. Dans le contexte de ce fonctionnement « autogestionnaire », une trentaine de commissions seront actives (dont un restaurant d'entreprise, un salon de coiffure pour les chômeurs, un service juridique, des activités culturelles, etc.).

(4) Paul Ricoeur, *L'idéologie et l'utopie, Ed. du Seuil, la couleur des idées, 1997.*

(5) Autogestion, la dernière utopie, sous la dir de Frank Georgi, publications de la Sorbonne, 2003.



L'organisation du travail se discutait de manière collective et égalitaire, avec comme préoccupation le bien-être des travailleurs. L'expérience des usines Lip a fait écho dans d'autres entreprises (plus de 300 en France), par exemple l'usine textile Cousseau dans laquelle les ouvrières ont développé leurs ateliers (appelés « Pil » en mémoire aux Lip) pour revendiquer la réintégration de leur déléguée syndicale.

Certains estiment que le cas de figure des « Lip » ne peut être considéré comme une réalisation autogestionnaire car la mise en place de ce fonctionnement n'avait pas pour motivation de départ une revendication de démocratie, mais plutôt de respect des droits syndicaux. Ceux-là soulèvent le caractère illusoire et utopique de l'autogestion...

Pour d'autres, dans le cadre des revendications syndicales, et par le biais de la forme qu'elles ont prises, les ouvriers ont découvert autre chose que la lutte pure : une démarche démocratique et égalitaire, par laquelle ils ont démontré leur capacité à s'organiser entre eux pour produire et vendre un bien. Et il s'agit bien pour eux d'une démarche autogestionnaire, qui a amené, au départ de l'expérience, à la réflexion.

L'expérience yougoslave, ou l'anecdote des Lip, et les diverses interprétations qu'en ont fait les analystes extérieurs confrontent au concept de l'utopie, à son sens, à sa valeur sociologique... N'est-il pas opportun en effet d'apprécier par exemple la cohérence du mouvement « LIP » comme un « mouvement... précurseur par ses méthodes de lutte, par ses aspirations, par sa morale » ?⁶.

N'est-ce pas effectivement dans son aspect « mobilisateur » qu'il faut apprécier l'utopie, plutôt que dans ses caractéristiques imaginaires liées à l'impossible et à l'éphémère ?

Dans la société, bon nombre d'expériences existent, qui défendent des valeurs sociétales utopistes, et démontrent « des efforts d'auto-organisation de la société civile, via la vie associative, autour de services de proximité, des initiatives relatives aux chômeurs, aux sans domicile fixe, des régies de quartiers, des coopératives »⁷.



L'utopie, sans cesse à réinventer

Mai '68, époque charnière qui a bousculé l'ordre social par ses revendications libertaires, égalitaires, émancipatrices, de reconnaissance de pensées nouvelles, de comportements nouveaux, a impulsé un mouvement général d'opposition à l'idéologie en place, aux systèmes et organisations prônés par elle.

Tout fut remis en cause : le système de production capitaliste, l'organisation du travail, le statut de la femme, l'éducation et l'enseignement, le système de soins de santé, les rapports entre les détenteurs du savoir et les apprenants...

En somme, en mai '68, on naviguait en plein dans l'utopie, dans l'imaginaire d'une autre société, calquée sur d'autres modèles à visée démocratique.

C'est dans cette société mouvante que sont nées en Belgique maintes initiatives de terrain : associations de défense des femmes, plannings familiaux, centres d'accueil pour jeunes, écoles à pédagogies nouvelles, coopératives de production, maisons médicales, centres de santé mentale...

(6) Pierre Lantz, in revue *Multitudes*, « Lip, précurseur des coordinations », sept 1994.

(7) Alain Anciaux, op cit.

Aujourd'hui, acteur en maison médicale et en planning familial depuis plus de dix ans, je me pose question sur les chemins à emprunter pour faire vivre mes utopies, que je crois être les mêmes que celles dont parle le chanoine de Locht dans sa vision des maisons médicales d'il y a dix ans. Je pense même qu'elles rejoignent les préoccupations émises par les socialistes de l'utopie au XVIII^{ème} siècle !

Face à un contexte économique et social différent qui est le nôtre aujourd'hui, empreint des valeurs néo-libérales et de mondialisation, je me sens encore plus encouragée à entretenir les valeurs d'une société utopique. C'est par cette démarche que je me sentirai agir pour aller au-delà de « supporter le social en gardant ma capacité de m'indigner », comme le propose l'invitation à ce congrès en citant Bourdieu.

Je pense, en revanche, que les moyens pour mettre en œuvre ces valeurs sont à réinventer : l'organisation de nos structures, nos projets, nos modes d'action. Réinventer ne signifiant pas pour moi abandonner notre « culture utopique » : réinventer en veillant à la faire prospérer au travers de l'organisation de nos structures, de nos projets et des modes d'implication des travailleurs. Cette mission exige sans doute aujourd'hui une nouvelle maîtrise de la connaissance des enjeux socio-politico-économiques dont l'économie néo-libérale et la mondialisation sont l'expression.

Le contenu de ces enjeux est d'une complexité pratiquement inaccessible. Les conséquences sociales (chômage, exclusion notamment) du système néo-libéral nous laissent percevoir combien « il pousse à l'extrême une tendance spontanée de l'organisation capitaliste du travail : la dissociation entre l'efficacité économique et la justice sociale », comme le souligne l'économiste Thomas Coutrot⁸.

L'utopie défendue par les uns est-elle moins valide que celle défendue par les autres ? En effet, les principes qui fondent le modèle de la société néo-libérale ne peuvent-ils, comme le dit Thomas Coutrot⁷, être qualifiés eux-mêmes de « nouvelle utopie capitaliste » ?

Nos utopies sont l'expression de notre volonté de rester dans un « contre pouvoir », de proposer un autre modèle au sein duquel l'humain est le centre. Notre inventivité particulière en cultivant l'utopie, ne consiste-t-elle pas à « être réalistes, en demandant l'impossible »⁹. ●

(8) Th. Coutrot, Critique de l'organisation du travail, éd. La Découverte, 1999.

(9) Paroles de Che Guevara.



Organisation

L'utopie, la formidable énergie individuelle et l'enthousiasme développés par les premiers porteurs de projets communautaires, même s'ils se sont parfois fracassés contre le mur de certaines réalités d'aujourd'hui, ont aussi impulsé des mouvements collectifs beaucoup plus profonds. Des organisations nouvelles, basées et structurées sur les valeurs de l'époque, ne cessent d'avancer depuis, surfant de vague de colère en prise de conscience, de catastrophe humanitaire ou sanitaire en réactions épidermiques, face aux évolutions de moins en moins maîtrisables d'une société désormais mondiale, où l'économie pèse d'un poids écrasant.

CONGRES



En attendant la nouvelle vague...

.....

Fondateur en 1968 de l'asbl Aimer à l'ULB, Marc Abramowicz est un observateur attentif de la notion de militance, hier et aujourd'hui. Les utopies de l'immédiat après 68 ont-elles encore du sens aujourd'hui ? Et si oui, ce sentiment est-il suffisamment fort pour faire naître et soutenir l'engagement des plus jeunes ? Réponses au coin du divan.

.....

Après pas loin de trente-cinq ans passés au chevet de l'association qu'il avait lui-même créée - le centre de planning familial Aimer à l'ULB - Marc Abramowicz savoure aujourd'hui le calme de sa campagne brabançonne et ouvre son horizon à de nouveaux défis, de nouveaux plaisirs. Il reste néanmoins, riche de ce passé à la pointe de nombreux combats, un observateur privilégié de l'évolution de la notion de militance dans nos mouvements. « J'aime à dire qu'Aimer à l'ULB a été créé dans la foulée de mai 68, mais ce qui sous-tendait cette initiative était plus profond que le mouvement étudiant d'alors, qui ne fut en quelque sorte « qu' » un symptôme - certes important - d'une prise de conscience beaucoup plus profonde, de quelque chose qui était sous-jacent depuis l'immédiat après-guerre. C'est le combat des femmes, qui, après avoir obtenu le droit de vote réclamaient un autre statut dans la société. Elles ont été rejointes par les jeunes, dans cette opposition à une société patriarcale solidement établie. C'est de là que se sont développés les mouvements anti-autoritaires et libertaires qui ont donné mai 68. Nous avons voulu alors proposer une organisation psychomédicale traitant de la sexualité et du rapport au corps avec pour but le mieux-être pour les jeunes et les étudiants. Le combat d'alors se portait contre le puritanisme et les peurs. Peurs des maladies sexuel-

lement transmissibles, déjà, peur de la grossesse non désirée. Nous ne jugions pas. Nous missions sur la responsabilisation, qui donne une liberté plus grande dans tous les aspects de la sexualité. »

De la militance à la sécurité, gardez vos idéaux

Après avoir créé, puis animé seul Aimer à l'ULB durant deux ans, Marc Abramowicz profite d'une loi de subsidiarité de ce type de structure en 1970 pour étendre son équipe et ses services. Ils sont d'abord cinq, puis aujourd'hui vingt-cinq intervenants dans les domaines psychologiques, sociaux et de santé. « Ce qui est réjouissant, c'est que l'on trouve toujours de jeunes professionnels qui sont prêts à s'engager dans une démarche contre-culturelle d'autogestion comme la nôtre. Ils ont besoin d'une autonomie plus grande, ils ont du mal avec les hiérarchies... Chez nous, ils trouvent cela, même si je préfère parler de hiérarchie différente que de non-hiérarchie. Ils sont face à des dirigeants qui ne sont pas nommés, mais qui existent bel et bien. Ils ont une grande liberté, une grande autonomie dans le travail, mais nous insistons précisément sur le fait qu'ils sont responsables de leur poste de travail. Enfin, nous travaillons encore très fort autour d'un modèle qui favorise, qui encourage les relations interpersonnelles au sein de la structure. Et là, il y a ceux à qui cela convient et d'autres beaucoup moins, qui nous quittent après un an ou deux pour retourner dans une structure de travail plus classique. »

Ce n'est pas pour autant qu'Aimer à l'ULB n'a pas connu l'une ou l'autre crise de recherche d'identité, de sens, qu'elle ne connaît pas de problèmes au niveau de la mobilisation, du militantisme de ses jeunes acteurs. « Bien sûr ! Il ne faut plus trop demander à nos jeunes de sortir dans la rue pour une manif. Ce sont les responsables, les figures emblématiques qui se mobilisent encore et toujours. Les jeunes sont aussi beaucoup plus demandeurs de sécurité en terme d'emploi... Nous évoquions les relations interpersonnelles assez fortes au sein d'Aimer à l'ULB, c'est une dynamique influencée par la baisse de motivation des militants.

Marc Abramowicz,
psychothérapeute.

Propos recueillis
par **Bernard Barbieaux,**
journaliste.

Mots clés : autogestion.

Plus on est unis, nourris par des idéaux communs, plus on peut transcender les différences personnelles. Encore aujourd'hui, une attention accrue à la qualité des relations peut être une réponse à l'ambiance plutôt morose qui règne au sein de nos associations.

Quant à nos questionnements internes, ils furent nombreux. Ainsi, la baisse des motivations altruiste a débuté dans les années 70', pour trouver son paroxysme au milieu des années 80', sous l'ère Reagan-Thatcher. On naviguait dans un climat de grande insécurité économique auquel les politiques ont voulu répondre par une soumission à un modèle fort capitaliste et culturel anglo-saxon qui se voulait plus rassurant. C'était la fin de la vague contestataire et libertaire de 68. On était dans un creux et cette régression a été fortement ressentie chez nous. Aimer à l'ULB a décidé d'attendre la naissance d'une nouvelle vague en remplaçant la dynamique portée par les femmes et par les jeunes par une nouvelle dynamique interne en matière de formation. Nous nous sommes recentrés sur notre métier, en approfondissant et en réfléchissant à la façon de la pratiquer. Beaucoup de livres sont sortis à ce moment là, nous avons organisé des conférences, des colloques, sur des thèmes parfois très en avance pour l'époque. Nous étions en recherche de sens, nous avons besoin de continuer à avancer... »

Du SIDA au néolibéralisme

Et cette nouvelle vague, à l'époque, elle est arrivée d'une façon aussi terrible qu'inattendue... « C'est l'ironie de ces mouvements cycliques, c'est qu'on ne sait jamais quand la vague va se former à nouveau. Notre deuxième vague à nous, elle nous est arrivée en pleine figure, c'était le SIDA. En 82-83, quand on a commencé à parler du SIDA, c'était une gifle terrible pour les militants des plannings familiaux ou des maisons médicales. Comme si mère nature voulait nous punir des excès de liberté pour lesquels nous nous battions depuis tant d'années ! Et les milieux conservateurs de tous poils ne se sont pas fait prier pour nous le rappeler, de façon souvent très agressive. Ils remettaient en cause tous les débordements du cadre monothéiste classique. Mais paradoxalement, ce fut le déclencheur d'un nouveau mouvement d'opinion. La réaction exacerbée de la société par rapport au SIDA nous confortait finalement dans nos idées. Car nous n'avions pas du tout la même approche qu'elle. Nous devons donc rester différents, indépendants, et continuer à nous battre. Il y a eu ensuite l'affaire Dutroux, une catastrophe qui, elle aussi, nous a obligé à poursuivre notre combat, par exemple contre l'industrie de la pornographie, qui érige en modèle la violence sexuelle dans les rapports, mais aussi contre les dérives sécuritaires qui ont suivi l'affaire... ».

Aujourd'hui, on est de nouveau dans le creux d'une vague, avec des sujets de mobilisation qui sont plus intellectuels que populaires, pas assez ancrés encore dans la réalité du quotidien des gens. Un quotidien où la difficulté de vivre est beaucoup plus grande, où la complexité des institutions, des processus de décision, est beaucoup plus complexe. Mais cela vaut la peine de tenir le coup dans une période comme celle-ci, car la société aura encore besoin de nous lors de la prochaine vague, qui pourrait bien être celle du rejet de la mondialisation, de l'économique à tout prix. Le mouvement altermondialiste est encore trop dispersé et conceptuel pour les populations, mais la prise de conscience fait son chemin que le néolibéralisme sauvage mène au désastre, que si on ne reconstruit pas la machine économique et





financière, elle nous mène tout droit vers une catastrophe grave et planétaire. Cette prise de conscience est encore un peu anarchique, elle doit se transformer en quelque chose de plus fort, mais c'est totalement imprévisible. Nos mouvements, avec leurs utopies et leurs militants, doivent tenir le coup, en attendant cette prochaine vague. Car la société aura besoin de nous. Cette société dont nous voulions la peau il y a trente-cinq ans, nous avons compris aujourd'hui, avec la chute du modèle communiste à l'Est, que nous devons faire avec, qu'il n'y en avait pas de rechange. On est tous revenus du « Grand Soir ». Mais cette société, avec tous ses défauts, c'est à nous à la faire évoluer, à y ramener des valeurs comme la liberté, la solidarité, l'égalité, à y ramener du sens. Il y a du travail pour chacun de nous dans ce projet là...

afin de relancer l'idée militante, de se repositionner volontairement dans une situation de concurrence vis-à-vis de la médecine privée ou de l'institutionnel classique. Accepter que nous sommes dans une société de compétition, ce n'est pas vouloir être le plus fort, mais bien de rendre le meilleur service à la population. » ●

Se remettre en question

En attendant la survenue de cette fameuse nouvelle vague qui doit redonner sens à nos institutions, Marc Abramowicz propose plusieurs solutions pour tenir le coup : « *D'abord, porter attention aux relations internes à l'institution. Quand c'est l'utopie, les valeurs qui flanchent, on a tous tendance à se replier sur nous-même et sur nos aspirations personnelles au détriment du collectif. C'est humain, mais c'est aussi générateur de conflits.*

Ensuite, retrouvons une motivation à travers la formation interne. Je ne dis pas que c'est LA solution, mais c'est celle que nous avons appliquée dans les années 80 pour Aimer à l'ULB. Je pense que vouloir refonder ses pratiques à travers un colloque est un pas dans cette direction réalisé par la Fédération des maisons médicales. Enfin, une idée m'est venue à ce sujet. Lorsqu'elles sont nées, les maisons médicales voulaient prouver qu'entre la médecine individuelle et les systèmes médicaux organisés (essentiellement les hôpitaux) il y avait place pour un système d'équipes, institutionnel mais beaucoup plus souple, et capable de fournir des prestations de qualité supérieure aux structures traditionnelles. Dans le domaine médical, comme dans celui de la santé mentale, de la toxicomanie, ou du planning familial, le défi est gagné aujourd'hui. Peut-être serait-il bon

Le non-marchand, entre la cité et les marchés

Bernard Van Asbrouck, expert en développement socio-économique, conseiller général au Forem.

Exposé pour le colloque de l'Agence nationale pour l'emploi en France à Amiens en juillet 2005.



Né sous le signe de la solidarité et de la défense des valeurs humaines, le « non-marchand » a grandi et a subi des mutations profondes. Cette évolution modifie sa place dans la cité, son identité face au « marchand » et le met en tension par rapport à ses valeurs fondatrices.



Ce concept permet de cibler des « espaces temps » économiques cohérents et par là de segmenter l'environnement.

La première question à aborder est de définir l'extension d'un écosystème et ce qu'il inclut. Cerner un écosystème préalablement à son étude implique des choix. Dans le cas de l'écosystème non-marchand, il a été décidé de définir le non-marchand sur base des métiers et des compétences (dimensions structurantes pour l'action du service public) et non pas sur des statuts juridiques, des finalités ou des modes de financement.

En effet, la nature, dispersée, complexe et étendue du non-marchand demande de se donner des balises précises afin de cerner l'ampleur de l'étude.

Dans l'étude du non-marchand nous avons pris en compte les métiers :

- de la santé,
- de l'aide sociale,
- du socio culturel/sportif,
- de la gestion d'une administration publique.

L'Office wallon de l'emploi et de la formation professionnelle (le FOREM) mène avec la société Survey & Action des études écosystèmes dont l'objectif est d'apporter une vision la plus objective possible de l'environnement socio-économique et d'identifier des axes de réponses afin d'assurer l'ajustement de l'action publique aux réalités vécues.

La notion d'écosystème suppose qu'au niveau d'observations retenu (ensemble de pays, pays ou région), les entreprises considérées forment un système, c'est-à-dire qu'elles entretiennent des rapports similaires avec un environnement commun :

- par l'offre de types de produits/services répondant à des besoins/fonctions voisins,
- par le type de marché auquel elles s'adressent,
- par le type de contraintes/réglementations légales auxquelles elles sont soumises,
- et éventuellement par le type de rapports qu'elles entretiennent entre elles (chaînes de sous-traitance, fournitures de biens/services, complémentarité, concurrence, etc.).

Toutefois, c'est dans le terreau associatif porteur de valeur démocratique profonde que le non-marchand dans son visage institutionnel plonge ses racines. Le non-marchand peut se voir là comme une « institutionnalisation » de la solidarité horizontale née d'une structuration politique d'outils de redistribution dont la diversité répond à la multiplicité des problématiques de vie dans la cité. Nous pouvons faire l'hypothèse que le non-marchand a capté progressivement l'agir redistributif de l'Etat, ce qui le met souvent dans la position de l'exécutant, du porteur, voire du défenseur de la solidarité collective.

Héritier d'une solidarité horizontale spontanée, le non-marchand va l'organiser dans les cadres négociés de la cité. Cette position « entre deux » va profondément structurer l'ethos du non-marchand, le mettre parfois dans des situations paradoxales, créer une « tension » dans sa dynamique, sa gestion des ressources humaines, ses métiers.

Mots clefs : solidarité, système de santé, déterminant de santé, travail social.



L'espace socio-économique du non-marchand

Le non-marchand est, par le fait de son rôle induit d'acteur de la redistribution solidaire, profondément tributaire de l'organisation budgétaire de la solidarité via le budget de l'Etat et les différents fonds de cotisation sociale. Les décisions budgétaires des élus impactent fortement ses conditions de vie. D'autre part, la dynamique et les pratiques des marchés impactent fortement la nature de son activité. Certains pans du non-marchand trouvent leur légitimité dans des actions de correction ou de réparation des effets sociaux de la dynamique des marchés. Le non-marchand émerge là dans une tension entre la cité avec ses préoccupations budgétaires, politiques et organisationnelles et les marchés avec leurs préoccupations de rentabilité financière, de développement, d'intégrité et de liquidité.

La valeur « non-marchande » du non-marchand devient là l'« humain » que cet espace socio-économique sauvegarde car les champs de préoccupations de la cité et les champs de préoccupation des marchés l'ont progressivement perdu de vue par le lissage technique et méthodologique de leurs pratiques et organisation.

Cette notion de « valeur » de l'humain comme source et ferment de la légitimité est transversale à tout cet écosystème et fait que dans son histoire, il naît plus sur des vocations que sur des métiers, qu'il crée ses métiers progressivement, les transforme continuellement et s'interroge sans cesse sur son sens. Légitimé par cette défense/protection de l'humain, le non-marchand est dispersé, atomisé sur le territoire, comme se répandant dans les entrelacs de la cité. Il vit dans l'instant présent et est confiant en l'avenir. En effet, l'étude montre que cet écosystème est créateur d'emploi et qu'il peut l'être encore plus demain. On peut voir là un phénomène qui s'étend à bas bruit mais qui est sans doute perçu par les professionnels du non-marchand et qu'on pourrait résumer comme étant l'intensification et la diversification des besoins de « médian » pour

« le vivre ensemble » des citoyens.

Le non-marchand vit une dynamique de développement forte depuis vingt à trente ans principalement sur deux dimensions :

● Volume et diversité

Le volume global de prestations, le nombre de demandes augmente continuellement. La société « consomme » de plus en plus du « social ».

De même la diversité des modes et techniques d'intervention s'étend considérablement amenant une diversité croissante des structures et des compétences.

Il serait sans doute plus juste de parler d'un appel de plus en plus massif et étendu à l'usage d'outils du « vivre ensemble ». Sous cet angle de vue le non-marchand se présente comme la réponse aux besoins de plus en plus étendus de relais nécessaires pour permettre aux citoyens d'être citoyens dans la cité. On peut voir là la résonance dans l'espace collectif de l'individualisation de la société.



● **Professionnalisation**

Le champ du non-marchand se professionnalise fortement. Ceci veut dire que l'on repère des mécanismes professionnels de plus en plus balisés et techniquement formatés, une complexification des modes opératoires, l'apparition de langages « d'initiés », voire l'apparition d'une forme de taylorisation du travail. Cette professionnalisation amène son risque, c'est la perte de l'approche « holiste » initiale de l'humain et la confrontation de cet écosystème avec un ensemble de paradoxes de légitimité.

l'hôpital (entre 88 et 98 les prestations hospitalières ont diminué de 9 % ; les prestations de jour et à domicile ont augmenté de 244 %) ;

- lacunes transitoires dans la chaîne des soins et par là marché en émergence ;
- l'environnement de travail :
 - turn-over plus grand des patients dans un environnement à lit réduit (moins 16 % de lits en Wallonie entre 1990 et 2000) ;
 - externalisation et inscription de l'hôpital dans une chaîne de soins dont l'amont et l'aval échappent à sa maîtrise ;
 - faut adapter les prestations aux flux, ce qui amène à une exigence de flexibilité accrue pour le personnel.

Les grands constats de l'étude

● **La mutation profonde de l'organisation des soins de santé**

On assiste à une évolution quantitative et qualitative de la demande de soins. Les soins de santé étant un espace professionnel fortement calibré, l'évolution qualitative interroge particulièrement les pratiques des métiers. Les soins de santé doivent prendre en charge de nouvelles pathologies liées à des problèmes d'intégration sociale. Les dimensions psychologiques et socio-relationnelles prennent un poids accru dans la relation avec la patientèle. Or la chaîne des soins se développe vers une technicisation accrue qui « masque » l'inter-connectivité des réalités vécues et accroît le stress des métiers par sentiment de perte de maîtrise réelle sur les effets de l'acte.

Les conséquences pour le travailleur sont une surcharge progressive et une augmentation de l'intensité de travail ; l'écran fait écran donc moins de temps pour les patients.

Plus aucun professionnel ne peut prendre la situation du patient de manière holiste ce qui engendre pour lui le besoin d'une forme de « guidance santé » qui sera transférée vers les généralistes (fortement responsabilisés sur les coûts de leur prescription) soit vers le patient lui-même ; on en appelle à son rôle d'acteur (espace santé, campagne de prévention, etc.). Cette responsabilisation du patient a aussi pour lui un impact financier dans la mesure où il participe de plus en plus au coût des prestations, ce qui transforme le patient de plus en plus en client qui manifeste une exigence accrue, d'où l'obligation pour les organisations de passer d'une culture à dominance paternaliste à une culture de la négociation et de l'explication ; les dimensions communicationnelles s'accroissent donc dans les soins de santé.

L'écran technologique fait écran aux questions relationnelles et sociétales en jeu. L'hôpital reçoit des situations de vie qui rendent floues les limites de ses missions.

A cela s'ajoute une modification radicale du financement des hôpitaux. On passe d'un financement au nombre de lits à un financement à l'acte et d'une gestion paritaire à une gestion où les pouvoirs publics prennent un rôle prépondérant en terme de maîtrise des coûts. Ce qui a un impact dans :

Le personnel constate que le patient devient un acteur et exprime une difficulté à supporter et gérer l'agressivité croissante des patients et des familles.

Un besoin latent d'acquisition de compétences socio-relationnelles se décèle mais ce qui s'exprime est paradoxalement une demande sans cesse accrue de formation technique pour s'adapter au flux et supporter le stress ; le recours au temps partiel devient de plus en plus fréquent et les heures supplémentaires se généralisent.

- la chaîne des soins :
 - médicalisation de divers lieux dont le domicile et donc création de marché de l'emploi pour les personnels médicaux en dehors de

Les grands problèmes de gestion des ressources humaines (reconnus par les employeurs et les



travailleurs) sont :

- la question des remplacements ;
- la gestion des horaires ;
- la gestion des conflits.

● Un écosystème en recherche d'efficacité mais un paradoxe domine

Dans la dynamique générale du non-marchand domine une logique spontanéiste du relationnel/communicationnel, ce qui est paradoxal en regard de l'objet même de la plupart des métiers du « non-marchand ». Ce sont en effet des métiers de la relation humaine.

Or, le non-marchand ne développe pas de façon systématique les techniques de gestion des relations humaines alors que le marchand par contre investit fortement ces compétences. Ce paradoxe peut provenir de l'histoire du non-marchand, des origines spontanéistes de l'associatif, expression d'une solidarité horizontale inscrite dans un principe économique de réciprocité.

Dans ce contexte, le relationnel est naturel, « c'est l'empathie qui compte » « ce ne sont pas des techniques ».

On peut voir une évolution « naturelle » des structures du non-marchand qui traduit une évolution de la « vision » des métiers.

Au commencement, un groupe dans l'espace public se mobilise autour d'un(e) père ou mère fondateur(trice), et de la défense de valeurs humaines (défenses des sans abris, des toxicos, l'accès aux soins pour tous – cfr Edith Cavel, etc.).

Dans cette phase, les métiers s'apparentent plus à des vocations qu'à des professions. Le bricolage de génie est souvent la norme, le temps ne compte pas, c'est du don pur. Il n'y a pas de logique d'imputabilité – la défense de la « valeur humaine » fait « valeur ». Ce défaut d'imputabilité va laisser des traces par la suite dans une sorte de faiblesse ou d'absence de réelle évaluation.

Dans un deuxième temps, la structure s'organise, se hiérarchise, structure ses métiers, identifie ses méthodes et techniques, crée ses formations voire crée des filières d'enseignement.

La reconnaissance politique via la subsidiarité et le fait que le politique confie des missions d'intérêt public à ces organisations amène

l'institutionnalisation des structures. On voit apparaître des cadres gestionnaires qui injectent une logique de gouvernance et, devant rendre des comptes aux tutelles, attendent du personnel des compétences techniques et de la rentabilité. Le monde a changé. A la vocation succède la profession. Les générations montantes montrent un rapport plus économique à l'activité, on balise des normes de travail, d'exigence. Les travailleurs expérimentés ayant vécu les premières heures parleront de perte du feu sacré, de perte du sens du métier.

Toutefois, le sens du métier reste profondément ancré dans la notion d'aide, de don, de valeur humaine et donc de relation.

L'étude montre là un décalage manifeste entre le personnel et sa hiérarchie. Cette dernière attend de la productivité, de la rentabilité, et le personnel se sent faible sur ces dimensions alors qu'il se sent fort en relationnel, patience/calme.

Ainsi, dans le non-marchand, les problèmes de management sont en pleine émergence et s'intensifient. On peut en voir une cause dans l'hiatus entre le fondement de sens de l'activité non-marchande, les qualités socio-relationnelles que cela implique, et les modes de gestion qui s'imposent via les tutelles, ou les questions de fonctionnement d'une entreprise (qu'elle soit marchande ou non-marchande).

Majoritairement, les cadres du non-marchand estiment que les méthodes et techniques de management existantes ne sont pas adaptées au pilotage d'institution comme les leurs. Ils se sentent parfois contraints au bricolage par absence d'outils et de méthodes, ce qui explique l'appétence de ces cadres pour des réseaux informels d'échanges qui font office de lieu d'invention/formation.

Comme on le voit, le non-marchand se « professionnalise » à tous niveaux et dans tous les sens du terme. Cette professionnalisation a commencé essentiellement sur des aspects comptables qu'exigent les pouvoirs subsidiaires : le contrôle des dépenses.

On voit là une résonance dans le non-marchand des formes de transformation de la gouvernance publique¹.

Très vite ces questions de gestion budgétaire vont amener des questions d'organisation de description de *process*, de jobs, etc., mais il reste

(1) On voit émerger des dimensions contractuelles/évaluatives plus structurées dans les pratiques politiques.

l'*habitus* du non-marchand où les questions de la motivation (et de ses conditions), du sens, de l'efficacité, sont sous-déterminées justement au profit de ces questions d'organisation qui, plus neutres, occultent ces dimensions du débat non-marchand que sont les questions de sens, de légitimité, de dimension paradoxale de l'agir sociétal tendu entre l'aide et le contrôle, l'insertion et l'aliénation, la solidarité et la rentabilité, la relation et l'efficacité.

De ces paradoxes du non-marchand foisonnent une ingéniosité, une diversité forte qui aujourd'hui se présentent comme l'émergence d'une autre économie, fondée sur l'humain, sur le relationnel qui intègre des niveaux complexes d'organisation sociale.

Pour faire écho aux travaux de Jean-Louis Laville, une économie solidaire d'une nature et d'une dynamique nouvelle naît, sans doute dans les tensions du non-marchand, dont le prix est la perception par 50 % des travailleurs qu'il y a de plus en plus de gens déprimés, tendus, stressés, démotivés dans leur métier alors que seulement 9 % des employeurs partagent ce point de vue.

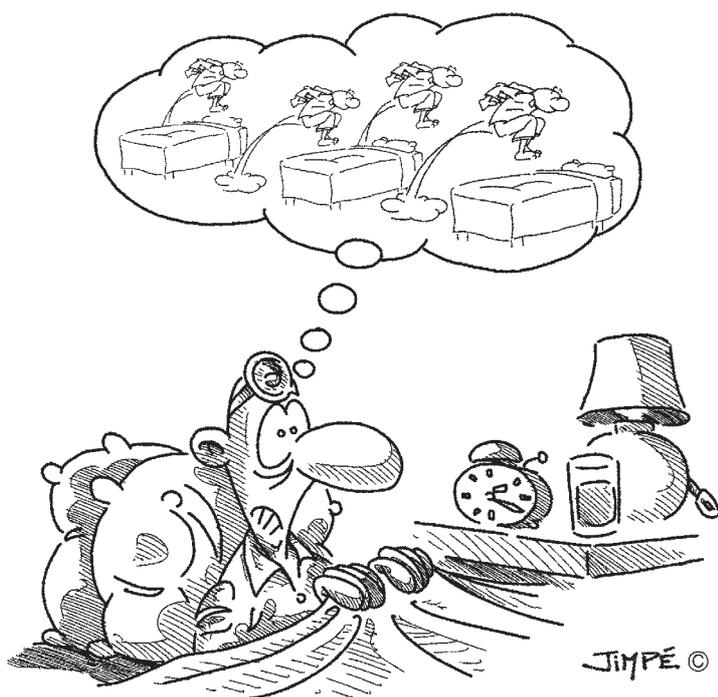
Ce chaudron du non-marchand où une alchimie des tensions, positions, sens et pratiques crée un bouillon de culture est peut-être en gestation d'autres formes d'organisations socio-économiques.

● Absence de vision globale

Le non-marchand est atomisé en une myriade de petites entités. Ce constat est logique car il reflète la grande diversité des questions sociétales qu'il prend en charge. C'est l'*ethos* petite et moyenne entreprise qui domine, même dans les grands hôpitaux. Conformément à cette culture de petite et moyenne entreprise, les acteurs de terrain n'ont pas une vision du contexte dans lequel ils agissent. Tout se passe comme s'ils évoluaient en milieu relativement fermé, en vase clos, ayant peu d'échanges entre eux et avec leur environnement. Ils valorisent le présent, développent peu de prospective. Ceci est particulièrement vécu dans les administrations publiques.

Cet état de fait traduit une dynamique générale en silo du non-marchand dans ses grandes structures (hôpitaux – administration/service public). Chaque silo étant porteur de sa culture, de ses outils et méthodes. Par exemple, l'hôpital au dire de la majorité de responsables est organisé en services très autonomes les uns par rapport aux autres. L'administration publique montre aussi un déficit de management global. Chaque silo fonctionne en vase clos particulièrement dans l'aide sociale. On constate très peu de perception de changement de la part des travailleurs et lorsqu'il y a un changement, il est d'ordre essentiellement organisationnel/interne. L'environnement est peu présent dans la perception du changement à l'exception des questions législatives. Dans les perspectives d'avenir, nous rencontrons le même phénomène, surtout des changements internes et les autres changements possibles (nouvelles missions – changements législatifs – croissance de l'organisation – croissance de la demande sociale) sont vus comme des opportunités plutôt que comme des menaces. Des transformations de l'environnement, il est peu tenu compte, ce qui pose la question de savoir si nous avons affaire à un écosystème autocentré.

Cette sorte d'autisme protège l'écosystème qui





ne se sent pas vraiment menacé à l'exception de certains sous-écosystèmes précis comme les petites maisons de repos (dues aux changements législatifs qui exigent des investissements trop lourds). Les évolutions de l'environnement sont plus subies que maîtrisées et le sentiment de sécurité n'est pas construit par la force d'une stratégie organisationnelle mais par le sentiment que les demandes sociales sont en croissance.

Tendanciellement, les responsables des organisations du champ de l'aide sociale sont très nombreux à être optimistes pour le futur. Une majorité d'entre eux pense que leur budget va augmenter – ce taux est même de sept à huit sur dix pour les CPAS et la réinsertion à l'emploi. Une majorité d'entre eux dit que le nombre de bénéficiaires de leurs activités va augmenter – également, taux de huit sur dix pour les CPAS, la réinsertion à l'emploi, les soins à domicile et le planning familial. Une majorité pense que la gamme et la nature de leurs prestations vont se modifier, pour un tiers d'entre eux, ces changements seront importants.

Toutefois dans ces organisations, il n'y a pas d'analyse de la dynamique organisationnelle collective de la cité. Or, potentiellement l'émergence d'une économie de la réciprocité, le développement des interactions via les technologies de l'information, l'apparition de plateformes éphémères associant spontanément des citoyens sur une problématique précise, l'élargissement et la marchandisation des services peuvent à terme transformer profondément les conditions de vie et de légitimité des structures du non-marchand.

On peut parler d'une faiblesse voire d'un manque de vision stratégique. Or, certains sont en crise de développement, particulièrement la réinsertion à l'emploi. Cette crise de développement se traduit par le sentiment d'urgence perpétuelle et le sentiment d'un affaiblissement de l'efficacité de l'intervention (dans les CPAS par exemple, on parle de carrousel où régulièrement il faut recommencer le travail d'insertion avec les mêmes personnes). La problématique de l'adaptation au changement est peu abordée à l'exception des grandes structures.

Dans la réinsertion à l'emploi, la démultiplication des pratiques et *process* crée l'arrivée de nouvelles compétences dans le champ de

l'aide sociale. Il s'agit nettement de l'indicateur d'une professionnalisation des organisations. Ce qui est en soi un changement lourd. Mais à nouveau, plus l'organisation est grande, plus cette perception est forte et prise en compte. Plus elle est petite, plus elle est subie.

Des besoins divers émergent suivant les situations et les territoires. C'est une perception floue mais globalement, tout se passe comme s'il manquait une réflexion collective sur le développement de l'activité ce qui induit un déficit en vision. L'organisation en silo rend cette réflexion difficile et des outils manquent actuellement.

De plus, il apparaît en creux le besoin de redéfinition des fonctions et rôles de chacun et du sens de l'aide sociale dans une société en profonde mutation. Le non-marchand dans sa phase d'institutionnalisation traverse une crise de croissance où l'ethos lui-même est réinterrogé.

● Cet écosystème crée de l'emploi

Tous les sous-secteurs du non-marchand ont régulièrement créé de l'emploi ces dernières années :

Hôpitaux 1995 – 2002	+ 15,6 %
Maisons de repos	+ 125 %
Aide sociale	+ 15 %
Sport	+ 35 %
Culture	+ 56 %
Administration	+ 22 %

L'analyse du ratio temps partiel/temps plein permet de constater qu'il s'agit de création nette d'emploi. Cet emploi se crée essentiellement dans les grosses structures. Les petites voient leur taux d'emploi diminuer. On assiste globalement dans le non-marchand à une logique de concentration.

Cette croissance n'est pas terminée. Le potentiel de création d'emploi paraît net dans le secteur des maisons de repos/réinsertion à l'emploi/soins à domicile, administration communale, et les prévisions de création d'emploi dans les trois ans sont de l'ordre de 10 % sauf pour les administrations (plus ou moins 3 %).

On voit globalement un écosystème s'élargir

en volume et en diversité (nouvelles compétences).

Les conditions de travail

Malgré des variations fortes d'un sous-système à l'autre, nous pouvons dégager certains traits transversaux des conditions de travail du non-marchand :

- Précarité générale des emplois essentiellement dans l'aide sociale et la réinsertion à l'emploi du fait que les financements sont remis en question régulièrement par les pouvoirs subsidants.
- De nombreux sous-statuts et/ou hybridation des statuts avec très peu de perspectives de carrières.
- Temps de l'activité : l'urgence perpétuelle.
- Instabilité et flou dans la conduite des organisations avec défense en continu de la légitimité... comme s'il manquait la preuve par le marché.
- Overbooking et intensité élevée de l'activité.
- Sous rémunération répandue de la compétence.
- Formation sur le tas généralisée.
- Sentiment d'appartenance à « la cause » élevée avec gratification puissante de l'âme du métier (ce qui permet de supporter le reste).
- Osmose travail/vie où le non-marchand est une sorte de « mode de vie ».
- Coup de blues et exaltation.

« Marchand et non-marchand : les deux faces d'une même économie ? »

Les marchés ont de plus en plus une dynamique globalisée qui « plane » au-dessus de la cité. Plus aucune organisation civile n'a de taille comparable à celle de certains marchés.

Les acteurs des marchés (investisseurs – cadres d'entreprises – clients) rêvent de plus en plus dans un autre monde où ils construisent les solutions à leur problème, les sécurités pour

répondre aux risques. Si le marchand s'inscrit... au mieux... dans les lois de la cité, il développe des pratiques qui en sont parfois fort éloignées et qui correspondent à un ethos spécifique, nouveau.

La cité, mise au balcon des marchés et de l'économie (et vice versa) vit la résonance des marchés et de l'émergence de ce village/monde à travers des pertes de maîtrise de son destin et l'émergence d'événements déterminants pour son devenir sur lesquels elle n'a que peu de prise.

Les décisions de marché qui parfois se prennent bien loin de la cité conditionnent l'espace de vie commun et individuel.

Le non-marchand vient là amortir le choc du marchand dans la vie quotidienne. Au fil de son histoire et de son développement, il construit un autre espace économique complémentaire à celui des marchés. Comme si à la globalisation des marchés répondait la localisation du non-marchand.

On peut presque voir apparaître une sorte d'économie qui unit marchand et non-marchand. Le marchand créant les plus values nécessaires au financement du non-marchand qui crée les conditions de vie, de solidarité, de solvabilité et de stabilité nécessaires aux marchés du marchand...

Cette « intimité » paradoxale a pour effet de rendre les contours flous et par là les destins incertains.

Le non-marchand, en quête d'efficacité, se retrouve dans des zones de mixité, où il offre des biens et services contre de l'argent. Que cet argent soit d'origine publique ne le distingue pas a priori.

Une forme larvée de marchandisation du non-marchand crée le débat non-marchand et cette tension des professionnels qui doivent répondre à la fois aux exigences d'un « marché du non-marchand » et aux valeurs de solidarité initiales. ●



Visages de l'économie sociale, identité des maisons médicales

.....

La première image de l'économie sociale en Wallonie, celle qui parle aux politiques, c'est celle d'un ensemble d'organisations dont la finalité première est de fournir emplois à des personnes qui en sont exclues pour diverses raisons (jeunes désinsérés, handicapés, primo-arrivants, ...). Je vais tenter de montrer que l'économie sociale est un mouvement beaucoup plus large. Qu'elle n'est pas une « ambulance du social », mais un acteur social et économique spécifique et déterminant. Mon propos est de vous donner une autre image de l'économie sociale !

.....

Les racines de ce qu'on appelle aujourd'hui économie sociale en Europe remontent au XIX^{ème} siècle. Le contexte est celui de l'industrialisation, avec l'exode de la main d'œuvre vers les villes, et l'avènement d'une nouvelle condition sociale pour la majorité : le salariat. Les besoins qui étaient pris en charge dans le cadre des sociétés rurales construites sur la structure familiale ne le sont plus dans les grandes villes anonymes où le salariat est la norme des conditions d'existence. Ces besoins sont ceux liés au logement, à la perte temporaire, définitive ou progressive de la capacité de travailler, à la maladie, à l'accès à des biens et services de base traditionnellement autoproduits.

C'est pour retrouver une réponse à ces besoins que se sont créées les premières associations ouvrières, basées sur une logique d'entraide mutuelle. Des gens qui sont dans la même condition se retrouvent et mettent ensemble leurs ressources pour organiser une réponse collective à leurs propres besoins de base.

Dans ce nouveau contexte, ces premières associations sont multifonctionnelles, coopératives de consommation et de secours mutuel, avec une fonction de lien social et d'action politique. Elles ne sont pas lucratives, au sens où leur but n'est pas de faire fructifier un capital de départ. La finalité d'entraide mutuelle fonde un principe structurant : une personne = une voix (et non pas une action = une voix). L'exemple emblématique de ce type d'organisation est la coopérative de travailleurs.

Un autre grand modèle fondateur de l'économie sociale se trouve dans les pays anglo-saxons, où on l'appelle plus volontiers le tiers secteur, *voluntary sector* en Angleterre, *non-profit sector* aux Etats-Unis.

La non-lucrativité y a un sens radicalement différent. Dans la culture anglo-saxonne, l'aide aux personnes dans le besoin n'est pas perçue comme étant du ressort de l'Etat, mais bien des citoyens. La charité, terme péjoratif en français, est un devoir civique, au point qu'on parle aussi de *charity sector*, sans que ce terme ne soit ici condescendant. L'aide aux autres est constitutive de la vie en société.

Des associations naissent, là aussi, pour répondre aux besoins posés par l'industrialisation.

Christian Legrève,
animateur en maison médicale,
d'après une conférence de
Marthe Nyssens,
économiste,
professeur,
Institut de recherches
économiques de
l'université
catholique de
Louvain.

Racines historiques de l'économie sociale

Pour comprendre les dynamiques contemporaines en économie sociale, il faut faire un détour historique. Depuis toujours, dans les sociétés humaines, il existe d'autres mécanismes d'allocation des ressources que le marché et d'autres organisations que les entreprises privées lucratives. Il y a bien sûr les mécanismes redistributifs et les organisations publiques, mais il y a aussi des dynamiques privées dont le but premier n'est pas la recherche du profit. Ce n'est pas nouveau.

Mots clés : économie sociale, non-marchand, maisons médicales.



Mais il s'agit d'associations de citoyens qui se regroupent pour organiser l'aide à des démunis qui, eux, ne sont pas membres. Il y a, ici, une logique d'intérêt général, et non d'entraide mutuelle. Cette finalité fonde comme principe premier la non-redistribution des bénéfices. Si on est là pour aider les autres, il n'y a aucune raison de redistribuer entre nous l'excédent éventuel que dégage l'activité.

Nos lois sur les asbl ont retenu cette dernière conception de la non-lucrativité, plutôt que le principe non-capitaliste de la coopérative d'entraide ouvrière, où la redistribution de l'excédent est légitime.

Les deux conceptions, économie sociale et tiers-secteur, bien qu'anciennes, sont en concurrence, aujourd'hui encore, au niveau européen, dans la lecture de la réalité d'un troisième secteur.

A l'issue de la Seconde guerre mondiale, les « 30 glorieuses » voient l'apogée de la synergie état-marché. Le marché est vu comme le premier principe fondateur de la société. L'état est là pour corriger ses pannes et ses excès. Dans cette représentation, il y a peu de place pour un troisième secteur. La dynamique de l'économie sociale se fonde donc dans la synergie état-marché. La multifonctionnalité disparaît. Les « associations multifonctionnelles » se spéciali-

sent et évoluent, soit vers la logique marchande (exemple des institutions coopératives financières), soit vers la logique publique (exemple des mutuelles). Dans cet éclatement du mouvement d'économie sociale, la fonction politique revient aux seuls syndicats.

L'appellation *non-marchand* rassemble indistinctement des institutions d'essence publique et des associations. Leur spécificité y est noyée, ainsi, peut-être, que leur image de lieu d'innovation sociale.

Ce phénomène a provoqué le passage de l'économie sociale au second plan pendant cette période. Les acteurs sont restés présents, mais étaient engagés dans des dynamiques moins spécifiques, ce qui les a rendus moins visibles.

Depuis le début des années '80, on a reparlé de l'économie sociale. Il est frappant de voir que c'est à nouveau dans un contexte de crise. Les pays développés abandonnent les politiques keynésiennes (voir article page 47). L'état désinvestit les systèmes d'aide et de solidarité. On assiste alors à une mutation du champ associatif qui se remet à innover et à produire des services répondant à des besoins mal rencontrés (insertion par le travail dans des cadres nouveaux, boom des organisations non-gouvernementales, placements éthiques).

Conceptualisation de l'entreprise sociale

Certains acteurs de ce mouvement se sont interrogés sur leur identité commune, et ont tenté de définir une éthique de l'économie sociale telle qu'elle existe chez nous aujourd'hui. Il s'agit d'initiatives privées non capitalistes (première acception de la non-lucrativité) organisées selon quatre principes :

- Finalité de service ou de production à destination des membres ou de la collectivité. Cela ne signifie pas qu'on n'a pas de revenu, mais bien que la finalité première n'est pas le retour maximal sur le capital investi.
- Processus démocratique de prise de décisions.
- Autonomie de gestion (notamment vis-à-vis des pouvoirs publics, ce qui n'exclut pas la possibilité du subventionnement).
- Priorité des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus.



On voit que c'est le modèle de l'entraide mutuelle qui est le plus prégnant dans ces critères mais la finalité de service aux membres ET à la collectivité marque la racine *charity sector*.

Une meilleure conceptualisation du modèle pourrait permettre de dépasser les tensions qui naissent de l'ambivalence entre les éléments appartenant à chacune des branches historiques de l'économie sociale.

On constate, au niveau européen, qu'une partie des organisations d'économie sociale, répondent à une combinaison du modèle coopératif et du modèle associatif. D'une part, les coopératives de travailleurs s'ouvrent vers les besoins de toute la collectivité. D'autre part, les risques économiques que doivent prendre les associations parce qu'elles sont peu ou mal soutenues par les subsides les obligent à gérer la continuité de leur action dans une logique d'entreprise. L'entreprise sociale se conçoit alors comme une dynamique en tension entre l'intérêt général et la logique d'entreprise.

Et les maisons médicales ?

Les maisons médicales semblent marquées par cette double appartenance :

- La référence à l'autogestion et à la non hiérarchie indiquent l'ancrage dans la racine coopérative.
- La finalité de services à des usagers et la référence au cadre territorial indiquent bien l'ancrage dans l'associatif d'intérêt général.

Qu'est-ce qui définit une entreprise sociale ?

- La finalité sociale ;
- L'émanation d'une initiative de citoyens de statuts divers ;
- Un pouvoir de décision non basé sur la détention de capital ;
- Une dynamique participative de co-construction par les différents acteurs en présence ;
- La limitation de la distribution des bénéfices ;
- Une activité de production continue ;
- Un degré d'autonomie élevé ;
- Un certain niveau de risque économique pris par les membres ;
- Une professionnalisation au moins partielle des fonctions de production.

Les maisons médicales semblent bien pouvoir être vues comme des entreprises sociales, avec des caractéristiques apparemment contradictoires, mais liées, en fait, à la survivance des deux racines historiques de l'économie sociale.

L'idéal-type de l'entreprise sociale

● Finalités multiples

- Sociale (*dans les maisons médicales : accessibilité de soins de qualité sur un territoire*) ;
- Économique (*approche intégrée et continue du service, équilibre financier, pérennité*) ;
- Politique (*positionnement comme acteur alternatif dans la construction du système de santé*).

Ces finalités multiples sont à mettre en relation avec la multifonctionnalité des coopératives du XIX^{ème} siècle.

● Diversité de parties prenantes

...usagers, travailleurs, volontaires, associations partenaires... Cette diversité est une condition de la construction de l'intérêt général et peut se traduire par une représentation dans les organes de l'association (*on voit, dans les maisons médicales, une tension entre la logique autogestionnaire et la nécessité de traduire cette diversité*).

● Articulation de ressources différentes

...marchandes, subsidiation, ressources propres de la communauté, volontariat... (*ce qui est peu caractéristique des maisons médicales, en tous cas dans le système forfaitaire*).

● Tension entre idéal et institutionnalisation

Les entreprises sociales sont prises entre cet idéal-type qui les fonde, qui les détermine et les distingue, et les effets de leur institutionnalisation, de leur inscription dans l'organisation sociale, qui se traduit aussi en contraintes qui peuvent être en contradiction avec l'idéal-type.

Très souvent, elles naissent de la contestation d'un système dominant, par rapport auquel elles innovent (*démarrage en 1972*). Dans une deuxième période, elles négocient leur reconnaissance par les pouvoirs publics (*décret en 1993*).

Un regard cynique sur ces phénomènes pourrait conduire à penser que les pouvoirs publics instrumentalisent l'innovation sociale au bénéfice de logiques gestionnaires. À y regarder de plus près, on peut véritablement parler « d'encastrement politique » des initiatives, dans la mesure où les décrets qui découlent de ces démarches sont le résultat d'une véritable concertation entre les logiques des uns et des autres. C'est une véritable co-construction des politiques publiques, en tension.

d'une part et, d'autre part, la pérennisation de l'institution et l'amélioration de l'offre peut être clarifiée par le débat entre logique non-capitaliste et non-redistributive. Cela pose les questions un peu autrement, parce que l'amélioration des conditions salariales n'est absolument pas en contradiction avec la logique non-capitaliste.

Les coopératives immobilières des maisons médicales et leurs différentes formules éclairent concrètement ces questions. ●

Discussion

Les maisons médicales sont-elles des entreprises d'économie sociale ? Ce n'était pas tout à fait évident a priori, au regard de l'image habituelle de l'économie sociale. Dans le cadre que trace Marthe Nyssens, la réponse est clairement oui...

Qu'est-ce que cette identité apporte à l'observation de leur histoire et de leur évolution ? Elle induit une manière de poser les questions actuelles : est-ce un problème d'évoluer vers une identité de service public ? Est-ce que l'économie sociale – *les structures privées actuelles* – devrait seulement avoir un rôle d'innovation sociale ? Est-ce que cette dynamique doit être temporaire et laisser la place à des structures publiques dès qu'une pratique sociale innovante a été reconnue par un dispositif législatif¹ ? Est-ce que le caractère associatif ou coopératif est une valeur en soi, qui doit être maintenue dans un secteur ? Est-ce que la dynamique d'économie sociale apporte un plus au-delà de l'innovation ? Est-ce que le rôle d'interpellation est important ? Est-il possible en-dehors du champ de l'économie sociale ? Les associations peuvent-elles se limiter à un rôle de service ? Comment ces questions d'identité se traduisent-elles dans l'organisation interne ? Dans les missions ?

La tension entre l'amélioration des salaires

(1) *cf* projet de redéfinition de la première ligne de Michel Roland disponible à la Fédération des maisons médicales.



Economie

Les modèles d'organisations que nous venons de développer se posent désormais en alternatives à un développement économique capitaliste qui demeure aujourd'hui comme le seul modèle sociétal convainquant à défaut d'être acceptable tel quel. Comme le dit Marc Abramowicz, le combat aujourd'hui n'est plus de changer de société - l'échec de la mise sur pied de modèles communistes à travers le monde nous a démontré qu'il n'y avait guère d'autres alternatives - mais bien de faire évoluer le système actuel vers une société qui (re)mette à l'avant plan des valeurs comme la solidarité, la liberté et l'égalité. Pour changer ce modèle, il nous faut l'aborder dans toute sa complexité. En voici un portrait détaillé.

CONGRES



Développement ne rime pas forcément avec croissance

.....

Doctrine officielle des organisations internationales, le développement, même « durable », est assimilé par certains économistes à la croissance et à ses dégâts. Or n'est-ce pas plutôt à une dissociation des deux qu'il faut travailler ? En effet, le mot d'ordre de décroissance ne peut s'appliquer, à la fois, aux pays pauvres démunis de l'essentiel et aux pays riches. Ce débat, qui traverse aussi le mouvement altermondialiste, ramène à une nécessaire critique des rapports sociaux.

.....

Le « développement durable » ou « soutenable », doctrine officielle des Nations-Unies, est censé assurer le bien-être des générations présentes sans compromettre celui des générations futures¹. C'est une bouée de sauvetage à laquelle se raccrochent les gouvernements fervents partisans et pourvoyeurs de l'agriculture intensive, les chefs d'entreprises multinationales gaspillant les ressources, déversant sans vergogne leurs déchets et affrétant des bateaux-poubelles, les organisations non-gouvernementales ne sachant plus que faire et les économistes pris en flagrant délit d'ignorance des contraintes naturelles.

Pourtant, le programme du développement durable est entaché d'un vice fondamental : la poursuite d'une croissance économique infinie est supposée compatible avec le maintien des équilibres naturels et la résolution des problèmes sociaux. « Ce dont nous avons besoin, c'est d'une nouvelle ère de croissance, une croissance vigoureuse et, en même temps, socialement et « environnementalement » soutenable² », énonçait le rapport Brundtland. Or ce postulat est fondé sur deux affirmations très fragiles.

La première est d'ordre écologique : la croissance pourrait se poursuivre parce que la quantité de ressources naturelles requise par unité produite diminue avec le progrès technique. On pourrait donc produire toujours davantage avec moins de matières premières et d'énergie. Or la baisse de l'intensité en ressources naturelles est malheureusement plus que compensée par l'augmentation générale de la production ; la ponction sur les ressources et la pollution continuent ainsi d'augmenter, comme le reconnaît le rapport du Programme des Nations-Unies pour le développement (PNUD) : « Partout dans le monde, les processus de production sont devenus plus économes en énergie (...). Cependant, vu l'augmentation des volumes produits, ces progrès sont nettement insuffisants pour réduire les émissions de dioxyde de carbone à l'échelle mondiale³. »

Et l'Agence internationale de l'énergie (AIE) s'alarme du ralentissement des progrès accomplis en matière d'intensité énergétique⁴ : entre 1973 et 1982, cette dernière avait diminué en moyenne de 2,5 % par an dans les pays représentés au sein de l'Agence internationale de l'énergie, puis seulement de 1,5 % par an de 1983 à 1990 et de 0,7 % par an depuis 1991⁵.

Une faille dans le discours officiel

La seconde affirmation contestable se situe sur le plan social : la croissance économique serait capable de réduire la pauvreté et les inégalités et de renforcer la cohésion sociale. Or la crois-

Jean-Marie Harribey, maître de conférences à l'université Bordeaux-IV, membre du conseil scientifique d'Attac, coordonnateur du livre d'Attac *Le Développement a-t-il un avenir ? Pour une société solidaire et économe, Mille et une nuits, Paris, 2004*, et auteur de *La Démence sénile du capital, fragments d'économie critique, Le Passant, Bègles, 2002*.

Article paru dans *Le Monde diplomatique de juillet 2004*.

Mots clefs : développement, économie, solidarité.

sance capitaliste est nécessairement inégale, destructrice autant que créatrice, se nourrissant des inégalités pour susciter sans cesse des frustrations et des besoins nouveaux. Depuis quarante ans, malgré l'accroissement considérable de la richesse produite dans le monde, les inégalités ont explosé : l'écart entre les 20 % les plus pauvres et les 20 % les plus riches était de un à trente en 1960, il est aujourd'hui de un à quatre-vingt. Cela n'est pas surprenant : le passage à un régime d'accumulation financière provoque un chamboulement des mécanismes de répartition de la valeur produite. L'élévation des exigences de rémunération des classes capitalistes, notamment par le biais de la hausse des dividendes, condamne la part de la valeur ajoutée attribuée aux salariés à décroître, tant sous forme de salaires directs que de prestations sociales.

La Banque mondiale elle-même avoue que l'objectif de division par deux du nombre de personnes vivant dans la pauvreté absolue d'ici à 2015 ne sera pas atteint⁶ : plus de 1,1 milliard vivent encore avec moins d'un dollar par jour. Le dernier rapport de la Conférence des Nations-Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) établit que les pays pauvres les moins ouverts à la mondialisation sont ceux qui ont le plus progressé en termes de revenu par habitant, au contraire des pays les plus ouverts⁷.

L'incapacité à penser l'avenir en dehors du paradigme de la croissance économique permanente constitue sans doute la faille principale du discours officiel sur le développement durable. En dépit de ses dégâts sociaux et écologiques, la croissance, de laquelle aucun responsable politique ou économique ne veut dissocier le développement, fonctionne comme une drogue dure. Lorsqu'elle est forte, on entretient l'illusion qu'elle peut résoudre les problèmes – qu'elle a fait naître pour une grande part – et que plus forte est la dose, mieux le corps social se portera. Lorsqu'elle est faible, le manque apparaît et se révèle d'autant plus douloureux qu'aucune désintoxication n'a été prévue. Aussi, derrière l'« anémie » actuelle de la croissance se cache l'« anomie »⁸ grandissante dans les sociétés minées par le capitalisme libéral. Celui-ci se montre incapable d'indiquer

un sens à la vie en société autre que le consumérisme, le gaspillage, l'accaparement des ressources naturelles et des revenus issus de l'activité économique, et, en fin de compte, l'augmentation des inégalités. Prémonitoire était le premier chapitre du Capital de Marx critiquant la marchandise : la croissance devient ce nouvel opium des peuples dont les repères culturels et les solidarités sont brisés pour qu'ils sombrent dans le gouffre sans fond de la marchandisation.

Le dogme dominant est traduit par Jacques Attali qui, bon prophète, croit déceler au début de l'année 2004 « un agenda de croissance fabuleux » que seuls « des aléas non économiques, par exemple une résurgence du syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS)⁹ » seraient susceptibles de faire échouer. Pour tous les idéologues aveugles de la croissance, l'écologie, c'est-à-dire la prise en compte des relations de l'être humain et de la nature, n'existe pas : l'activité économique s'effectue in abstracto, en dehors de la biosphère.

C'est faire peu de cas du caractère entropique¹⁰ des activités économiques. Bien que la Terre soit un système ouvert recevant l'énergie solaire, elle forme un ensemble à l'intérieur duquel l'homme ne peut dépasser les limites de ses ressources et de son espace. Or l'« empreinte écologique » – la surface nécessaire pour accueillir toutes les activités humaines sans détruire les équilibres écologiques – atteint déjà 120 % de la planète et, compte tenu des disparités de développement, il faudrait quatre ou cinq planètes si toute la population mondiale consommait et déversait autant de déchets que les habitants des Etats-Unis¹¹.

Dans ces conditions, l'idée de « décroissance » lancée par Nicholas Georgescu-Roegen¹² trouve un écho favorable au sein d'une partie des écologistes et des altermondialistes. Poussant la démarche théorique, certains auteurs adjurent de renoncer au développement, celui-ci ne pouvant selon eux être dissocié d'une croissance mortifère. Ils récusent tout qualificatif qui viserait à réhabiliter le développement que nous connaissons – qu'il soit humain, durable ou soutenable – puisqu'il ne peut être autrement que ce qu'il a été, à savoir le vecteur de la domination occidentale sur le monde. Ainsi Gilbert Rist dénonce-t-il le développement comme un



« mot fétiche¹³ » et Serge Latouche le développement durable comme un « oxymoron¹⁴ ». Pourquoi, alors que nous critiquons comme eux le productivisme impliqué par le règne de la production marchande, leur refus du développement ne nous convainc-t-il pas ?

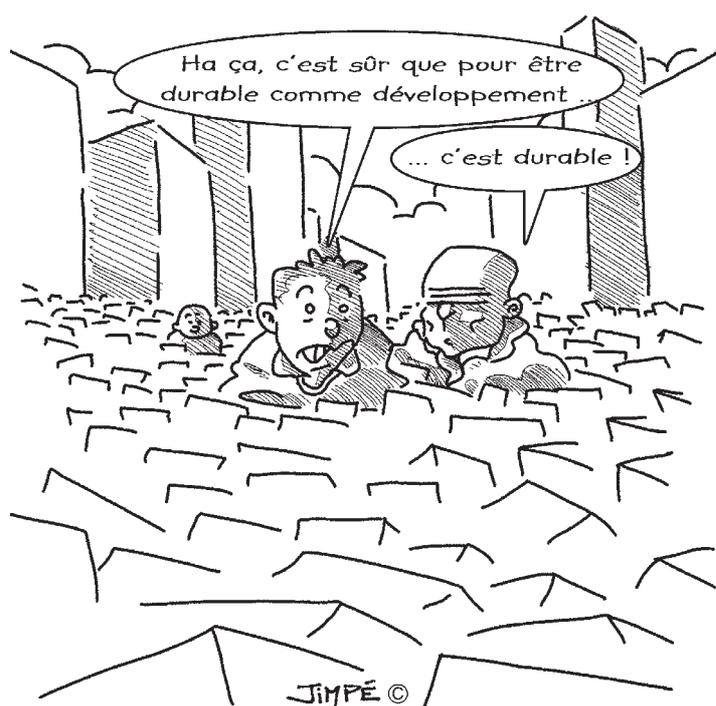
Sur le plan politique, il n'est pas juste d'ordonner uniformément la décroissance à ceux qui regorgent de tout et à ceux qui manquent de l'essentiel. Les populations pauvres ont droit à un temps de croissance économique, et l'idée que l'extrême pauvreté renvoie à une simple projection des valeurs occidentales ou à un pur imaginaire est irrecevable. Il faudra bâtir des écoles pour supprimer l'analphabétisme, des centres de soins pour permettre à toutes les populations de se soigner et des réseaux pour amener l'eau potable partout et pour tous.

Il est donc parfaitement légitime de continuer à appeler développement la possibilité pour tous les habitants de la Terre d'accéder à l'eau potable, à une alimentation équilibrée, aux soins, à l'éducation et à la démocratie. Définir les besoins essentiels comme des droits universels n'équivaut pas à avaliser la domination de la culture occidentale ni à adhérer à la croyance libérale en des droits naturels comme celui de la propriété privée. Les droits universels sont une construction sociale qui résulte d'un projet d'émancipation permettant à un nouvel imaginaire de s'installer sans que celui-ci se réduise à « l'imaginaire universaliste des « droits naturels » » critiqué par Cornelius Castoriadis¹⁵.

D'autre part, il n'est pas raisonnable d'opposer à la croissance économique, élevée au rang d'objectif en soi par le capitalisme, la décroissance, elle-même érigée en objectif en soi par les anti-développementistes¹⁶. Avec deux écueils symétriques : la croissance fait tendre la production vers l'infini et la décroissance ne peut que la faire tendre vers zéro si aucune borne n'est mise.

Le principal théoricien en France de la décroissance, Serge Latouche, semble en être conscient lorsqu'il écrit : « Le mot d'ordre de décroissance a surtout pour objet de marquer fortement l'abandon de l'objectif insensé de la croissance pour la croissance, objectif dont le moteur n'est autre que la recherche effrénée du profit pour les détenteurs du capital. Bien évidemment, il ne vise pas au renversement caricatural qui

consisterait à prôner la décroissance pour la décroissance. En particulier, la décroissance n'est pas la « croissance négative », expression antinomique et absurde qui traduit bien la domination de l'imaginaire de la croissance¹⁷. » Or que signifierait une décroissance qui ne serait pas une diminution de la production ? Serge Latouche tente de s'extraire de ce piège en disant vouloir « sortir de l'économie de croissance et entrer dans une « société de décroissance » ». La production continuerait-elle de croître ? On ne comprendrait plus alors le mot de décroissance. Ou bien serait-elle maîtrisée, auquel cas le désaccord s'estomperait ? D'ailleurs, Serge Latouche finit par convenir que ce mot d'ordre de décroissance pour tous les Terriens est inadéquat : « En ce qui concerne les sociétés du Sud, cet objectif n'est pas vraiment à l'ordre du jour : même si elles sont traversées par l'idéologie de la croissance, ce ne sont pas vraiment pour la plupart des « sociétés de croissance »¹⁸. » Subsiste une terrible ambiguïté : les populations pauvres peuvent-elles accroître leur production ou bien les sociétés de « non-croissance » doivent-elles rester pauvres ?



Eloge sans nuances de l'économie informelle

Les antidéveloppementistes attribuent l'échec des stratégies du développement au vice, supposé fondamental, de tout développement et jamais aux rapports de forces sociaux qui, par exemple, empêchent les paysans d'avoir accès à la terre en raison de structures foncières inégalitaires. D'où l'éloge sans nuance de l'économie informelle en oubliant que cette dernière vit souvent sur les restes de l'économie officielle. Et d'où la définition de la sortie du développement comme une sortie de l'économie, parce que celle-ci ne pourrait être différente de celle qu'a construite le capitalisme. La rationalité de l'« économie », au sens où l'on économise les efforts de l'homme au travail et les ressources naturelles utilisées pour produire, est mise sur le même plan que la rationalité de la rentabilité, c'est-à-dire du profit. Et toute amélioration de la productivité du travail se trouve assimilée à du productivisme.

En bref, il nous est dit que la chose économique n'existerait pas en dehors de l'imaginaire occidental qui l'a créée, au prétexte que certaines cultures ne connaissent pas les mots « économie », « développement », dont l'usage nous est familier. Mais si les mots n'y sont pas, la réalité matérielle, c'est-à-dire la production des moyens d'existence, est bien là. La production est une catégorie anthropologique, même si le cadre et les rapports dans lesquels elle est réalisée sont sociaux. Il résulte de cette confusion – qui revient à refaire du capitalisme une donnée universelle et non historique, rappelant curieusement le dogme libéral – une incapacité à penser simultanément la critique du productivisme et celle du capitalisme : seule la première est menée, mais sans qu'elle soit rattachée à celle des rapports sociaux dominants. Vouloir donc « sortir de l'économie¹⁹ » tout en prétendant réenchasser « l'économique dans le social²⁰ » est pour le moins curieux.

Sur le plan théorique, soit on considère qu'une différence existe entre croissance et développement, soit on voit dans les deux phénomènes une même logique d'extension perpétuelle conduisant à l'impasse. La seconde position est aisément identifiable : c'est celle des partisans

de la décroissance, qui sont aussi « antidéveloppementistes » ; mais la première est revendiquée tant par des économistes libéraux que par des antilibéraux. Les libéraux affirment poursuivre des objectifs qualitatifs ne se réduisant pas à la croissance matérielle, surtout depuis l'échec social des plans d'ajustement structurel du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale. Mais cette distinction entre croissance (quantitative) et développement (qualitatif) représente une imposture dans la logique libérale dès lors que la croissance est considérée comme une condition nécessaire et suffisante du développement, et de surcroît éternellement possible.

Au vu des dégâts sociaux et écologiques d'un mode de développement qui semble indissociablement lié à la croissance, les économistes antilibéraux, issus du marxisme, du structuralisme ou du tiers-mondisme ont beaucoup de mal à faire valoir qu'on peut distinguer les deux notions. Les adversaires de tout développement ont alors beau jeu de récuser croissance et développement en niant toute possibilité de les dissocier.

Toute production n'est pas polluante

Peut-on dépasser cette contradiction ? Le capitalisme a intérêt à faire croire que croissance et développement vont toujours de pair, l'amélioration du bien-être humain ne pouvant passer que par l'accroissement perpétuel de la quantité de marchandises. Nous devons alors fonder pour l'avenir une distinction radicale entre les deux concepts : l'amélioration du bien-être et l'épanouissement des potentialités humaines se réalisant hors du sentier de la croissance infinie des quantités produites et consommées, hors du sentier de la marchandise et de la valeur d'échange, mais sur celui de la valeur d'usage²¹ et de la qualité du tissu social qui peut naître autour d'elle.

Le mot d'ordre de décroissance, appliqué indistinctement pour tous les peuples ou pour tout type de production, serait injuste et inopérant. D'abord parce que le capitalisme nous impose

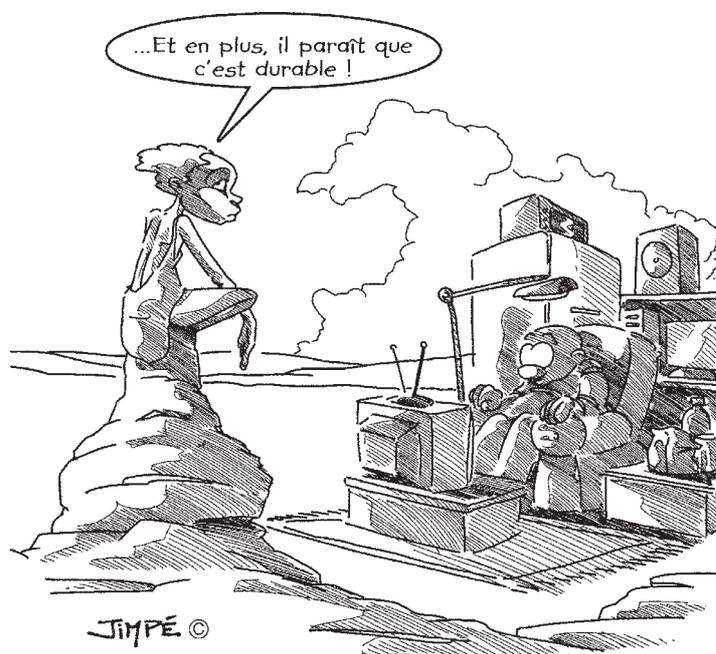


actuellement une certaine décroissance, surtout celle des biens et services dont nous aurions socialement le plus besoin : transports collectifs, santé, éducation, aide aux personnes âgées, etc. Ensuite parce que toute production n'est pas forcément polluante ou dégradante. Le produit intérieur brut, évalué monétairement, enregistre la croissance des activités de services, dont la pression sur les écosystèmes n'est pas comparable à celle de l'industrie et de l'agriculture. La nature de la croissance importe au moins autant que son ampleur. L'urgente nécessité de diminuer l'empreinte écologique n'implique pas la décroissance de toutes les productions sans distinction entre elles ni entre ceux auxquels elles sont destinées.

L'utilisation planétaire des ressources doit être organisée de telle sorte que les pays pauvres puissent enclencher la croissance nécessaire à la satisfaction des besoins essentiels, et que les plus riches deviennent économes. Tout modèle imposé aux pays pauvres ne pourrait que détruire leurs racines culturelles et constituer un obstacle à un développement émancipateur. Dans les pays riches, il convient de penser les politiques en fonction de la transition à assurer : le décrochage progressif de la croissance et du développement.

Cela passe non pas par une décroissance aveugle, inacceptable pour une majorité de citoyens, mais par une décélération ciblée permettant d'enclencher la transformation des processus productifs et aussi celle des représentations culturelles : la décélération de la croissance, comme première étape avant d'envisager la décroissance sélective, en commençant par celle des activités nuisibles, pour une économie réorientée vers la qualité des produits et des services collectifs, une répartition primaire des revenus plus égale et une baisse régulière du temps de travail au fur et à mesure des gains de productivité, seule manière de promouvoir l'emploi en dehors de la croissance. En sachant que toute remise en cause du modèle de développement actuel n'est réaliste qu'à condition de remettre en cause simultanément les rapports sociaux capitalistes²².

Définir le développement comme l'évolution d'une société qui utiliserait ses gains de productivité non pour accroître indéfiniment une



production génératrice de dégradations de l'environnement, d'insatisfactions, de désirs refoulés, d'inégalités et d'injustices, mais pour diminuer le travail de tous en partageant plus équitablement les revenus de l'activité, ne constitue pas un retour en arrière par rapport à la critique du développement actuel. Cela ne condamne pas à rester à l'intérieur du paradigme utilitariste, si les gains de productivité sont obtenus sans dégrader ni les conditions de travail ni la nature.

A partir du moment où l'on admet que l'humanité ne reviendra pas à l'avant-développement et que, de ce fait, les gains de productivité existent et existeront, leur utilisation doit être pensée et rendue compatible avec la reproduction des systèmes vivants. On peut faire l'hypothèse que la baisse du temps de travail peut contribuer à débarrasser notre imaginaire du fantasme d'avoir toujours davantage pour mieux être, et que l'extension des services collectifs, de la protection sociale et de la culture soustraits à l'appétit du capital est source d'une richesse incommensurable avec celle que privilégie le marché. Derrière la question du développement sont en jeu les finalités du travail et donc le chemin vers une société économe et solidaire. ●

Notes

(1) Gro Harlem Brundtland, *Notre avenir à tous*, Rapport de la Commission mondiale pour l'environnement et le développement, Fleuve, Montréal, 1987.

(2) Ibid., p. XXIII.

(3) *Rapport mondial sur le développement humain 2002*, De Boeck, 2002, Bruxelles, p. 28.

(4) L'intensité énergétique (et plus généralement l'intensité en ressources naturelles) de la production est la quantité d'énergie (ou de ressources naturelles) nécessaire pour produire 1 euro de produit intérieur brut.

(5) AIE, *Oil crises and climate challenges : 30 years of energy use in IEA countries*, Vienne, 2004, www.iea.org.

(6) Déclaration de son président, M. James Wolfensohn, citée dans « Les objectifs de réduction de la pauvreté ne seront pas atteints », *Le Monde*, 24 avril 2004.

(7) Cnuced, *The Least Developed Countries*, Report 2004, Nations-Unies, Genève, mai 2004, 362 p.

(8) Durkheim définissait l'anomie comme l'absence ou la disparition des valeurs communautaires et des règles sociales.

(9) Jacques Attali, « Un agenda de croissance fabuleux », *Le Monde*, « 2004, l'année du rebond », 4-5 janvier 2004.

(10) L'entropie désigne la dégradation de l'énergie.

(11) Redefining Progress, www.rprogress.org

(12) Nicholas Georgescu-Roegen, *La Décroissance*, Sang de la terre, Paris, 1995.

(13) Gilbert Rist, « Le "développement" : la violence symbolique d'une croyance », dans Christian Comelieu (sous la dir. de), « Brouillons pour l'avenir. Contributions au débat sur les alternatives », *Les Nouveaux Cahiers de l'IUED*, Genève, n° 14, PUF, Paris, 2003, p. 147.

(14) Serge Latouche, « En finir, une fois pour toutes, avec le développement », *Le Monde diplomatique*, mai 2001. Un oxymoron est la juxtaposition de deux termes contradictoires.

(15) Cornélius Castoriadis, *Le Monde morcelé. Les carrefours du labyrinthe 3*, Seuil, Paris, 1990, p. 193.

(16) *Silence, Objectif décroissance. Vers une société harmonieuse*, Paragon, Paris, 2003.

(17) Serge Latouche, « Il faut jeter le bébé plutôt que l'eau du bain », dans Christian Comelieu (sous la dir. de), op. cit., p. 127.

(18) Serge Latouche, « Pour une société de décroissance », *Le Monde diplomatique*, novembre.

(19) Serge Latouche, *Justice sans limites. Le défi de l'éthique dans une économie mondialisée*, Fayard, Paris, 2003, p. 275.

(20) Serge Latouche, ibid., p. 278.

(21) La valeur d'usage est l'utilité d'un bien ou d'un service, notion qualitative non mesurable et non réductible à une valeur d'échange monétaire. Cette dernière est le rapport dans lequel deux marchandises vont s'échanger entre elles par le biais de la monnaie. En soulignant cette distinction, on signifie le refus que tout soit marchandisé.

(22) Jean-Marie Harribey, *L'Economie économe. Le développement soutenable par la réduction du temps de travail*, L'Harmattan, Paris, 1997 ; *La Démence sénile du capital. Fragments d'économie*, Ed. du Passant, Bègles, 2e éd., 2004.

besoins en main-d'oeuvre et de faire appel à des travailleurs moins qualifiés pour accomplir des tâches de plus en plus mécanisées ;

- avec, comme résultante, une réduction marquée de la proportion des emplois industriels au profit des emplois de service ; voir, par exemple, la progression parallèle de la grande distribution, du secteur bancaire et assurantiel, activités où les gains de productivité se sont manifestés beaucoup plus tardivement (envahissement de l'informatique à partir des années 80) et où les exigences quant au type et au niveau de qualification requis sont nettement moins contraignantes que dans l'industrie ; activités aussi sensiblement moins lourdes, où, par conséquent, l'entrée en scène des femmes devient vite très massive ;
- il s'ensuit que le profil des emplois, de plus en plus orientés vers les services, devient de plus en plus flexible : plus grande interchangeabilité des qualifications, beaucoup plus de candidat(e)s, et donc beaucoup moins de pouvoir de négociation du côté des travailleurs.

● Réduction de la présence du secteur public

Jusqu'au tournant des années 70-80, les économies des pays d'Europe occidentale sont marquées par la présence d'un secteur public fort ; la présence de l'Etat est tenue pour essentielle :

- en tant que gestionnaire des biens collectifs (routes, fournitures d'énergie, transport public aérien et ferroviaire, ...), biens qui sont par nature au service de tous et par conséquent doivent être financés et administrés par la collectivité ;
- en tant qu'opérateur effectif de services accessibles à tous, sans frais, (enseignement, postes, banques, ...), ce qui est perçu comme un attribut du rôle redistributeur de la puissance publique dans un état démocratique ;
- en tant qu'opérateur dans des secteurs productifs nécessitant de lourds investissements, d'innovation technologique, voire simplement de prestige, avec une rentabilité à court terme trop incertaine pour pouvoir compter sur l'initiative privée (cf. les activités de recherche et de développement en matière de technologie aéronautique - Concorde ! - et

spatiale, mais aussi l'industrie automobile en France notamment, etc.) ;

- et, naturellement, comme employeur unique pour toutes les activités qui relèvent des fonctions régaliennes traditionnelles (police, justice, armée, monnaie).

L'importance de ce secteur public joue un rôle notable de régulation dans la vie économique et la situation des travailleurs : non seulement des modifications de volume de l'emploi public peuvent permettre de corriger des déséquilibres temporaires - ou non - du marché de l'emploi, mais en outre les conditions de carrière et de salaire du secteur public influencent les termes du dialogue entre partenaires sociaux dans le secteur privé.

Or, à partir des années 80 surtout, on assiste à un démantèlement progressif de ce secteur public : d'abord par la privatisation d'activités industrielles et de service considérées désormais comme étrangères au rôle de l'Etat (liquidation de participations publiques dans des industries comme Cockerill, privatisation de la CGER, sous-financement de l'enseignement...) ; ensuite par la liquidation rampante de services publics (privatisation partielle de la poste, totale de la SMAP, ...) ; enfin, par l'abandon total ou partiel au secteur privé de l'administration des biens collectifs (privatisation de gaz/électricité, Sabena, ...) ; et, cerise sur la gâteau, la remise en question de la gestion publique y compris dans les activités régaliennes (particulièrement, introduction du secteur privé dans certaines fonctions de police).

● Changement des politiques économiques

On assiste à un changement radical dans l'approche théorique - et pratique - du rôle de l'Etat dans la vie économique.

L'époque keynésienne

Pendant les années d'après-guerre, et jusqu'aux années 70 environ, nos Etats mettent en pratique les théories de John Maynard Keynes, économiste britannique (à noter : d'esprit libéral, et pas du tout révolutionnaire ni collectiviste !), qui a beaucoup réfléchi aux conséquences de la grande crise de 1929 et a tiré de cette réflexion un corps d'argumentation extrêmement solide quant au rôle de la puissance publique



dans la vie économique. Pour résumer, Keynes considère que l'Etat doit jouer un rôle de régulateur de l'économie, d'une part en prenant des initiatives qui permettent le développement dans des secteurs non immédiatement rentables, et qui de ce fait ne sont pas attirants pour l'investissement privé, d'autre part en mobilisant (via la fiscalité et l'emprunt) l'épargne improductive des particuliers afin de générer des activités, et donc des emplois, ce qui a un effet dynamisant pour l'ensemble de l'économie - d'abord, parce qu'en distribuant des revenus aux travailleurs du secteur public, on les fait passer du statut de chômeurs sans ressources à celui de consommateurs, ce qui stimule la demande et par conséquent la production, ensuite parce que les activités bien ciblées lancées par l'Etat ont un effet multiplicateur (par exemple la création de routes engendre la multiplication des échanges et des implantations d'entreprises, etc.).

Dans cette optique, le fait que l'Etat joue son rôle y compris en s'endettant ne présente pas d'inconvénient : car l'effet multiplicateur de son activité, en produisant un enrichissement collectif, assure un retour de recettes fiscales (particuliers et entreprises) qui fait plus que compenser la dépense initialement consentie.

Au cours des années 70, cette vision a été abandonnée au profit d'une approche 'monétariste' ; il y a, c'est certain, eu des dérives dans l'approche des dirigeants économiques de nos pays (cf. les « grands travaux inutiles »), mais ceci ne remet pas nécessairement en question le fondement théorique de la conception keynésienne.

Il y a eu aussi, très probablement, le fait que la mise en application de ce type de politique comporte inévitablement des possibilités de tension inflationniste. Ceci est un point délicat, essayons de le rendre compréhensible : si l'Etat engage du personnel pour lancer des travaux à finalité rentable non immédiate, il est possible que, pendant un certain temps, le pouvoir d'achat global des ménages excède la disponibilité des produits - et il s'ensuit une augmentation des prix, en vertu de la loi de l'offre et de la demande. Mais, si la pratique confirme la thèse que ces travaux (et l'augmentation des revenus, donc de la demande, qui les accompagnent) exercent un effet multiplicateur sur

les activités de production, cette tension inflationniste est forcément passagère, et se résout d'elle-même. Ceci suppose, évidemment, à la fois que les injections de revenus par l'Etat sont effectivement stimulantes pour la production, et que celle-ci répond effectivement aux conditions du marché telles qu'elles sont définies dans la théorie libérale (c'est-à-dire, grossièrement, qu'il n'y a pas de monopoles). Si ces conditions ne sont pas remplies, les tensions inflationnistes ne se résolvent pas spontanément, ce qui joue au désavantage des catégories de revenus qui y sont le plus sensibles, et en particulier les revenus des rentes, à taux d'intérêt fixe (obligations, épargne), et de manière générale tous les revenus tirés de prêts. Ce mécanisme aboutit, au final, à ce que les revenus de ces catégories soient « rabetés ».

Une telle situation ne peut qu'être amplifiée si les conditions générales de l'activité productive font que celle-ci a tendance à se déplacer hors des frontières, ou si elle devient moins demandeuse de main-d'oeuvre : or, on l'a vu plus haut, c'est exactement ce qui s'est produit. Les tentatives de relance de l'économie via l'activité économique de l'Etat ont fini par buter sur ce fait incontournable, que les gains de productivité et l'internationalisation de la production permettaient une augmentation de l'offre de produits sans augmentation correspondante de l'emploi, et donc que l'initiative de l'Etat finissait par s'essouffler dans des activités objectivement 'inutiles' ; l'inflation devenait permanente, et le budget de l'Etat présentait des déficits toujours croissants.

Fin de l'époque Keynésienne

A partir du milieu des années 70, les experts ont commencé à préconiser une politique axée sur le maintien de budgets en équilibre, afin de contrer cette tendance ; et les politiques des Etats se sont infléchies dans le sens d'une orthodoxie monétaire faisant de l'équilibre budgétaire l'objectif numéro 1 de la politique économique.

Parallèlement, les progrès de la construction européenne enclenchaient une mécanique d'affaiblissement du pouvoir national des Etats au profit des instances supranationales : et, naturellement, dans ce cadre les objectifs de prospérité nationale devenaient éventuellement

concurrents avec ceux de la suprématie européenne ou des Etats les plus puissants au sein de cette construction. Mais comme, dans ce mouvement, les pouvoirs économiques déniés aux Etats nationaux n'ont pas été attribués à l'instance européenne (ce qui aurait d'ailleurs probablement provoqué des tensions ingérables entre ces Etats), il s'en est suivi un abandon progressif de toute intention de gestion économique autre que purement monétaire : pas de déficit, pas d'inflation.

Sur ces entre faits, en 89 le mur de Berlin s'écroule, et avec lui, non seulement l'hypothèse d'une doctrine économique concurrente mais aussi la réalité d'une concurrence économique sur le terrain européen ; le libéralisme monétariste triomphe, et la débâcle des économies d'Europe orientale et de Russie ouvre un immense champ de spéculation et d'investissement aux dirigeants de nos entreprises, qui ne se font pas faute d'en profiter. L'heure n'est plus à la confrontation des théories et des politiques économiques, encore moins à la surenchère en direction des travailleurs : l'effondrement des pays du bloc soviétique donne une éclatante confirmation à la validité du modèle de notre économie de marché, c'est la « fin des idéologies » comme certains l'ont affirmé.



Ligne du temps de la spéculation : influence et domination de l'économie libérale

A partir, donc, des années 70-80, la vision libérale commence à dominer la pensée économique officielle. Ce n'est pas qu'il n'y ait pas de voix discordantes, ni d'exemples de réussites hors de ces « nouvelles » normes, mais elles sont ignorées ou étouffées.

● Les idées de base du libéralisme

Les idées de base :

- la croissance économique (c'est-à-dire, grosso modo, l'augmentation incessante du produit intérieur brut) est érigée en objectif prioritaire, sinon unique, de l'activité économique ; en d'autres termes, tout l'effort doit tendre à un accroissement permanent de la production et, parallèlement, des revenus qui en découlent - ce sont ces grandeurs qui sont représentées dans le chiffre du produit intérieur brut.
- une seule recette pour atteindre cet objectif : le marché, encore le marché, toujours plus de marché.

Toute la production doit être soumise uniquement aux « lois du marché », et il faut éliminer toutes les barrières, toutes les forces qui pourraient s'opposer à la domination absolue de la sphère marchande dans l'activité économique. Toutes les activités, dans tous les pays, doivent être ouvertes à tous les opérateurs privés : pas de protection nationale d'industries naissantes, pas de limites législatives à la « liberté d'entreprise » dans quelque domaine que ce soit, même dans des domaines vitaux comme l'éducation, la santé, la distribution de l'eau, la production des ressources alimentaires..., pas de lois en matière d'environnement ou de protection des travailleurs et des consommateurs, pas de règles concernant la taille des entreprises, et surtout pas de barrières à l'entrée ou à la sortie des capitaux dans l'économie nationale.

La référence (récurrente) qui sous-tend cette prise de position renvoie aux « lois du marché » telles qu'elles ont été formulées, au XVIII^{ème}



siècle, par les économistes classiques, Adam Smith, Ricardo, Say, pour ne citer que les plus emblématiques.

On peut résumer la philosophie de ce courant classique par la formule célèbre de Adam Smith, selon qui « l'individu est conduit par une main invisible à remplir une fin qui n'entre nullement dans ses intérêts » : chaque individu étant dominé par la recherche de son propre intérêt, en arrive, guidé par la « main invisible » du marché, et par la confrontation avec les intérêts égoïstes des autres individus qui composent la société, à réaliser finalement un intérêt général qui n'était pas son objectif initial, mais qui s'impose naturellement comme une espèce de force résultante, de l'addition de tous ces intérêts privés et représente la meilleure adéquation globale à ceux-ci. Et c'est ainsi que vous trouverez votre poulet au prix le plus raisonnable, à la fois pour vous et pour le marchand de poulets, prix qui n'est ni celui que vous auriez préféré payer, ni celui que le marchand aurait préféré recevoir, mais un entre-deux, dicté par la loi de l'offre et de la demande, qui permet à chacun de vivre de façon optimale, et qui assure en même temps que la quantité de poulets produits sera exactement celle qui correspond à la quantité de poulets nécessaires.

Dans cette optique, toute tentative, de la part des pouvoirs publics, de réguler les quantités ou les prix des produits, d'imposer des normes de qualité ou des prélèvements fiscaux destinés à satisfaire des besoins collectifs, est une entrave aux lois du marché et donc un obstacle à la réalisation de l'optimum de bien-être que seules ces lois peuvent permettre de réaliser. A noter que même chez Adam Smith, on peut trouver des citations très éclairantes concernant le rôle de l'Etat en tant qu'acteur de la vie économique, en particulier pour la réalisation de ces « ouvrages ou établissements... dont une grande société retire d'immenses avantages, mais qui sont néanmoins de nature à ne pouvoir être entrepris ou entretenus par un ou plusieurs particuliers, attendu que, pour ceux-ci, le profit ne saurait jamais leur en rembourser la dépense » ou la protection « autant qu'il est possible, (de) chacun des membres de la société contre l'injustice ou l'oppression de tout autre membre de cette société ». Mais la réflexion économique moderne ignore ces développements non orthodoxes.

● Le néolibéralisme, un libéralisme « simplifié »

Par rapport aux analyses des « pères » du libéralisme, dont ils se revendiquent hautement, l'argumentation de nos néo-libéraux modernes, adeptes convaincus des lois du marché et de la concurrence, apparaît donc comme relativement simpliste : en libérant de toute contrainte l'initiative individuelle, la liberté d'entreprendre, on donne à chacun les meilleures chances de conquérir un statut élevé dans la société - c'est le fameux mythe de l'*American dream* : tout est possible pour qui a les coudées franches, il suffit de lever tous les obstacles et les individus pourvus des qualités nécessaires peuvent s'élever jusqu'aux plus hauts sommets (les autres, les individus sans qualités, finiront comme les Indiens ou en prison : le taux d'incarcération aux Etats-Unis est dix à douze fois celui des pays d'Europe...).

L'autre versant de cette pensée relève carrément de la pure démagogie : haro sur les prélèvements fiscaux (qui servent à financer ces ouvrages ou établissements, etc., voir ci-dessus), surnommés la « rage taxatoire » et dont le seul résultat visible n'est que d'encourager la fraude et d'entretenir une lourde administration totalement inefficace.

Le problème - et la mesure - de l'efficacité de l'administration mérite, évidemment, d'être posé ; c'est même une question d'intérêt public des plus importantes dans toute nation démocratique (il n'est que de voir les scandales qui émaillent notre vie publique pour s'en persuader). Encore n'est-il pas interdit de mettre les freins qui s'imposent aux appétits de puissance de nos Etats ou de nos représentants, sans que cela nécessite de remettre en question la pertinence des missions qui leur sont assignées. Quant à la « rage taxatoire », les taux pratiqués dans nos pays et les facilités d'évasion ou d'exonération accessibles aux revenus privés les plus élevés et aux entreprises sont tels, qu'au final, l'effort financier repose essentiellement sur les segments les plus modestes de la population. Et, de surcroît, il n'est pas interdit non plus de s'interroger sur le coût et l'efficacité des administrateurs des sociétés privées, sociétés dont le poids est souvent très supérieur à celui des Etats et dont les hauts dirigeants, sur lesquels ne s'exerce aucun contrôle public,

sont souvent rémunérés de manière infiniment plus avantageuse que nos mandataires publics.

● **Le libéralisme : la loi des uns... pour les autres**

A l'opposé de ces thèses, il n'est pas sans intérêt de remarquer que les exemples les plus réussis de décollage économique, offerts par les fameux « tigres » asiatiques, se sont appuyés sur un financement public fort et un protectionnisme intransigeant, ne faisant en cela que suivre l'exemple donné par nos grandes puissances industrielles « libérales » : de nos jours encore, les Etats-Unis, chantres de la liberté des marchés s'il en est, sont aussi protectionnistes en diable lorsqu'il s'agit de leurs propres intérêts, et s'ils ont le plus grand potentiel militaire (environ 50 % des dépenses mondiales) et spatial au monde, ce n'est pas à l'initiative privée ni aux forces du marché qu'ils le doivent. A des époques plus reculées et plus « pures » selon les canons du libéralisme classique, la Grande-Bretagne par exemple n'a pas conquis la domination incontestée qui fut la sienne en matière de production textile sans commencer par détruire l'industrie alors florissante de l'Inde, ni conquis les marchés mondiaux sans faire usage de ses fameuses canonnières. Quant au développement industriel de la France, il doit beaucoup à un certain Colbert, dont le nom n'est pas particulièrement synonyme, en histoire économique, de libéralisme débridé...

Les partisans du néo-libéralisme affirment que la libéralisation, agent de la croissance, est un bienfait pour le consommateur.

Sans entrer pour le moment dans la discussion concernant le stimulant de la libéralisation sur la croissance, on peut souligner qu'à aucun moment, il n'a été démontré :

- que la croissance économique améliore la qualité de vie dans nos sociétés (ni de par le monde). Sommes-nous plus heureux parce que nous consommons davantage ? Au-delà de ce confort moyen qui nous assure la satisfaction de nos besoins matériels et spirituels, conforme aux possibilités actuelles de notre capacité productive, que nous apporte de plus le fait de changer notre voiture ou notre télévision, ou notre garde-robe, ou nos habitudes alimentaires, simplement pour suivre les modes en vigueur ou affirmer notre prospé-

rité ? D'un autre côté, dans la mesure où cette augmentation de biens de consommation s'accompagne de dégradations actuelles ou futures de nos paysages, de notre climat, et de toutes sortes de conditions « naturelles » de l'existence de l'espèce humaine, peut-on encore parler d'une meilleure qualité de vie, sans nuancer quelque peu le propos ? (à noter que les écologistes abordaient ce type de questions, dans l'indifférence générale, dès les années 70) ;

- ni que la croissance, *en tant que telle*, améliore la répartition des richesses. A ce sujet, une thèse très en vogue est celle de la cascade : la croissance du produit intérieur brut, c'est-à-dire, rappelons-le, de la production de marchandises et de services, exercerait un effet (spontané) de ruissellement, qui améliore automatiquement le sort des plus défavorisés - certes, les plus riches s'enrichissent, mais les miettes qui tombent en dessous de la table sont du coup plus grosses, et les pauvres deviennent moins pauvres selon une loi naturelle qui s'apparente à la gracieuse retombée d'une fontaine ; hélas, l'observation courante nous informe plutôt que, dans le meilleur des cas, un accroissement de, mettons 5 %, de la richesse globale est susceptible de produire « spontanément » un accroissement équivalent des millionnaires et des minimexés, et pour qui sait calculer, cela ne produit qu'une amplification des écarts de fortune... et du pouvoir.

Livrées à elles-mêmes, les forces du marché, si puissantes qu'elles soient (et elles le sont effectivement) pour permettre l'accroissement de la production, ne sont pas de nature à modifier les rapports de pouvoir et de fortune qui leur préexistent : il faut pour cela un volontarisme qui émane du corps social dans son ensemble.

Mondialisation de l'économie

La mondialisation de l'économie est une expression relativement récente, mais le phénomène, ou plus exactement le processus qu'elle désigne a des racines anciennes ; on peut dire qu'elle est déjà présente aux origines du système capitaliste, et certainement avec l'avènement des sociétés d'économie libérale de



marché.

La recherche de débouchés et de marchés de matières premières, qui jette l'Europe à la conquête du monde, aboutit dès la fin du XIX^{ème} siècle à un degré d'intégration économique mondiale très important, et les échanges transnationaux au lendemain de la guerre 14-18 sont, comparativement, presque aussi significatifs qu'ils le sont aujourd'hui. Il ne faut pas oublier que les premiers économistes modernes, au XVIII^{ème} siècle, raisonnaient déjà sur les principes d'une division internationale du travail et dans un contexte d'échanges commerciaux entre pays, principes qu'ils préconisaient comme une clé de l'enrichissement de toutes les nations en cause ; le capitalisme marchand, illustré par les grandes compagnies qui furent les pionnières de la société d'actionnaires, a vu le jour très tôt dans nos régions (Angleterre, Hollande : dès le XVII^{ème} siècle).

Alors, pourquoi cette impression de nouveauté qui est véhiculée par l'introduction de cette expression nouvelle ?

C'est que des mutations profondes se sont fait jour à partir des années 60-70 ; mutations au niveau des acteurs, des priorités, et des lieux touchés par la mondialisation.

Ce qu'on peut résumer en posant la question : la mondialisation, par qui ? Pour qui ? Et où ?

● Mondialisation par qui ? Les acteurs changent

On observe une financiarisation croissante des groupes industriels. Les acteurs-clés du processus ne sont plus des chefs d'entreprises, souvent créateurs de leur affaire, et gérant leur entreprise en dynastie familiale héréditaire. Ces groupes familiaux, qui présentent souvent un fort ancrage régional, et sont attachés à la pérennité de l'existence de l'empire créé par le père fondateur (les Ford, les Michelin, etc.) sont bousculés par les contraintes de croissance en taille imposées par le maintien de positions dominantes sur des marchés en élargissement continu ; pour soutenir la montée en puissance imposée par les concurrents dominants, il faut procéder à des regroupements et des rationalisations qui bouleversent profondément le paysage industriel. C'est la « valse des fusions » qui commence, et qui affectera toutes les industries traditionnelles - l'automobile, la sidé-

rurgie, le verre, le textile, ... - dès l'aube des années 70 et depuis, de manière toujours accélérée.

La bourse, un acteur vorace et versatile

Ceci entraînera l'entrée en scène d'un opérateur dont la capacité de mobiliser les sommes colossales nécessitées par les regroupements et les fusions est insurpassable : le marché boursier. Le capital des entreprises, jusque-là à composante principalement familiale, est ouvert aux opérations de bourse, qui permettent de rassembler les avoirs d'une quantité d'investisseurs et de les injecter dans la restructuration massive des entreprises.

Parmi ces nouveaux opérateurs de l'activité industrielle, les plus puissants se révéleront être les fonds de pension (américains), qui, grâce à l'ouverture des marchés financiers, peuvent prendre le contrôle de pans entiers de l'économie mondiale, et en particulier européenne. Sait-on que plus de 40 % des entreprises françaises appartiennent à des investisseurs institutionnels, dont les fonds de pension sont les plus importants ? - les « zinzin » dans le jargon économiste.

Cette mutation n'est pas neutre du point de vue de la structuration de l'activité productive. Ce qui attire les investisseurs boursiers, c'est moins l'intérêt pour le développement d'une activité particulière sur un territoire particulier, ce n'est pas la pérennité d'une entreprise dans une région, mais c'est la rentabilité à court terme de l'argent investi : le taux des dividendes payés, les potentialités de plus-value des actions en portefeuille. D'autre part, ces investisseurs peuvent se montrer extrêmement volatils : réorganiser un portefeuille d'actions en revendant les moins rentables pour en acheter de plus prometteuses est infiniment plus facile et plus rapide que de veiller au développement du capital productif d'une entreprise. Ce type d'investisseurs n'hésitera pas à rayer de la carte une entreprise même productive et rentable, si des opportunités supérieures se dessinent dans un autre secteur ou une autre région.

Pour aider et conseiller les grands (et petits) investisseurs boursiers, il faut des intermédiaires très versés dans l'évaluation permanente des entreprises et de leur potentiel de profitabi-

lité : on voit apparaître de nouveaux opérateurs, les agences de notation, qui publient régulièrement leurs études comparatives concernant les secteurs d'activité, les entreprises, les régions et les perspectives qu'ils offrent aux investisseurs. Fonds de pension, sociétés de placement, banques (celles-ci ont vu s'assouplir les règles en matière de placements à risque de leurs avoirs vers les années 80) utilisent les « notes » distribuées périodiquement par ces agences. Dans une certaine mesure, on peut dire que ces agences font la pluie et le beau temps, et une dégradation de cotation peut être un coup très dur même pour une entreprise rentable et bien gérée, car elle peut se voir désertée par ses actionnaires, faisant perdre leur valeur d'échange à ses actions. Dans certains cas, des notations négatives ont pu provoquer la chute d'entreprises tout à fait viables, entraînant la réalisation de leurs prédictions par le simple fait de l'existence de celles-ci (prédictions auto-réalisatrices) simplement parce que leur ratio de profit était, non pas négatif (ce qui justifierait leur chute, évidemment), mais inférieur aux « attentes du marché » (des actionnaires).

A noter que lesdites « attentes » n'ont cessé de se faire plus exigeantes, surtout depuis la fin des années 80. Alors qu'un taux de profit - qu'on appelle, curieusement, en jargon d'économiste financier, le *return on equity (ROE)*, désignant le ratio du bénéfice net sur les fonds propres de l'entreprise - de 10 à 12 % apparaissait au tournant des années 90 comme un objectif raisonnable, voire ambitieux, le minimum que l'on attend maintenant des grandes entreprises cotées en bourse se situe au-delà de 15 %, et certains commentateurs vantaient il y a quelques années des *return on equity* de plus de 25 % atteints, notamment, par les grandes banques américaines, présentées en exemple aux entreprises de banque assurance européennes alors en pleine période de fusions.

● Mondialisation pour qui ? Les priorités dépendent de la demande solvable

La mondialisation est un terme trompeur : spontanément, elle semble évoquer un processus de généralisation de l'activité productrice moderne et des bienfaits qui en résultent pour les populations environnantes. Ce qui n'est pas tout à fait faux, mais pas tout à fait juste non plus.

L'économie libérale de marché ne s'adresse, c'est sa nature, qu'à la demande solvable : les produits mis sur le marché ne sont pas nécessairement ceux dont les populations ont le plus criant besoin, et ces derniers ne sont pas nécessairement fabriqués, si les populations demandeuses n'ont pas les moyens pécuniaires de se les offrir.

On observe très bien cette discordance dans le domaine médical : les médicaments de confort, ou ceux qui permettent de soigner les maladies résultant de l'excès, sont disponibles en abondance, et la recherche dans ces domaines est très active ; mais des pathologies comme la malaria, et un grand nombre de maladies tropicales, font encore des ravages faute de médicaments efficaces et de recherche dans ces domaines (sans parler du SIDA). Les ménages des pays riches disposent de multiples GSM, de voitures luxueuses et gourmandes en énergie, de connexions Internet et d'eau potable, de fournitures de gaz et électricité, qui ne sont pas accessibles aux ménages des pays dits « du Sud ». Même dans nos pays, les inégalités sont flagrantes : si 28 % des ménages belges sont reliés à Internet, ils sont 44 % à La Hulpe et 16 % à La Louvière. 10 % des logements belges ne disposent pas de salles de bains, mais un certain nombre en ont deux ou trois ; ne parlons pas de l'eau potable (un Ethiopien sur quatre), encore moins des rations alimentaires.

Le développement même de l'économie de marché dans les pays du Sud, en Afrique ou en Asie, ou en Amérique latine, s'il permet aux industries (souvent multinationales) implantées dans ces pays de produire un volume important de richesses, ne permet pas aux populations, même employées par ces industries, d'augmenter leur part de consommation, et au contraire, en détruisant les économies de subsistance traditionnelles, peut aboutir à une réduction de cette part. La production pour le marché mondial ne peut augmenter la richesse que des acteurs qui en retirent une solvabilité croissante, aussi bien dans nos pays, d'ailleurs, que dans les pays du Sud et même dans les pays « émergents » d'Asie.

Or, la solvabilité des acteurs du marché ne connaît pas une progression parallèle aux progrès de l'économie mondiale : ses progrès se concentrent principalement sur les détenteurs



A propos des fonds de pension

Ces investisseurs, qui ont fait beaucoup parler d'eux surtout depuis les années 80, sont principalement américains et très caractéristiques de la financiarisation et de la mondialisation de notre économie. Il faut savoir que le système de pension des Etats-Unis, où n'existe pas une sécurité sociale basée sur la solidarité nationale comme dans la plupart des pays d'Europe occidentale, repose sur la constitution par les travailleurs et par les entreprises qui les emploient d'un capital individuel composé de valeurs principalement en obligations privées, fonds d'Etats et actions boursières. La capacité de ces fonds de pension à finalement payer des pensions aux retraités (ce qui est leur objet social) repose donc sur les possibilités de profit qu'elles peuvent retirer de ces placements : soit par l'obtention de plus-values sur la valeur de revente potentielle de ces titres, soit par l'obtention de dividendes annuels importants.

Pour qu'un titre puisse présenter une plus-value, il faut naturellement qu'il soit très demandé, c'est-à-dire que les acheteurs potentiels de ce titre soient convaincus de faire un bon placement, justifiant un prix d'acquisition supérieur à sa valeur nominale ou, en tout cas, à la valeur que le fonds de pension a payée pour l'acheter (anticipation de l'expansion de cette entreprise, de bénéfices futurs, ou existence de réserves de liquidités importantes dans les comptes de l'entreprise) ; mais, pour obtenir la plus-value en question, il faut évidemment la réaliser, c'est-à-dire la revendre. Dans ce cas, si tous les détenteurs actuels, désireux de réaliser leur plus-value, jettent sur le marché des quantités importantes d'un titre, il s'ensuivra ce qui arrive toujours dans ce genre de situation : la valeur de revente finit par tomber. On a vu, avec Lernaut et Hauspie, ce qui peut en résulter !

En ce qui concerne la rentabilité sous forme de dividendes, il est évident celle-ci est inversement proportionnelle aux coûts de l'entreprise ; coûts qui se situent dans trois grandes catégories : les coûts matériels de production (matières premières, énergie), les coûts d'investissements en capital productif (entretien, renouvellement et extension des machines et bâtiments nécessaires à l'exercice de l'activité), et les coûts de main-d'oeuvre (salaires directs et indirects), plus les coûts fiscaux, qui représentent la contribution de l'entreprise à l'entretien des infrastructures collectives matérielles et non-matérielles fournies par l'Etat (routes, mais aussi enseignement, police, etc.).

On comprendra facilement que la mainmise des opérateurs financiers sur les entreprises productives n'est par nature, pas nécessairement en harmonie avec des intérêts collectifs tels que le paiement de salaires confortables, la maintenance des équipements collectifs, la fourniture de biens et services de qualité à la population environnante, ni même la survie des entreprises elles-mêmes ou des régions dans lesquelles elles sont implantées.

Une question (très à l'ordre du jour en ce qui concerne les pensions par répartition et rarement évoquée pour ce qui concerne les fonds de capitalisation) que l'on peut se poser est : qu'advient-il de ces fonds lorsque la nombreuse génération de « papy boomers » américains et autres sera arrivée à l'âge de récupérer les pensions pour lesquelles ils ont alimenté ces fonds pendant tant d'années ? Si les titres détenus par ces fonds peuvent être revendus avantageusement aux nouveaux arrivants dans le système, la jeune génération en quête de placements pour leurs futures pensions, le système peut continuer à vivre en cédant aux uns les liquidités fournies par les autres ; mais si les nouveaux arrivants sont trop peu nombreux, ou trop mal payés, pour pouvoir reprendre à leur compte les placements de leurs aînés, comment ceux-ci pourront-ils espérer récupérer leur mise ?

de capitaux, et touchent peu (et même de moins en moins) les travailleurs.

Le poids de l'activité boursière est tel que les plus grands bénéficiaires du développement de l'activité économique sont les détenteurs d'actions - les propriétaires des entreprises - et, parmi ceux-ci, avant tout les investisseurs institutionnels et les spéculateurs. On a parlé d'une économie de casino pour caractériser les vingt-cinq dernières années.

La place laissée aux besoins des populations non solvables est de plus en plus réduite : disparition des productions vivrières, mais aussi érosion continue des moyens disponibles pour permettre aux Etats d'assurer la satisfaction de besoins collectifs à titre gratuit. L'enseignement devient un marché, tout comme la culture, et la privatisation, tout en assurant de substantiels « retours sur investissement », ne permet plus que d'offrir, soit des services privés parfois de très haute qualité, soit des services publics en constante dégradation.

● Mondialisation où ? Les lieux changent

On a parlé des grands opérateurs actuels de l'économie mondiale, qui sont les marchés financiers et boursiers. Leur principale caractéristique est le primat de la rentabilité immédiate sur le développement à long terme ; cela entraîne une grande volatilité dans leur localisation.

Les capitaux sont devenus très voyageurs : alors que l'on parle avec beaucoup d'admiration de l'expansion économique dans les pays « nouveaux » ou « émergents », on constate parallèlement la désertification des bassins industriels traditionnels. Quel « développement », ou quelle « expansion » résulte de ces mouvements en sens divers ? Y a-t-il un rapport entre la fermeture de Renault-Vilvorde et l'implantation de nouvelles usines Renault en Europe de l'Est ? En découle-t-il un accroissement global de la production de voitures Renault sur le territoire européen, ou simplement un déplacement de cette activité ?

La constitution de grands ensembles commerciaux que sont les zones de libre-échange (la Communauté européenne, bien sûr, mais aussi les accords nord-américains et sud-américains, et entre pays asiatiques) contribue à accentuer

cette volatilité des investissements productifs. En abattant les cloisonnements nationaux qui constituaient un frein au commerce trans-frontière, ces ensembles favorisent la recherche, par les investisseurs, des lieux d'implantation les plus propices à leur assurer les rentabilités élevées qu'ils exigent : recherche sans fin des avantages fiscaux les plus élevés, des salaires les plus bas, des impératifs les moins exigeants en matière d'environnement, de droit social, voire de droit tout court. Voir le succès, à partir du milieu des années 80, des « zones franches », enclaves d'implantation industrielle ouvertes aux gros investisseurs, et où les lois sociales, fiscales et même parfois certaines garanties de droits citoyens ne sont pas d'application (il existe de telles zones un peu partout en Europe et dans le monde).

Les lieux de pouvoir ont également connu des mutations profondes. D'une part, parce que les Etats se sont volontairement dépouillés de certains des attributs de leur souveraineté au profit d'ensembles supranationaux - voir la Communauté européenne, et le rôle des décisions communautaires qui font de nos parlements plus des chambres d'entérinement que des lieux de décisions - mais aussi les institutions à caractère économique comme l'Organisation mondiale du commerce ou le Fonds monétaire international, dotés même de capacités judiciaires et répressives dont ne dispose aucune des agences de l'Organisation des Nations-Unies. D'autre part, parce que les lieux de décisions des entreprises elles-mêmes se sont déplacés vers les marchés boursiers et leurs grands investisseurs et vers les centres de décisions des multinationales dont elles dépendent.

Ces lieux de pouvoir sont en mesure d'imposer même aux Etats des décisions dont le seul fondement repose sur la recherche de la rentabilité, à l'exclusion de toute finalité de caractère collectif ou social. Quelques exemples :

- l'Organisation mondiale du commerce, créée dans le but de permettre une harmonisation pacifique des règles du commerce international, est en mesure de s'opposer à l'exportation de médicaments génériques anti-SIDA vers les pays pauvres ne disposant pas de capacités de production, et ceci au nom de la propriété intellectuelle (brevets).



- le Fonds monétaire international, dont la fonction est de venir en aide, par des prêts et l'octroi de garanties de dettes, aux pays en difficulté, impose comme condition de ses interventions l'application de programmes d'ajustement structurel par les pays en question. Ces programmes reprennent dans tous les cas, quel que soit le pays, la même recette : combinaison d'un excédent primaire des finances publiques et des politiques fiscales, monétaires et salariales restrictives :
 - spécialisation de l'agriculture vers l'exportation (modèle de la monoculture intensive) ;
 - déforestation pour l'exploitation des sous-sols ou l'exportation du bois ;
 - démantèlement de tous les programmes publics de protection de l'environnement, mais aussi de santé, d'éducation, etc. ;
 - révision à la baisse des normes salariales et de toutes les réglementations visant à protéger ou assurer la sécurité des travailleurs ;
 - suppression ou assouplissement de réglementations concernant les mouvements de capitaux, l'exploitation des ressources naturelles, etc.

s'est abattue sur ce pays autrefois exportateur des produits de son agriculture et de son élevage... ●

Ces deux instances disposent de moyens de rétorsion extrêmement sévères contre les « contrevenants ».

Précision : il est de notoriété publique qu'aucun des programmes d'ajustement du Fonds monétaire international n'a jamais abouti à tirer les pays « bénéficiaires » de leur pénible situation, bien au contraire. Un petit exemple : l'Éthiopie disposait autrefois d'un système national de médecine vétérinaire, grâce auquel l'ensemble des éleveurs (activité très importante dans ce pays) était assuré, jusque dans les villages les plus reculés, de disposer des services de vétérinaires et de distribution peu onéreuse de médicaments de qualité. Le Fonds monétaire international ayant exigé le démantèlement de cet excellent service public et la privatisation, l'Éthiopie a obtempéré, avec pour résultat qu'en quelques années, les médicaments et les vétérinaires étaient devenus impayables pour les éleveurs modestes, de plus des médicaments de mauvaise qualité étaient mis en circulation, et enfin les villages les plus reculés n'étaient plus desservis car pas rentables. On connaît le résultat, et la famine qui

A propos de la loi de l'offre et de la demande

Marie-Claude Prévost, économiste.



On lit beaucoup de bêtises à ce sujet. C'est d'ailleurs un problème que l'on rencontre souvent dans les sciences de la société : leur discours semble limpide car on nous y parle dans des mots de tous les jours à propos de phénomènes qui nous paraissent courants... et pourtant, à y regarder de plus près, la « réalité » que décrivent les théoriciens de l'économie n'est qu'une abstraction, et les lois qu'ils y observent ou croient y découvrir ne valent que dans le cadre étroit de la définition qu'ils appliquent à leur « réalité ». Les termes mêmes qu'ils utilisent, peuvent être parfois employés dans une acception fort différente de celle que notre intuition croit retrouver.



Qu'est-ce que cette fameuse « loi de l'offre et de la demande », qu'on nous tartine matin, midi et soir, que ce soit pour expliquer le cours du pétrole, le niveau des salaires ou le prix des abonnements téléphoniques ?

Ce n'est pour commencer pas à proprement parler une loi de la fixation des prix, encore moins une théorie de la valeur. Ces deux aspects représentent des points d'articulation importants pour la dynamique de la loi en question, mais ils n'en constituent pas l'objectif, il ne faut pas tout confondre.

La loi de l'offre et de la demande est une théorie concernant les rapports, et l'établissement de l'équilibre entre les quantités offertes et deman-

dées pour un bien sur un marché présentant les caractéristiques du « marché pur et parfait ». Anticipant légèrement, nous pouvons déjà annoncer que le prix ne joue dans cette affaire qu'un rôle très secondaire, un rôle de comparse qui tire les ficelles, mais pas le rôle principal.

Le beau marché parfait...

D'abord, posons le décor : les choses se passent dans un « marché pur et parfait ». Au sens de la théorie classique, un tel marché est celui où :

- une multitude d'acteurs (acheteurs/vendeurs) sont en interaction, aucun n'ayant sur ce marché une influence plus prépondérante que son voisin ; le marché est *atomique*.
- chaque acteur est à tout moment parfaitement informé de toutes les conditions du marché (quantités disponibles, prix des échanges, ...) ; le marché est *transparent*.
- chaque acteur est capable de réagir instantanément à toute modification des conditions du marché, par exemple en augmentant ou en réduisant son offre ou sa demande, en quittant le marché ou, au contraire, en y faisant son entrée ; le marché est *élastique* et ses acteurs sont *mobiles*.
- les produits échangés sont identiques et substituables (un kilo de patates = un kilo de patates, une paire de baskets = une paire de baskets, ... pas de raison de préférer une « marque » à une autre) le marché est *homogène*.
- on notera également que les facteurs temps et espace ne sont pas censés influencer sur les décisions des acteurs.

Le marché parfait a encore d'autres propriétés théoriques, mais l'énumération ci-dessus contient l'essentiel.

Comme on le voit, un marché n'est « pur et parfait » qu'en raison de ses caractéristiques structurelles, et non pas, n'en déplaise à Valéry Giscard d'Estaing, qui en fait le leitmotiv de son projet de « Constitution » européenne, par auto-proclamation !

Mots clefs : économie, société.



Le poulet, l'offre et la demande

Supposons un marché de village, où un certain nombre d'éleveurs proposent des poulets. Compte tenu des frais d'élevage et de leurs propres besoins, le prix idéal est de 2,5 euros par poulet ; comme les quantités demandées par les acheteurs sont égales aux quantités offertes, le prix s'établit à son niveau d'équilibre, soit 2,5 euros pièce, permettant aux éleveurs de financer leur élevage et d'obtenir un revenu sensiblement égal au revenu moyen du village.

Mais voilà que s'établit à proximité de ce village un lotissement résidentiel, dont les habitants viennent faire leurs achats sur le marché du village. Il s'ensuit une hausse brutale de la demande de poulets, et nos éleveurs ne mettent pas longtemps à s'apercevoir qu'il ne leur faut plus qu'une demi-journée pour écouler leur production. De nombreux acheteurs s'en retournent frustrés. Ce que voyant, nos éleveurs se frottent les mains : rapidement, ils décident de vendre leurs poulets plus cher, poussant les prix jusqu'à 3 euros. Dans la foule de leurs clients, il s'en trouve un nombre suffisant pour écouler toute leur production à ce nouveau prix - et probablement un certain nombre de mécontents, protestant contre ce prix surfait, mais qu'importe ! Résultat : les marchands de volaille, profitant d'une situation de rareté, empochent une 'rente de rareté' (50 cents pièce), et perçoivent donc un revenu sensiblement supérieur à la moyenne, sans travail supplémentaire (enrichissement sans cause).

Mais... d'autres producteurs se rendent compte de la situation ; ne bénéficiant pas, sur leurs produits, du même effet de surenchère, ils décident de se mettre, à leur tour, à la production de poulets. La quantité de poulets disponibles sur le marché (toujours à 3 euros) augmente donc, et ce fait n'échappe pas aux acheteurs. Une fois que tous les acheteurs disposés à payer 3 euros se sont fournis, il reste encore des invendus sur les étals des vendeurs - ceux-ci, s'ils ne veulent pas s'en retourner avec leurs invendus, vont baisser leurs prix, par exemple à 2,97 euros, ce qui est encore assez intéressant pour, éventuellement, attirer de nouveaux vendeurs ou pousser les éleveurs locaux à augmenter leur production. Insensiblement, d'une session à l'autre, les quantités proposées vont donc augmenter, chaque vendeur espérant ramasser, non simplement le prix d'équilibre, mais aussi une surprime de rareté. Ce faisant, comme la production augmente, il vient un moment où elle se retrouve à nouveau en équilibre avec la demande ; et les éleveurs se trouveront amenés à redescendre leurs prix pour rejoindre les 2,5 euros qui correspondent à une rémunération correcte. A supposer que, dans l'enthousiasme, ils aient excessivement augmenté leur production, il n'est pas impossible que le prix ait pu descendre jusqu'à, par exemple 2 euros pièce, décourageant les plus fragiles de continuer une expérience aussi décevante et provoquant leur départ, avec pour conséquence la baisse des quantités offertes et une remontée du prix jusqu'à son niveau d'équilibre.

Quelle est la différence entre notre point de départ et notre point d'arrivée ? Pas le prix du poulet ; ses fluctuations, très provisoires, n'ont agi que comme un mécanisme d'ajustement ; mais une adaptation souple des quantités produites et consommées, l'offre ayant, grâce à une 'prime de rareté' temporaire, qui accessoirement peut être vue comme le prix à payer pour la reconversion des nouveaux producteurs, pu être relevée pour rejoindre la demande en augmentation. Tout le monde est content



La question posée par les économistes classiques n'est pas, comme on le croit parfois, celle de la maximisation du profit égoïste (cela, c'est une question de marchand, pas de philosophe), mais de *découvrir comment, à travers la relation entre les acteurs économiques telle qu'elle s'instaure sur un marché parfait, il peut s'établir un équilibre tel que chacun des acteurs tire de cette relation une satisfaction maximum, et que la situation générale qui en résulte correspond au mieux à l'intérêt général de la société* - en ce sens que les efforts nécessaires sont utilisés de manière à obtenir les effets les plus importants, et que la répartition des rémunérations de chacun des acteurs (c'est-à-dire la part du produit global qu'il reçoit) reflète sa participation selon un principe d'équivalence moyenne (voir encadré : *Le poulet, l'offre et la demande*).

On fait abstraction, pour le moment, des aspects de la production qui peuvent avoir un impact sur les prix (progrès des techniques de production, effets d'échelle, etc., qui tendent à faire baisser les prix lorsque la production augmente ; mais aussi coût marginal de la dernière unité produite, qui augmente avec la production,

A propos de la loi de l'offre et de la demande

etc.) : le raisonnement est « toutes choses égales par ailleurs ».

Ce type d'exemple est caractéristique de la théorie de l'offre et de la demande ; dans cette théorie, la notion essentielle est qu'il existe un « niveau naturel » du prix, niveau qui permet une rémunération correcte de tous les intervenants, et que les écarts par rapport à ce niveau ne servent qu'à ramener à un équilibre entre les quantités offertes et demandées. C'est cet équilibre qui constitue le cœur de la théorie, car il est la clé de la « richesse des nations » et d'une répartition équilibrée des fruits du travail !

... et le vilain marché réel

Des situations caractérisées, par exemple, par des augmentations durables des prix au-dessus de leur niveau d'équilibre (comme le marché immobilier bruxellois) ou des diminutions durables en-dessous (comme les salaires), sont des situations où, d'une manière ou d'une autre, les conditions du « marché parfait » sont corrompues : par exemple, si des coalitions entre acheteurs ou vendeurs d'un bien empêchent l'évolution 'normale' de l'offre pour s'adapter à la demande, ou le processus de négociation 'normal' entre acheteurs et vendeurs, etc. Ou bien il s'agit de situations marquées par un phénomène de rareté objective tel que les quantités ne peuvent pas être augmentées.

Donc, si sur un marché on observe que les prix s'établissent de manière durable à un niveau qui n'est pas compatible avec une rémunération correcte des intervenants, c'est que ce marché n'est pas conforme aux conditions de marché parfait. Des forces agissent, soit à l'encontre de l'atomicité (il y a des influences prépondérantes comme celles d'un monopole, par exemple), soit à l'encontre de la transparence (informations biaisées), soit à l'encontre de l'élasticité (et ceci peut être provoqué par un phénomène de rareté naturelle ou provoquée) ou de l'homogénéité (des produits en fait similaires sont perçus comme différents grâce à des artifices de marque, de mode, soutenus en particulier par la publicité).

Il n'y a aucun espoir qu'un marché corrompu puisse revenir spontanément à une situation



d'équilibre ; il faut appliquer des contre-forces adaptées aux forces qui le perturbent (lois anti-trust, constructions de logements sociaux, ...) ; en dernier recours, l'intervention de la puissance publique peut être indispensable, en tant qu'ultime représentant de l'intérêt général, lorsque celui-ci est affaibli par des coalitions d'intérêts particuliers.

Si la problématique n'est pas celle d'un marché corrompu, mais d'une société confrontée à la rareté - en cas de mauvaises récoltes, par exemple - là aussi la théorie classique ne compte pas sur les mécanismes de l'offre et de la demande pour rétablir l'équilibre : on ne sait que trop bien les horreurs auxquelles peut s'abandonner un marché dominé par la rareté des vivres ! La réquisition et le rationnement sont évidemment les seuls moyens de faire face, et le rôle de l'Etat est fondamental.

Evidemment, on suppose que l'Etat agit effectivement - en tant qu'instance démocratique ! - comme le représentant de l'intérêt général, le raisonnement ne fonctionne pas si la puissance publique est elle-même 'confisquée' par des intérêts particuliers...

La fameuse réflexion de Adam Smith à propos de « la somme des intérêts individuels qui réalise l'intérêt général » doit être vue, dans cette perspective, non pas comme une exaltation de la recherche débridée du profit personnel - ce qui est un peu la lecture qu'en font les 'néo-classiques' actuels - mais comme le constat que, *dans des conditions d'équilibre des forces en présence*, le bien-être général est atteint, *volens nolens*, par des acteurs individuels qui n'ont en vue que leurs intérêts particuliers, et ne réalisent l'intérêt général que parce que chaque intérêt particulier contient celui du voisin (cf. Voltaire et la liberté de chacun qui s'arrête où commence celle de l'autre) : certes, le boucher ou le boulanger, s'il me vend sa marchandise à un prix que j'estime correct, ce n'est pas qu'il ne souhaiterait pas me la vendre trois fois plus cher, mais il ne peut pas le faire car cela nuirait à son propre intérêt, puisque je n'achèterais pas, ou pas autant, à un tel prix ; moi, j'achèterais bien mon pain ou ma viande trois fois moins cher, mais, outre que je ne risque pas d'en trouver à ce prix, cela serait contraire à l'intérêt général car cela ne permettrait pas au boucher ou au boulanger de vivre décemment et de perpétuer leur commerce...

En conclusion - très brièvement - on aura compris que des raisonnements justifiant, que ce soit l'augmentation du prix des loyers ou la suppression des allocations de chômage, ou l'abaissement des salaires en deçà du minimum vital, au nom de la « loi de l'offre et de la demande », utilisent de manière purement incantatoire une théorie qui démontre exactement le *contraire des pratiques mises en avant !* ●

A propos de Keynes

Marie-Claude
Prévoist,
économiste.

.....
Durant les années '70, les politiques d'inspiration keynesiennes ont cédé la place à la religion de l'équilibre budgétaire. Depuis, le fossé des inégalités s'élargit. Que s'est-il passé ? Faut-il en revenir à Keynes ?
.....

remplacé par un système de référence basé sur des devises « fortes », ce qui était de nature à provoquer une certaine instabilité monétaire.

L'effondrement boursier et les cascades de faillites qui s'ensuivirent conduisaient les entreprises à débaucher massivement (qu'on se souvienne du spectacle effroyable offert par le roman *Les raisins de la colère*). Des cohortes d'ouvriers se retrouvaient sans travail, sans revenus par conséquent, et les investisseurs qui avaient réussi à sauver (une partie de) leur capital de la débâcle n'étaient pas prêts à réembaucher ; les stocks de marchandises s'accumulaient, et le chômage s'étendait comme une tache d'huile.

Pour les économistes traditionnels, le seul remède à cette situation consistait à laisser filer les salaires vers le bas : ainsi, les entreprises seraient incitées à réembaucher, puisque le travail coûtait moins cher, et d'après eux cela permettrait d'espérer une reprise de la machine économique.

Pour Keynes, ce remède n'en était pas un ; selon sa théorie, la reprise ne pouvait être assurée que si on assurait les conditions d'une reprise de la demande (c'est-à-dire de la consommation), celle-ci à ce moment tirerait la production de biens de consommation, et enfin celle des biens de production. Pour cela, il convenait donc, non pas de réduire toujours davantage les revenus des salariés, mais au contraire de les augmenter, car c'est dans ces catégories de revenus que le rapport consommation/revenu est le plus fort (les catégories aisées, voire riches, thésaurisent une part beaucoup plus importante de leurs revenus).

Comme les investisseurs privés n'étaient pas disposés à courir le risque de relancer les industries, encore moins avec des niveaux de salaires substantiellement relevés, il fallait que la puissance publique s'y attelle : Keynes était donc favorable à une politique d'investissements publics importants, nécessitant l'embauche d'une main-d'oeuvre abondante, et aussi à la distribution de revenus de remplacement visant à assurer aux chômeurs un niveau de consommation compatible avec le maintien d'une activité productive. Pour cela, faisant fi de l'orthodoxie alors en vigueur, il recommandait que l'Etat prît des mesures de prélèvement sur les richesses improductives de l'épar-

Du krach boursier aux « 30 glorieuses »

Les théories de Keynes ont vu le jour à l'occasion de la grande crise de 1929 ; celle-ci, qui a pris par son ampleur une valeur quasi symbolique, a été provoquée tout d'abord par un retentissant krach boursier. Suite à la première guerre mondiale, les pays industrialisés ont connu une intense reprise d'activité, nécessitée par les besoins de la reconstruction, favorisant à la fois l'essor de la consommation et celui des valeurs boursières ; dans cette ambiance fiévreuse de profits très élevés, les cours des actions ont connu une envolée sans commune mesure avec la valeur réelle des entreprises. Naturellement, comme tout phénomène spéculatif, celui-ci s'est terminé par une spectaculaire retombée, d'autant plus spectaculaire que le niveau d'intégration mondiale des économies était très poussé et qu'aucun pays n'a été épargné. En outre, un facteur qui a probablement joué est le fait, que suite à la guerre, l'étalon-or avait cessé de réguler les cours des monnaies,

Mots clefs : économie, société.



gne, et aussi qu'il menât une politique financière de déficit budgétaire. En effet, en dépensant, via l'emprunt auprès des banques et des particuliers fortunés, plus que ses recettes, il assurait une redistribution de revenus vers les classes les moins nanties, et cette hausse des revenus les plus bas se convertirait intégralement, ou presque, en une hausse de la demande. Ce phénomène exercerait un effet de levier sur l'ensemble de l'économie, en stimulant la production, les profits et tous les revenus liés à l'activité productive, et fournirait un surcroît de richesses qui ferait plus que rembourser la dette contractée par l'Etat.

Cette approche n'eut aucun succès à l'époque auprès des économistes orthodoxes, ni auprès des milieux dirigeants ; pourtant, il faut bien reconnaître que les premiers pays qui sortirent de la crise furent effectivement ceux qui, comme l'Allemagne nazie, mirent en pratique des politiques du genre de celle préconisée par Keynes (grands travaux, investissements publics importants - réarmement notamment, mais aussi infrastructure routière, dans le cas de l'Allemagne, ...). En fait, Keynes ne réussit à conquérir l'oreille des dirigeants politiques que vers le début des années 40, lorsque les Etats-Unis préparèrent leur entrée en scène dans la deuxième guerre mondiale.

Les années d'après-guerre, jusque dans la décennie 70, virent le triomphe des politiques d'inspiration keynésienne ; le budget de l'Etat était fortement sollicité dans le financement des investissements d'infrastructure, mais aussi d'enseignement, de santé, et pour le soutien des revenus les plus bas. C'est à partir de la fin des années 70 que la position des « experts » de l'économie et des milieux dirigeants commença à s'inverser, et dans les années 80, on vit le retour vers des conceptions résolument anti-keynésiennes : retour à la religion de l'équilibre budgétaire, obtenue notamment par des politiques d'austérité frappant de plein fouet les catégories de population les moins favorisées, abandon des grands budgets étatiques ainsi que des entreprises publiques, pression continue sur les salaires, réduction spectaculaire des prélèvements de l'Etat sur les plus gros revenus, notamment par le biais de baisses substantielles de la fiscalité des entreprises et des droits de succession, etc.

Pourquoi ce retournement ?

Les commentaires à ce sujet varient fortement selon les auteurs ; ce qui donne à penser que, plutôt qu'une raison spécifique, un faisceau de facteurs ont conduit les milieux dirigeants à changer leur fusil d'épaule.

● Retour à l'orthodoxie

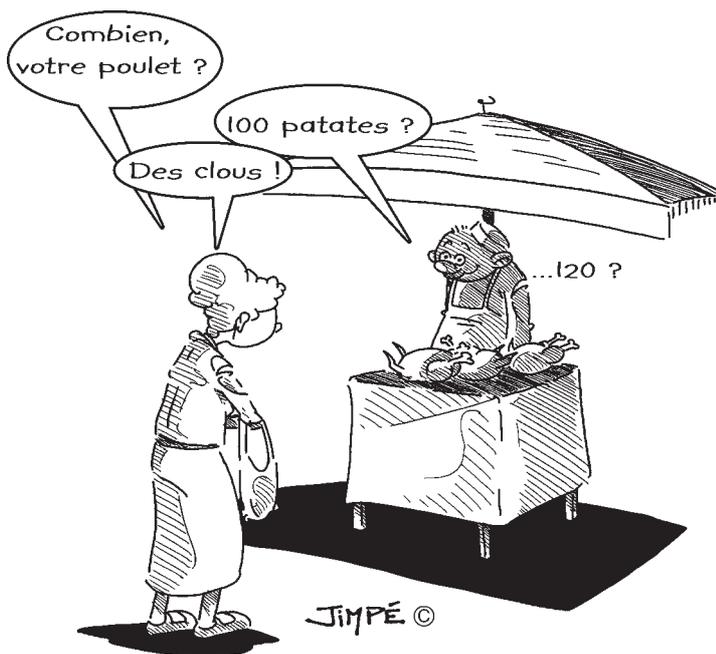
Il est certain que des influences doctrinales ont dû jouer ; même si les résultats positifs de l'application des théories keynésiennes ne pouvaient faire le moindre doute, ceux-ci apparaissaient comme contraires à une certaine approche « orthodoxe » classique de l'économie, et les tenants de cette approche ne pouvaient tous accepter d'abandonner leurs positions pour se rallier au keynésianisme ambiant. Les luttes de chapelles n'étaient pas finies...

● L'état à fonds perdus

L'intervention de l'Etat comme régulateur de l'activité économique et modérateur du chômage, conformément à la politique d'inspiration keynésienne, n'a de sens que dans la mesure où les travaux mis en oeuvre - qu'il s'agisse de travaux matériels comme la construction de routes ou immatériels comme le développement de l'enseignement - sont réellement de nature à exercer un « effet de levier » sur l'ensemble de l'activité économique. On n'est pas dans une économie dirigée : les pouvoirs publics se donnent pour tâche de mobiliser l'épargne et le crédit en vue, non seulement de soutenir la demande des ménages, mais aussi (et surtout), ce faisant, de stimuler l'initiative privée de production nationale. Si cet effet n'est pas obtenu, on peut s'attendre à des « retours de flamme » nuisibles : par exemple, le pouvoir d'achat distribué stimulera artificiellement une demande de produits importés (puisque la production intérieure n'augmente pas en proportion), ce qui rend notre économie nationale débitrice de ses partenaires étrangers ; ou cet excédent de pouvoir d'achat, faute d'une offre correspondante, entraînera une hausse des prix (inflation). Au final, si les entreprises privées ne profitent pas des opportunités qui leur sont offertes pour développer leurs activités dans le pays, donc leurs profits, et reprendre à leur compte une

partie de la main-d'oeuvre mise en activité sur les chantiers de l'Etat, non seulement celui-ci ne trouvera pas les recettes fiscales destinées à combler sa dette initiale, mais les chômeurs ne retrouveront pas de travail une fois les chantiers de l'Etat terminés, et on se retrouve à la case départ, avec en plus de l'inflation et une dette de l'Etat qui augmente.

Or, ce qui s'est passé en Belgique, c'est que beaucoup de travaux de prestige (les « grands travaux inutiles ») ont permis des effets d'aubaine pour les entreprises partenaires de l'Etat, et notamment on a énormément bétonné (nous disposons du réseau routier le plus dense du monde !), sans que ces activités n'aient un effet d'entraînement proportionnel sur l'ensemble des activités productrices. A quoi sert-il de construire des routes, si celles-ci ne permettent pas d'installer une activité créatrice de richesses dans les régions qu'elles traversent ? Si, de plus, ces routes font double emploi avec d'autres itinéraires de pénétration, ne s'expose-t-on pas à une stérile et vaine concurrence entre régions et sous-régions ? Ou si ces routes ne font que faciliter la traversée de notre territoire par des transporteurs desservant des sites de production et de consommation déjà existants en dehors de nos frontières, quel bénéfice en retirerons-nous ?



Nouveaux paradigmes de production : on a raté le train

Nos industries ont vécu de profondes mutations tout au long des années 60-70 et encore depuis. Pour n'en citer que quelques-uns, souvenons-nous du traumatisme qu'a représenté pour nos bassins industriels traditionnels l'abandon du charbon ; depuis la fin de la guerre mondiale, le pétrole abondant et bon marché a relégué au rayon des ancêtres l'exploitation du charbon, bien plus abondant encore mais sensiblement plus cher à l'exploitation ; les fermetures de charbonnages se sont succédées à vive allure au cours des années 60-70, entraînant des catastrophes sociales considérables (heureusement atténuées par la politique économique keynésienne de l'époque !). Mais le pire était encore à venir : en effet, tant que l'industrie dépendait essentiellement du charbon comme source d'énergie, la localisation des bassins industriels à proximité des charbonnages était une nécessité évidente. C'est ce qui a fait la prospérité de la Wallonie, ses hauts-fourneaux, son industrie sidérurgique, son industrie verrière, ses constructions métalliques, ... et sa classe ouvrière extrêmement compétente.

Une fois éliminé le charbon, l'implantation des usines de transformation à proximité des bassins houillers ne s'imposait plus de la même façon ; d'autres critères, par exemple la proximité du pétrole ou la facilité d'approvisionnement de celui-ci (ports, pipe-lines) entraient en ligne de compte ; la qualité des investissements industriels existants et celle de la main-d'oeuvre restaient évidemment des arguments de choix, mais encore eût-il fallu que, d'une part, les dirigeants de nos entreprises fissent le nécessaire pour maintenir leurs industries à un niveau d'excellence, et que, d'autre part, le maintien d'un haut niveau de qualification (justifiant d'ailleurs des salaires relativement élevés) fit partie des objectifs de la politique économique de l'époque. Or, il ne semble pas, avec le recul, que les investissements indispensables dans ces deux directions aient été réalisés à l'époque, ni par les investisseurs privés, ni par les pouvoirs publics. Dès le début des années 70, et alors que certaines industries réalisaient chez nous de spectaculaires innovations technologiques,



l'obsolescence de notre tissu industriel apparaissait comme une fatalité - programmée ?

So long, Glaverbel

Glaverbel, alors un des plus grands producteurs de verre mondiaux, a mis au point dans les années 60-70 sur ses sites de production en Belgique une technique révolutionnaire de production de verre, le verre flottant, faisant appel à l'extrême compétence de sa main-d'oeuvre et investissant des sommes considérables dans ses installations ; ce verre eut un grand succès commercial vu sa qualité. Après quelques années, l'unité de production située en Belgique fut purement et simplement fermée, entre-temps Glaverbel avait réinvesti ses profits pour en construire une nouvelle au Canada (notamment), avec l'avantage que, les procédures de cette technologie nouvelle ayant été bien rodée en Belgique, l'entreprise pouvait engager au Canada des ouvriers faiblement qualifiés et beaucoup moins payés que les ouvriers belges, et se trouvait à portée immédiate du marché américain... les ouvriers verriers belges ne s'en sont jamais remis !

Un monde rétréci

Parallèlement aux mutations de l'approvisionnement énergétique, de grandes mutations technologiques ont commencé à modifier profondément les impératifs économiques ; les progrès de l'automatisation et de l'informatique, rendant 'obsolètes' un certain nombre des savoir-faire accumulés par des générations d'ouvriers, et facilitant la mise au travail de main-d'oeuvre nouvelle non qualifiée, aboutissaient progressivement à dévaloriser le travail. Ces progrès facilitaient surtout le déplacement rapide des lieux de production, déjà en germe dans la mutation énergétique. L'explosion des transports - transports matériels, encouragés par les bas prix du pétrole, mais aussi transports

d'informations dès les années 80 surtout - révolutionnait complètement la notion même du développement économique : les coûts et les délais de transport, qui étaient auparavant extrêmement contraignants, obligeaient jusque là à une vision intégrée du développement économique ; une bonne partie de l'activité de production était destinée à des marchés locaux ou, en tout cas, relativement proches, seules les matières premières ou des produits introuvables localement étaient échangés sur de longues distances. L'hypothèse que la stimulation de la consommation locale était un levier pour la dynamisation de l'activité économique locale (locale, c'est-à-dire à l'échelle d'un pays ou d'une région) prenait tout son sens dans ce contexte. Attention, le commerce international était loin d'être négligeable, mais sans commune mesure avec ce qu'il est devenu aujourd'hui.

On peut dire que, d'une certaine manière, les contraintes pratiques n'obligeant absolument plus les producteurs à disposer d'un marché consommateur à proximité de leurs entreprises, le fameux slogan de Ford « bien payer les ouvriers pour qu'ils puissent acheter les voitures qu'ils fabriquent » n'a plus tout-à-fait la même pertinence : ce ne sont pas les ouvriers asiatico-américains d'Adidas ou de Nike qui s'offrent leurs paires de baskets à 150 euros, ni les ouvriers portugais qui achètent les Renault pour les-quelles ils fabriquent les portières, les jouets fabriqués en Chine (par des enfants !) se déversent chez nous pour la Saint-Nicolas et pas dans leurs familles, et pareillement, nos bonnes fraises de Wépion se vendent très cher au Japon mais sont introuvables dans nos magasins... où nous pouvons acheter les fraises insipides fabriquées en Espagne ou en Turquie !

Très symbolique de ce nouvel état de choses : la production à flux tendus, qui a vu le jour vers les années 80-90, dans l'industrie automobile, consiste à supprimer les activités de fabrication de pièces traditionnellement effectuées à proximité des usines d'assemblage, et à les disperser aux quatre coins de l'Europe dans des pays à bas salaires (Portugal, Tchéquie), où ces entreprises travaillent à la commande pour réaliser et expédier de petits lots de pièces (sièges, portières, etc.) par transport routier,

sous une contrainte de temps extrêmement dure, puisque les temps de fabrication et transport de ces lots sont calculés de manière à ce que la livraison arrive à la chaîne d'assemblage au moment exact où ces pièces doivent être montées ! Economie de stockage - il n'y a plus de stocks de pièces en usine - et de salaires, - le transport au 'coup par coup' revient moins cher pour le fabricant - mais gabegie pour la collectivité, qui construit des routes servant d'« entrepôts ambulants » aux entreprises !

Le « modèle de développement » qui se met en place est un modèle où il ne subsiste plus rien de l'ancienne interdépendance entre patrons et ouvriers, entre investisseurs et consommateurs, les premiers ayant besoin de vendre leurs produits aux seconds pour engranger les profits qui en résultent. L'éclatement des sites producteurs et consommateurs aboutit à rendre inopérantes les vues de Keynes, puisque le « marché » qui constitue le débouché des entreprises peut se trouver à l'autre bout du monde, ou même aux quatre coins du monde, et que la main-d'oeuvre locale n'entre plus en ligne de compte comme acheteur potentiel de sa propre production.

Capital sans frontières

De grandes mutations ont également affecté le paysage financier de ces années ; avec la fin des accords de Bretton Woods, provoquée par les Etats-Unis suite à la guerre du Viet-Nam (l'Etat américain avait financé cette guerre par un usage intensif de la planche à billets, et ne pouvait plus maintenir la parité théorique de sa monnaie en or), l'ensemble du système financier international est entré dans des phases de turbulences ; le dollar, qui s'est retrouvé pratiquement la seule référence pour les autres monnaies, ne vaut plus que ce que vaut le crédit américain, et celui-ci tend de plus en plus à s'imposer par la force seule. Parallèlement, la circulation internationale des capitaux a été de plus en plus facilitée, au point que plus aucun Etat n'a, actuellement, le pouvoir de limiter les entrées et sorties de capitaux sur son territoire, et l'intégration des places boursières par les technologies modernes de communication provoque une quasi-instantanéité de réactions à tout événement ou à toute annonce (parfois

fallacieuse) partout dans le monde. Le vagabondage qui s'ensuit, de capitaux gigantesques toujours à la recherche du profit le plus élevé à court terme, détruit définitivement tout espoir pour un Etat isolé - ou même un groupe d'Etats - de promouvoir une politique de développement sur son territoire. Dans la surenchère permanente qui s'ensuit, les pouvoirs publics n'ont bien souvent pas d'autre recours, pour tenter de capter une partie de cette manne vagabonde, que d'offrir des ristournes toujours plus colossales sur les recettes fiscales et sur les salaires, la mise à l'emploi ne peut plus dès lors assurer le développement d'une demande intérieure forte pour les investisseurs (mais ça leur est égal, car ils ne visent pas le marché intérieur), ni le recouvrement, par l'Etat, des dépenses d'infrastructure ou de formation consenties pour attirer les investissements.

Coca-Cola avait investi en France, dans une unité d'embouteillage la plus grande d'Europe ; en échange, l'Etat français - sous Mitterrand, si je ne me trompe - lui avait consenti une exonération d'impôts pendant cinq ans. Que se passa-t-il au bout de cinq ans ? Coca-Cola alla s'installer ailleurs, en Irlande je pense, l'abandon d'une unité de production encore neuve lui coûtant moins cher...

Il y a mieux encore : en Chine, il y a quelques années, la grande mode était de construire des usines préfabriquées clé sur porte, transportables par hélicoptère sur le site, et démontables ; aucun investissement routier, et dès que la main-d'oeuvre commence à s'organiser, on démonte et on déménage l'usine !

Dans ce contexte de circulation frénétique des capitaux, la mainmise sur les économies nationales par des groupes colossaux n'est pas une chimère de vieux gauchistes baba-cool : en France, d'après une statistique récente, environ 40 % du capital productif appartient à de gros investisseurs multinationaux, en tête desquels les fameux fonds de pension américains. Mais les (gros) investisseurs français, et européens en général, ne sont pas en reste, puisqu'ils se sont rués avec enthousiasme sur les pays de l'Est depuis les années 90 !



Faut-il revenir à Keynes ?

En conclusion, et pour en revenir à notre sujet, cette évolution multiple s'est reflétée à partir du milieu des années '70 mais surtout dans les années '80, par la remise à l'honneur des thèses mêmes que Keynes avait vigoureusement - et avec succès - combattues ; l'équilibre budgétaire, voire l'austérité, la modération des salaires (mais pas des profits) sont redevenus les articles de foi de nos dirigeants ; au nom de la « concurrence libre et parfaite », paraphrase mensongère des analyses de Adam Smith, toute intervention de l'Etat doit être énergiquement rejetée, d'où le démantèlement des entreprises publiques, qui seront bientôt suivies des services publics. Jusqu'il y a peu, nos nouveaux gourous voulaient encore bien admettre les traditionnelles « fonctions régaliennes » (armée, police, justice, monnaie), mais actuellement, même celles-ci tendent à échapper à la puissance publique : voir aux Etats-Unis les progrès des entreprises privées de type militaire/sécuritaire, engagées sur le terrain en Irak, ou ceux des prisons privées ; même dans nos pays, des fonctions de police commencent à être sous-traitées au privé. La notion de biens collectifs, qui justifiait l'existence de l'investissement public dans les routes, les chemins de fer, la distribution de l'électricité, l'enseignement, la santé, est en passe de disparaître, non seulement du discours officiel, mais, plus grave encore, de notre vision du monde.

Qu'en résulte-t-il ? Certes, l'inflation, caractéristique des années '70, et que l'on a (un peu vite) attribuée à la nature même des politiques d'inspiration keynésienne, a été jugulée. C'est un grand avantage pour les prêteurs, beaucoup moins pour les emprunteurs ! Les budgets des Etats sont, sinon en équilibre parfait, du moins très peu déficitaires. Mais la répartition des richesses, qui avait évolué dans le sens du comblement des inégalités pendant les « 30 glorieuses », s'est remise au galop à évoluer dans le sens inverse : jamais les inégalités n'ont été aussi profondes depuis la fin des années de guerre, jamais le chômage n'a été aussi important, jamais les salaires n'ont été aussi bas, et le seul remède préconisé par nos élites face à la catastrophe sociale que nous vivons consiste à... toujours diminuer davantage la part du

travail dans les revenus. A l'autre extrême, jamais les bénéfices des entreprises n'ont été aussi volumineux, ni n'ont connu une telle croissance (avec des taux à deux chiffres, alors que le taux d'inflation atteint à peine 2 % !).

Alors, faut-il faire revenir Keynes ? Les temps ont changé, on ne reviendra pas sur l'intégration économique mondiale, mais pourquoi ne pas réinventer le keynésianisme au niveau des pouvoirs supra-nationaux ? C'est précisément ce que la Communauté européenne, entre autres, se refuse à faire : il n'est que de voir le fameux « projet de constitution européenne », dont l'objectif principal est de bétonner une approche totalement anti-keynésienne du rôle des Etats et y compris du rôle de la Communauté européenne en tant que 'super-état'. ●

CONGRES



Sécurité sociale et travail social

Face à ce modèle capitaliste désormais mondialisé avec l'entrée en force de la Chine dans le concert économique international, il nous faut appréhender les enjeux importants des prochaines décennies pour notre société belge. Au moment où la survie même de la Belgique comme Etat, même fédéral, ne cesse d'être remise en cause par le creux grandissant entre les différentes communautés du pays, se reposent également des questions aussi fondamentales pour nous que la défense de notre système de sécurité sociale, basé précisément sur le principe de solidarité entre les communautés, mais aussi du pacte entre les générations, reposant sur le même postulat et assurant quant à lui le régime des pensions. Toutes ces réflexions s'éclairent à la lumière des différentes mutations qui s'annoncent en matière de fédéralisation accrue des compétences et d'adaptations législatives et décrétales à venir.

CONGRES



L'importance de la sécurité sociale en Belgique : fondements historiques et enjeux actuels

.....

Au moment où la Caisse auxiliaire d'assurance maladie-invalidité (CAAMI) soufflera sur cinquante bougies pour fêter son anniversaire, la sécurité sociale aura commémoré ses soixante ans d'existence. C'est en effet, le 28 décembre 1944 qu'un arrêté-loi instaura la sécurité sociale des travailleurs salariés. Cet arrêté fut la traduction en termes légaux d'un pacte social négocié pendant la guerre par des représentants patronaux et syndicaux au sein d'un groupe clandestin, le Comité patronal-ouvrier et conclu le 24 avril 1944 sous la forme d'« un projet d'accord de solidarité sociale ».

Sans doute les principaux acteurs de cette époque étaient loin de penser qu'ils faisaient œuvre historique en signant cet accord ou en promulguant cet arrêté-loi, mais c'est avec le temps et le recul que l'importance de ces décisions s'est marquée dans la conscience collective.

Cet article constitue une proposition de relecture de ces soixante années de construction et de transformations de la sécurité sociale dans le but de dégager des enseignements utiles à la compréhension des défis actuels qui se posent à elle².

.....

1944, une année charnière

L'importance que revêt l'année 1944 pour la sécurité sociale tient à ce qu'elle a été une charnière qui a permis à la sécurité sociale de fermer un chapitre et d'en ouvrir un autre.

En effet, la sécurité sociale n'est pas née en 1944. Elle avait déjà parcouru un long chemin. Si l'on prend comme référence les assurances sociales obligatoires pour les travailleurs salariés, il convient de remonter à 1903, année où les premières dispositions obligatoires furent prises en matière de couverture des accidents du travail. Quelques années après, en 1924 et 1925, ce fut l'assurance vieillesse qui rentra dans un système d'obligation. En 1927, ce fut le tour des maladies professionnelles et en 1930, fut créé un système obligatoire d'allocations familiales. Enfin en 1936, des dispositions obligatoires furent prises en matière de vacances annuelles. Seuls, l'assurance maladie-invalidité et l'assurance chômage restaient des assurances libres, subventionnées par les pouvoirs publics.

Si l'on prend comme référence les acteurs du système, il faut remonter bien avant le XX^{ème} siècle pour trouver les premières traces de mutualités. En effet, dès le Moyen Age, « les corporations instituent progressivement en leur sein des mutualités qui portent assistance à leurs membres en cas de maladie, d'infirmité, de vieillesse ou d'autres risques » (Cremer, 1964, p.14).

Même sans plonger son regard si loin dans l'histoire, on constate que dès 1849, un arrêté royal prévoyait une prise en charge partielle des coûts liés à la fondation des sociétés mutuelles (arrêté du 16 avril 1849). Cet arrêté annonçait deux lois, celle du 3 avril 1851 et du 25 juin 1894 qui conduisirent à la reconnaissance des sociétés mutualistes et de leur champ d'action (Leblanc et Poucet, 1989).

C'est également à la moitié du XIX^{ème} siècle que les organisations syndicales et patronales se mettent en place. Selon Chlepnier, c'est aux

*Pierre Reman,
économiste,
directeur de la
Faculté ouverte
de politique
économique et
sociale de
l'université
catholique de
Louvain, titulaire
de la Chaire Max
Bastin¹.*

Mots clés : solidarité,
sécurité sociale.

L'importance de la sécurité sociale en Belgique : fondements historiques et enjeux actuels

environs de 1860 que l'on voit apparaître les premiers syndicats formés par les ouvriers de la grande industrie (Chlepner, 1972, p. 113) et déjà en 1842, on trouve trace de l'existence d'un comité des industriels, qui regroupait une trentaine d'industriels en Belgique (Arcq, 1990, p. 3).

Bien avant 1944, le décor des assurances sociales était donc planté et les acteurs principaux étaient déjà en place. Cela ne diminue en rien l'importance des décisions prises à l'époque. Dans le chef des représentants des travailleurs et des employeurs, il fallait agir vite et, comme le stipule le projet d'accord de solidarité sociale, « prendre dès le retour du pays à l'indépendance une série de mesures d'urgence propres à réparer les misères subies pendant l'occupation par la grande masse des travailleurs salariés. Ces mesures d'urgence visent le régime des salaires, l'institution d'un système complet de sécurité sociale reposant sur la solidarité nationale et la restauration ou l'instauration des méthodes de collaboration paritaire entre les organisations d'employeurs et organisations de travailleurs ».

Neuf mois après la signature du projet d'accord de solidarité sociale le *Moniteur belge* publia l'arrêté loi du 28 décembre 1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs. Le rapport au Régent précise les objectifs poursuivis : « Dans le mouvement général qui porte les nations démocratiques à répartir plus justement les fruits du travail commun, la Belgique tient à garder une place de premier rang. Le mot d'ordre de cette époque est de développer la sécurité sociale, de soustraire aussi complètement que possible aux craintes de la misère les hommes et les femmes laborieux. »

Sur le plan institutionnel, l'assurance maladie-invalidité et l'assurance chômage furent rendues obligatoires et l'Office national de sécurité sociale fut créé pour récolter l'ensemble des cotisations sociales.

Le plan Beveridge ne passera pas la Manche

Le chemin emprunté par la Belgique pour donner forme à la sécurité sociale ne fut pas « beveridgien » mais « bismarckien ». Le débat portant sur le modèle de sécurité sociale fut réel

même s'il ne fut pas frontal car les conceptions en présence se sont élaborées dans des enceintes différentes et peu d'éléments étaient connus de part et d'autres. L'option beveridgienne était préconisée par la Commission belge pour l'étude des problèmes d'après-guerre (CEPAG) mise sur pied par le Gouvernement belge réfugié à Londres. Manifestement, le plan *Social Insurance and Allied Services* déposé, à la demande de Winston Churchill, par Lord Beveridge au Parlement britannique en décembre 1942, a fortement influencé les travaux du CEPAG, mais dans les faits, les dispositions prises pour construire le système de sécurité sociale ne se sont pas inscrites dans la logique reposant sur les quatre grands principes du modèle beveridgien. A savoir le principe d'universalité qui veut que la sécurité sociale s'applique à une communauté de citoyens plus qu'à une communauté de travailleurs, le principe d'uniformité en vertu duquel des prestations forfaitaires doivent viser à garantir une protection minimale de base, le principe d'unicité selon lequel les différentes branches de la sécurité sociale constituent un seul système national de protection confié à l'administration publique sous la responsabilité d'un seul ministère et enfin le principe d'intégration qui associe l'assistance sociale et la sécurité sociale au sein des politiques sociales.

Les négociateurs du projet d'accord de solidarité sociale sont restés fidèles à la logique bismarckienne des assurances sociales. La communauté de référence dans cette conception est celle de travailleurs qui se créent par leurs cotisations des droits contributifs. Dans un système bismarckien, la solidarité est à la fois horizontale et verticale : elle s'opère à l'intérieur des mêmes catégories sociales en fonction des risques et des charges (des bien-portants vers les malades ou des familles et personnes sans enfant vers les familles avec enfants par exemple) mais elle procède aussi à une réduction des inégalités de revenus car les cotisations sont calculées en fonction des revenus du travail et les prestations sont octroyées soit forfaitairement soit en proportion du salaire perdu suite à la survenance d'un risque mais à l'intérieur d'une fourchette située entre des minima et des plafonds.

Le modèle bismarckien implique aussi le paritarisme dans la gestion des caisses de sécurité sociale et bien souvent l'existence de différents



régimes dont les plus importants sont le régime des salariés, le régime des indépendants et celui des agents de l'Etat. Enfin, une distinction nette est faite entre la sécurité sociale et l'assistance sociale, cette dernière étant reléguée à situation résiduaire.

La préférence pour un modèle bismarckien « à la belge »

Pourquoi la Belgique a-t-elle opté pour le modèle bismarckien ? Le pragmatisme a joué un rôle : il existait déjà des lois sociales et les décideurs ont préféré les rendre obligatoires quand ce n'était pas le cas, de développer celles qui l'étaient insuffisamment et de fixer un cadre global de prélèvement des cotisations sociales : l'Office national de sécurité sociale (ONSS). Les acteurs ont également joué un rôle essentiel, en particulier ceux qui dans le monde patronal et syndical, percevaient l'importance que pouvait revêtir un mode de décision contractuel dans la résolution des questions économiques et sociales. La voie contractuelle qui repose sur la reconnaissance mutuelle des interlocuteurs sociaux ne s'est pas imposée naturellement ni dans le camp patronal où des voix se sont élevées contre la reconnaissance du « fait syndical » ni dans le camp syndical où la concertation était perçue par certains leaders comme l'expression institutionnelle d'une alliance de classes. Ceci étant, le mouvement de « collaboration paritaire » fut lancé et les institutions œuvrant à différents niveaux furent construites : création des conseils d'entreprise en 1945, des comités de santé et sécurité en 1948, du Conseil central de l'économie en 1948 et du Conseil national du travail en 1952. Quant à savoir si le rapport Beveridge était connu par les interlocuteurs sociaux lorsqu'ils ont négocié dans la clandestinité, la controverse n'est pas éteinte entre ceux qui affirment que le rapport a été parachuté d'Angleterre et consulté par les négociateurs du projet d'accord de solidarité sociale et ceux qui disaient le contraire. Il est clair aussi que les principes du plan Beveridge rentraient en contradiction avec le pluralisme institutionnel auquel tenaient plusieurs acteurs sociaux et politiques importants particulièrement dans le monde chrétien (Reman, 1992, Reman et Feltesse, 2003). Herman Deleeck

souligne à ce propos que la sécurité sociale « n'est pas étatique ; elle est de « chez nous », encadrée dans nos organisations sociales. Ce système de sécurité sociale n'est pas unitaire mais pluraliste et il est, à l'intérieur d'un cadre légal, dirigé et géré de façon autonome. Il n'est donc pas un sous-produit d'un appareil d'Etat. C'est une garantie pour le bien-être du citoyen car celui-ci, devant un appareil d'Etat se trouve naturellement dans une position d'inadéquation et d'impuissance (qui vient de la nature même de la situation indépendamment du bon vouloir du fonctionnaire individuel). La « pilarisation » c'est-à-dire le clivage entre organisations sociales sur base de convictions philosophiques peut avoir des inconvénients. Mais, fondamentalement, ces piliers sont la marque et la justification du caractère non-étatique de la sécurité sociale » (Deleeck, 2003, p.440).

Selon cet auteur, les organisations sociales œuvrant dans le paritarisme incarnent les idées force de solidarité et d'égalité des chances, d'économie sociale et de contre-pouvoir face à l'Etat et au marché. Ces idées force, et particulièrement la référence aux contre-pouvoirs eurent l'occasion de marquer leur influence lorsque le socialiste Henri Fuss et le social-chrétien Walter Leën désignés par le Gouvernement comme commissaire d'Etat et commissaire d'Etat-adjoint à la réforme de la sécurité sociale remirent chacun leur rapport proposant des mesures visant à améliorer le système. Si sur différents points, les propositions de Fuss et de Leën divergèrent au point de ne pas pouvoir aboutir à une conclusion commune, on retrouve néanmoins une même approche des relations entre l'Etat et les institutions de sécurité sociale. A savoir pour l'Etat l'attribution de la fonction essentielle de contrôle mais dans un contexte où les institutions, gérées paritairement et disposant d'une personnalité juridique, détiennent un réel pouvoir d'autonomie dans l'exercice de compétences larges que ce soit sur le plan budgétaire, administratif et de gestion du personnel. Les propos de H. Fuss furent clairs à ce propos. « Afin d'éviter le développement de l'étatisme, le comité de gestion paritaire de chacun des organismes de sécurité sociale doit avoir, comme son nom l'indique, de véritables pouvoirs de gestion, ceux-ci s'exerçant bien entendu sous le contrôle du ou des ministres compétents auprès desquels le comité exerce, en outre des

L'importance de la sécurité sociale en Belgique : fondements historiques et enjeux actuels

fonctions d'ordre consultatif. L'étatisme, c'est une bureaucratie qui s'encroûte dans un isolement tendant à l'omnipotence, mais qui finit par s'endormir dans l'inertie. La gestion paritaire, c'est au contraire, une administration toujours vivante, parce que soumise à la direction supérieure de représentants directs des administrés eux-mêmes. » (Fuss, 1951, p. 297).

Ceci étant, cette conception positive du paritarisme ne fut pas pleinement partagée par tous et en particulier à l'intérieur du mouvement socialiste où les débats furent particulièrement vifs sur la question de savoir qui devrait diriger la sécurité sociale. Il fallut attendre l'avis du Conseil national du travail du 24 novembre 1955 (CNT, 1955, avis n° 51 du 24 novembre) sur la gestion paritaire pour voir se préciser les responsabilités de part et d'autre : autonomie de gestion des organismes indépendants et exercice du contrôle par le Gouvernement, ce qui pour certains constituait un camouflet vis-à-vis d'une politique visant à renforcer le pouvoir de l'Etat (Reman et Feltesse, 2003 p.105, Vantemsche, 1994, p. 98). La porte ouvrant vers le modèle beveridgien se referma donc encore une fois dix ans après les origines et les discussions allèrent désormais porter moins sur la pertinence de la gestion paritaire que sur les formes que devrait revêtir celle-ci. Une excellente rétrospective du Conseil national du travail indique clairement comment, dans les années 1950, plusieurs initiatives furent prises pour pallier ce qui apparaissait comme des défauts d'uniformité en matière de modes de gestion des organismes publics de sécurité sociale ainsi qu'en matière de contrôle de gestion par le Gouvernement (Conseil national du travail, 1995, pp. 9-37).

Concrètement trois grands points faisaient problème. Le premier concernait le fonctionnement concret des comités de gestion. Il s'agissait d'une part de savoir si la gestion paritaire supposait que les comités de gestion soient composés exclusivement des représentants des travailleurs et des employeurs ou s'il convenait d'avoir une approche plus large de la concertation. D'autre part, il s'agissait de déterminer des modalités uniformes portant sur le choix des membres du comité de gestion, de la désignation du président et de la mission qui lui serait dévolue. Le deuxième point avait trait

à la politique du personnel, définition du statut, modalités d'engagement et de licenciement, etc. et le troisième point concernait l'harmonisation du contrôle et du statut financier des organismes de sécurité sociale. Le point de vue des interlocuteurs sociaux fut exprimé clairement dans un avis unanime. On y trouva la revendication d'un paritarisme strict, d'une large autonomie y compris dans le domaine de la politique du personnel et de la gestion financière, sous réserve pour ce dernier point d'un contrôle du Gouvernement. Cependant, cet avis ne fut pas suivi totalement. En effet, le législateur a considéré en 1963 (loi du 25 avril 1963 relative à la gestion des organismes d'intérêt public de sécurité sociale et de prévoyance sociale) que dans les secteurs de l'assurance maladie et des allocations familiales, le paritarisme pouvait être élargi aux mutualités et aux organisations familiales. En outre, si l'autonomie des comités de gestion fut reconnue sur le plan de la gestion administrative, elle fut relative sur le plan financier et politique puisque le Gouvernement a acquis les compétences de contrôler les comptes, d'approuver le budget des organismes de sécurité sociale et de traduire, avec le parlement le cas échéant, en textes de loi les avis et propositions des comités de gestion.

C'est dans ce contexte que la Caisse d'assurance maladie invalidité fut créée en 1955 (loi du 14 juillet et arrêté royal du 22 septembre) à l'instar d'autres caisses publiques oeuvrant dans d'autres secteurs de la sécurité sociale. Au départ, ces caisses furent placées sous l'autorité du ministre de la Prévoyance sociale et il faudra attendre l'année 1963 pour voir la Caisse d'assurance maladie invalidité et les autres caisses publiques être placées sous le régime de la gestion paritaire (E. Janssens, 1993, p. 2).

Le rôle des interlocuteurs sociaux est donc fondamental dans le processus de décision. Au sein du Conseil national du travail, ils détiennent une compétence d'avis sur la sécurité sociale qu'ils peuvent exercer sur base de leur propre initiative ou à la demande du Gouvernement ou du Parlement. Ils siègent au sein des comités de gestion des différents organismes de sécurité sociale et à ce titre détiennent également une compétence d'avis. Dans les faits, le Gouvernement ne prend donc des décisions en la matière qu'après avoir consulté les interlocuteurs sociaux présents dans les



comités de gestion ou au Conseil national du travail. Cela sans compter les contacts informels qui se nouent entre les acteurs sociaux et politiques.

Une vision de progrès

On peut donc voir dans les choix opérés en Belgique en 1944 et dans les années 1950 une manifestation du mécanisme de *path dependency*, selon lequel, il est difficile pour une institution comme la sécurité sociale de quitter le chemin emprunté dans le passé en raison des acteurs et des normes présentes dans le système (Merrien, 1997). Mais ce serait une erreur de croire que cette « dépendance » a conduit à l'inertie. Au contraire, elle a accompagné une conception ambitieuse du progrès défini comme étant, par la négociation et le compromis, le résultat de « la bonne marche des entreprises » et d'une importante redistribution des revenus. Ce compromis malgré ses détracteurs se confirma avec les années et se perpétua à travers et grâce au développement d'une politique contractuelle qui s'exprima dans la création des institutions de la concertation sociale que nous avons mentionnées plus haut, dans la « Déclaration commune sur la productivité » en 1954 qui confirma, dix ans après, les objectifs visés par le projet d'accord de solidarité sociale et enfin dans les accords interprofessionnels de programmation sociale qui confortèrent dès 1960, le rôle des interlocuteurs sociaux dans l'élaboration de la programmation sociale. Situés au niveau central, ces accords ont eu une influence positive directe et indirecte sur le développement de la sécurité sociale jusqu'en 1976 que cela soit dans le domaine du financement ou dans celui des prestations. Ensuite, dans un tout autre domaine, on a assisté en 1963 à une application de la logique du compromis à tout le secteur de l'assurance maladie, patrons, syndicats, médecins et mutualités s'accordant après un long conflit sur le principe des accords médico-mutualistes comme forme centrale de régulation dans le domaine des soins de santé.

Outre le développement d'une économie de la concertation, le système de sécurité sociale a bénéficié dans les années 1960 d'un contexte où les tensions portant sur le mode d'organisa-

tion de la sécurité sociale se sont estompées non seulement entre les piliers mais aussi à l'intérieur des piliers. Dans le monde socialiste, le pluralisme des organismes assureurs fut de moins en moins considéré comme « une des constantes les plus contestables de la sécurité sociale en Belgique » (Liebman, 1964, p. 103) tandis que dans le monde chrétien, peu à peu s'efface « une sorte de réserve globale, de résistance et de conception étriquée de la sécurité sociale » (Deleeck, 2003, p. 444). Sans doute l'existence de gouvernements de coalition, et en particulier ceux qui ont été constitués entre les partis sociaux-chrétiens et socialistes, a contribué à ce que les tensions présentes à l'origine ne portent plus sur l'essence du modèle lui-même que sur des questions souvent d'ordre technique à l'intérieur de celui-ci.

Certes des tensions et conflits continuèrent à émailler l'évolution de ce compromis global mais ils ne touchèrent pas à sa dynamique d'intégration sociale et de redistribution. L'expression « société de transferts » s'applique parfaitement à une société qui a connu, pendant plus de trente ans, un rythme de croissance des prestations sociales deux fois plus importantes que celui du produit intérieur brut (PIB) et par conséquent de voir la part de l'ensemble des dépenses dans le produit intérieur brut passer



L'importance de la sécurité sociale en Belgique : fondements historiques et enjeux actuels

de 11,6 % en 1950 à 29,7 (Deleeck, 2003, p. 63). La période 1960-1975 fut en effet pour la sécurité sociale une période de développement important qui s'exprima par :

- une extension de son champ d'application :
 - extension de l'assurance maladie à quasiment toute la population ;
 - ouverture du droit à l'assurance chômage aux étudiants ;
 - octroi d'allocations familiales aux enfants d'invalides, chômeurs et pensionnés ;
- une amélioration de la couverture des risques :
 - amélioration des prestations minimales et revalorisation continue ;
 - application du mécanisme d'adaptation au bien-être suite à l'accord interprofessionnel de 1971 ;
 - enrichissement permanent de la nomenclature des soins médicaux ;
- un rapprochement des statuts :
 - fusion des régimes ouvriers et employés dans le secteur des pensions ;
 - fin du financement par capitalisation au profit d'un financement par répartition.

Cette évolution sociale a été compatible et même constitutive d'un modèle de croissance « fordiste » fondé sur l'augmentation des niveaux de vie, la redistribution des revenus, la modernisation des entreprises et l'augmentation constante de la productivité. Ce contexte a facilité l'estompement de clivages propres à la société belge. Sur le plan idéologique, les tensions de l'immédiat après-guerre entre le monde chrétien et socialiste se réduisent : le monde chrétien adhère pleinement au modèle de sécurité sociale et en partie le façonne. La Confédération des syndicats chrétiens de Belgique (CSC) prend une place de plus en plus importante dans le système des relations collectives et une nouvelle génération s'installe au sein des mutualités chrétiennes et joue pleinement le jeu de l'assurance obligatoire. Dans le monde socialiste, la tendance sociale-démocrate s'affirme et la Fédération générale du travail de Belgique (FGTB) joue un rôle actif dans les accords interprofessionnels et la concertation sociale. La conclusion du pacte culturel de 1973 exprime dans le champ institutionnel et politique l'extension de la pratique du pluralisme qui caractérise cette époque (X.

Mabille, 2003, p. 340).

Sur le plan socio-économique et malgré la survenance de conflits sociaux importants liés aux premières phases de désindustrialisation et de restructuration, le modèle de concertation sociale a continué à se développer dans différents domaines en structurant des pratiques de compromis complexes et en faisant intervenir non seulement entre les organisations ouvrières et patronales mais aussi les organisations mutualistes, les syndicats médicaux, les organisations d'agriculteurs et de travailleurs indépendants.

La sécurité sociale dans la crise

Fin des années 1970 et surtout au début des années 1980, le système de sécurité sociale fut mis à mal. D'abord, sur le plan économique, le choc pétrolier de la moitié des années 1970 a été le révélateur d'une modification importante du modèle de croissance et de redistribution. Les fondements de l'économie belge se détériorent : inflation, déficit de la balance commerciale, endettement de l'État, désindustrialisation profonde et croissance exponentielle du chômage. En lien avec ce contexte, la dynamique de la concertation sociale s'essouffle et les interlocuteurs sociaux ne parviennent plus à conclure des accords interprofessionnels et ce pendant dix ans. Déjà en 1975, une commission royale fut instituée pour poser un diagnostic sur l'assurance maladie et dégager des pistes de réforme. Le 26 mai 1976, le Commissaire royal déposa au Parlement un rapport prémonitoire sur les grands défis qui allèrent se présenter à ce secteur dans les années suivantes. Le déficit grandissant des finances publiques empêche les gouvernements d'être, comme dans le passé, des « facilitateurs » des compromis entre les interlocuteurs sociaux. Dès le début des années 1980, une dévaluation et les mesures d'accompagnement ont été la manifestation d'une mutation profonde de la philosophie du système de sécurité sociale à la fois dans ses visées et dans ses formes.

L'équilibre entre l'économique et le social fut redéfini, le social n'étant plus considéré comme une condition mais comme conséquence du développement. La phrase devenue célèbre du Chancelier allemand Helmut Schmidt « les



profits d'aujourd'hui sont les investissements de demain et les emplois d'après demain » constitua la ligne de conduite des gouvernements belges des années 1980. Outre l'assainissement des finances publiques, la priorité fut donc accordée à la rentabilité des entreprises et à leur compétitivité, quitte à ce que la sécurité sociale soit mise dans une situation d'austérité en attendant des jours meilleurs. Sur le plan idéologique, le consensus sur l'efficacité de la sécurité sociale a été mis en débat. Le mode de financement basé essentiellement sur les salaires ne freine-t-il pas la compétitivité ? Le niveau des prestations n'engendre-t-il pas des situations de trappe au chômage ? L'absence de sélectivité n'explique-t-il pas la persistance de situations de pauvreté ? S'emparant de ces questions, des discours d'inspiration néolibérale ont fait entendre leurs voix : la sécurité sociale aurait fait son temps et il conviendrait qu'elle passe la main aux assurances commerciales et qu'elle limite son champ à la garantie des ressources aux plus démunis.

C'est sur cette toile de fond de débat sur la légitimité du système qu'une série de mesures furent prises par les gouvernements chrétiens-libéraux de 1981 à 1988. Sous le couvert de la lutte contre le déficit de la sécurité sociale, les recettes furent augmentées à travers le déplafonnement des cotisations sociales et la création d'un fonds pour l'équilibre financier de la sécurité sociale. Parallèlement, les prestations furent revues à la baisse : révision du statut fiscal dans un premier temps, ensuite baisse des allocations de façon sélective au nom de la défense des intérêts des plus démunis. En matière de soins de santé, des instruments de programmation et de planification se sont développés, et des lits dans des maisons de repos et de soins ont été créés pour pallier la suppression de lits dans les hôpitaux. Signalons aussi à cette époque l'échec de la Commission royale dans sa tentative de construire un consensus entre différents acteurs (partis politiques et interlocuteurs sociaux). Face à cela, le Commissaire royal, Roger Dillemans, dut se résoudre à remettre, sous sa seule responsabilité, un rapport final sur l'harmonisation et la simplification de la sécurité sociale.

De 1984 à 1987, à l'image de ce qui s'est produit pour les actifs, des sauts d'index ont été imposés aux allocations sociales sauf pour les

minima, ce qui a fait dire au Gouvernement que le sort relatif des plus démunis a été préservé par des mesures de sélectivité. Parallèlement à cela des aides fiscales furent octroyées pour favoriser les assurances complémentaires particulièrement en matière de pensions. Plus significatif qu'une énumération de mesures, la diminution relative de la part de la sécurité sociale dans le produit intérieur brut indique la rupture qu'ont connue les années 1980 par rapport à l'évolution des années précédentes.

La perspective et l'échec d'un nouveau pacte social

En octobre 1987, après le drame du Heysel, le Gouvernement chuta et la campagne électorale porta sur le dossier de la sécurité sociale et un nouveau Gouvernement CVP-PS-SP-PSC-VU vit le jour en mai 1988, après la plus longue crise gouvernementale de l'histoire politique de la Belgique. Un contexte économique favorable permit à ce gouvernement non seulement de mener une réforme fiscale de grande ampleur mais très controversée, mais aussi de revaloriser les prestations sociales minimales, de rétablir en 1990 et 1991, le principe de l'adaptation au bien-être des revenus sociaux.

Ceci étant, les années nonante furent loin d'être des années de restauration malgré la tentative de conclure un nouveau pacte social inspiré de la même ambition réformatrice que celle qui a prévalu en 1944. Malgré une minutieuse préparation et la réalisation d'un rapport d'une commission d'experts présidée par le gouverneur de la Banque nationale, les interlocuteurs sociaux ne purent conclure un nouveau pacte et le Gouvernement reprit l'initiative en faisant approuver par le Parlement un « Plan global sur l'emploi, la compétitivité et la sécurité sociale » s'articulant directement avec les orientations du traité de Maastricht du 10 décembre 1991.

En matière de sécurité sociale, la priorité fut de rétablir l'équilibre de ses finances et d'élaborer une gestion globale de la sécurité sociale. Toutes les prestations furent touchées par des mesures d'économie entre autre par l'application d'un index santé, c'est-à-dire d'un mécanisme d'indexation qui ne tient pas compte de la hausse des prix du carburant, du tabac et de l'alcool.

L'importance de la sécurité sociale en Belgique : fondements historiques et enjeux actuels

Encore une fois, le principe de sélectivité fut appliqué puisque l'index santé ne concerna pas les prestations minimales. L'assurance chômage fut touchée spécifiquement et les allocations des chômeurs cohabitant et des jeunes furent revues à la baisse. Enfin, une norme de croissance maximale de 1,5 % par an fut imposée aux soins médicaux jusque 1996. En matière de recettes, deux mouvements ont été opérés. D'abord, un mouvement d'augmentation des prélèvements pour équilibrer les finances de la sécurité sociale (cotisations sur les revenus des ménages au-delà de 750.000 BEF par an, retenue de 1 % sur les préretraités, augmentation du précompte immobilier de 10 à 13,4 %, et diminution des avantages fiscaux en faveur de certains allocataires sociaux). Ensuite, le deuxième mouvement fut de développer le financement alternatif dans un objectif de promotion de l'emploi (réduction de cotisations sociales en faveur de l'embauche des jeunes, de travailleurs à bas salaires ou de travailleurs supplémentaires compensée par une augmentation de la TVA de 19,5 à 20,5, un relèvement des accises sur le carburant et sur le tabac). En quelques semaines, l'idée d'un nouveau pacte social laissa la place à un plan d'assainissement financier. On retiendra aussi de cette période un renforcement du tripartisme dans la gestion de la sécurité sociale. Déjà, la création d'un fonds d'équilibre financier de la sécurité sociale en 1983 avait conduit le Gouvernement à quitter sa seule posture de contrôleur pour se positionner comme gestionnaire financier. Le plan global a entériné le tripartisme comme mode de décision concernant les moyens financiers à attribuer et à répartir entre les branches de la sécurité sociale.

Modernisation et Etat social actif

Les dix dernières années (1995-2005) ont été pour la sécurité sociale l'occasion de réflexions de fond sans qu'elles ne se traduisent pour autant par des ruptures radicales avec le passé. Cela peut s'expliquer par une conjoncture économique plus favorable mais aussi la volonté des acteurs qu'ils soient politiques ou sociaux de ne pas s'opposer sur le terrain de la sécurité sociale dans un contexte d'intégration à l'Union économique et monétaire européenne. Sans

doute, ont joué un rôle également les événements politico-judiciaires qui sont venus sur le devant de la scène et qui ont questionné les relations de confiance entre les institutions démocratiques et une population particulièrement marquée par l'affaire « Dutroux », le procès Agusta-Dassault et la crise de la dioxine. Ceci étant, cette décennie débuta, avec la coalition chrétienne-socialiste, sur le signe de la modernisation de la sécurité sociale et en 1999, ce fut le concept d'État social actif proposé par le Gouvernement « arc-en-ciel » qui nomma le répertoire des réformes voulues par la coalition libérale-socialiste et écologistes. Entre les deux périodes, les différences se marquèrent moins sur le contenu des mesures prises que sur le ton qui se voulait essentiellement gestionnaire dans le cas de la modernisation et visionnaire dans le cadre de l'État social actif. Dans les faits, cependant, on constate une continuité dans l'action des deux gouvernements et de celui qui a suivi, tous confrontés aux normes européennes d'assainissement budgétaire lié au plan de convergence européen et aux lignes directrices de la stratégie européenne de l'emploi.

Le premier chantier concerna les pensions. La réforme des pensions adoptée en 1997 s'inscrivit déjà dans une tendance qui ne va pas cesser de s'affirmer. La durée de carrière complète fut allongée de 40 à 45 ans pour les femmes et on recula l'âge légal de leur retraite de 60 à 65 ans, tout en autorisant une flexibilité de la retraite entre 60 et 65 ans pour les hommes comme pour les femmes. Le dossier des pensions fut également à l'ordre du jour du Gouvernement arc-en-ciel qui a institué un fonds de vieillissement alimenté par des recettes de ventes d'actif de l'Etat, de surplus de la sécurité sociale et des recettes spécifiques. Enfin, une loi fut promulguée pour étendre les pensions complémentaires à davantage de travailleurs en incitant les conventions sectorielles à construire un deuxième pilier de pensions en y inscrivant des mécanismes de solidarité. Tout cela s'inscrit dans une perspective d'augmenter les taux d'emploi des travailleurs âgés et de faire face aux perspectives du vieillissement démographique.

Le deuxième chantier concerna l'assurance chômage. Des changements significatifs s'y sont



opérés au début de la décennie en question, annonçant un des thèmes majeurs de l'Etat social actif. Progressivement en effet se sont succédés une série de mesures visant à accentuer la réinsertion de demandeurs d'emploi, à lutter contre l'« enlèvement » dans le chômage de longue durée. Parmi celles-ci, les premiers dispositifs dits d'activation ont été mis en place, les indemnités de chômage étant considérées, dans ce cadre, comme acomptes sur le salaire net. Il s'agit des plans de « transition professionnelle », des « emplois de réinsertion » et du plan d'« économie sociale d'insertion » qui concerne le secteur public, d'une part et le secteur privé d'autre part et enfin le secteur de l'économie sociale. C'est en fonction de cet objectif de réinsertion que la législation des agences locales pour l'emploi (ALE) a évolué : étendue du champ d'application des activités autorisées, élargissement du public potentiel, élaboration d'un « contrat ALE ». Au nom de l'Etat social actif, d'autres mesures furent prises pour lutter contre les pièges à l'emploi et s'inscrire dans une perspective de relèvement des taux d'activité. Mais de toutes les mesures prises au nom des politiques actives de l'emploi, les plus controversées furent celles du Gouvernement actuel (coalition libérale-socialiste) qui visent, dans le contexte de la suppression de l'article 80 permettant d'exclure de l'assurance chômage les chômeurs de longue durée, à « accompagner », à « contrôler » et à « responsabiliser » les allocataires sociaux dans leurs démarches de recherche d'emploi.

Le troisième dossier concerne les soins de santé, le Gouvernement « arc-en-ciel » a, tenant compte du passé, relevé la norme de croissance des soins de santé de 1,5 % à 2,5 % en 2000 à la faveur de l'augmentation des recettes liées à la bonne conjoncture du moment. Ceci étant, la sélectivité a été institutionnalisée par l'instauration du maximum à facturer (MAF) qui modifie le système de la franchise sociale et de la franchise fiscale instauré auparavant. Il s'agit d'un plafonnement annuel d'une partie des tickets modérateurs et d'autres frais à charge des patients. Le MAF couvre davantage de tickets modérateurs que précédemment mais le plafond est différencié selon le revenu du ménage de manière plus sélective. D'autres mesures furent prises pour freiner la croissance des dépenses en kinésithérapie et en pharmacie.

Notons, dans ce dernier domaine, l'instauration du « prix de référence » du médicament générique pour le remboursement des spécialités pharmaceutiques afin d'opérer une plus grande concurrence par les prix.

Au delà de leurs spécificités, ces trois secteurs de la sécurité sociale ont évolué, ces dix dernières années, dans un contexte économique plus favorable, ce qui a permis de rencontrer - partiellement - des demandes formulées par les acteurs sociaux tels que l'adaptation des prestations au bien-être, le relèvement des allocations les plus basses, et la réduction des cotisations sociales, etc. Ceci étant, on peut dégager de cette dernière décennie les contours d'une nouvelle approche de la sécurité sociale.

Les questions pour l'avenir

Dans le passé, on pouvait aisément déterminer sur quelles thématiques se construisait le clivage portant sur la manière de penser la protection sociale : assurance obligatoire ou assurances libres, sécurité sociale généralisée ou assistance des nécessiteux, « marchandisation » ou « mutualisation », gestion paritaire ou mode de décision étatique. Les principes et repères étaient bien établis. Aujourd'hui, tout est bien plus diffus et les pratiques qui se développent dans le champ de la protection sociale suscitent des débats dont les contours ne correspondent plus tout à fait à ceux qui se dessinaient dans le passé. D'abord, si les principaux acteurs restent en place, ils n'occupent plus les mêmes positions et l'on peut parler clairement d'une évolution du système du bipartisme au tripartisme. Même si dans les années 1980, les principes fondateurs d'assurance et de solidarité ont été questionnés et même contestés par les tenants du néo-libéralisme, ils restent aujourd'hui une référence pour les principaux acteurs. Ceci étant, le contenu normatif de ces valeurs a évolué, en particulier le concept de solidarité. En effet, si pendant des années la solidarité s'exprimait à travers les catégories de la redistribution des revenus dans un objectif de garantie des ressources et de réduction des inégalités, elle s'exprime davantage aujourd'hui dans les catégories de l'insertion. Les indicateurs de taux d'emploi dominant le débat alors qu'auparavant

L'importance de la sécurité sociale en Belgique : fondements historiques et enjeux actuels

l'efficacité de la sécurité sociale se mesurait par les taux d'insécurité d'existence et les coefficients d'inégalités. Cette approche donne une légitimité à l'identification de groupes cibles, à une sélectivité dans l'octroi de prestations avec ses dimensions d'individualisation et de moralisation (Alaluf, 2004, p. 38). En filigrane de ce débat se cachent deux conceptions de l'inégalité. Voulant éviter toute stigmatisation, la première vise à impliquer l'ensemble de la population y compris les strates supérieures dans un système de redistribution généralisée en fonction des risques et des revenus. La seconde par contre au nom de l'équité et de la responsabilité, sélectionne des groupes particuliers et prend à leur égard des mesures spécifiques visant à leur octroyer un supplément d'aide ou une plus grande « employabilité », définie comme une plus grande capacité économique de s'inscrire sur le marché du travail. Bien entendu, ces questions pour l'avenir n'ont de sens que si elles tiennent compte d'un environnement de plus en plus extraterritorial. Même si cohabitent en Europe différentes formes d'État social, les questions sont la plupart d'entre elles communes et les réponses seront de moins en moins spécifiques. ●

Notes

(1) La Chaire Max Bastin est le fruit d'une collaboration entre la Fondation travail université et l'Institut des sciences du travail de l'université catholique de Louvain pour favoriser des initiatives de recherche et de formation sur des questions liées à l'emploi, aux relations collectives et à la sécurité sociale.

(2) Ce texte a fait l'objet d'une publication de la Caisse auxiliaire de la Caisse d'assurance maladie invalidité à l'occasion de son cinquantième anniversaire. Cfr : « L'importance de la sécurité sociale : fondements historiques et enjeux actuels » in D. Coninckx et K. Eelen, *Les 50 ans de la CAAMI*, Académia Press, 2005.

Bibliographie

M. Alaluf, « La modernisation sociale à l'épreuve de la mondialisation libérale », *Politique*, décembre 2004.

E. Arcq, « Les organisations patronales en Belgique », *Dossiers du CRISP*, n° 33, 1990.

B. S. Chlepner, *Cent ans d'histoire sociale en Belgique*, Editions de l'université de Bruxelles, 1972. *Conseil national du travail*, « les interlocuteurs sociaux et la gestion de la sécurité sociale, 50 ans de sécurité sociale... et après ? », Volume 9, Bruxelles, Bruylant, 1995.

R. Cremer, « Le mouvement mutualiste en Belgique », *Revue belge de sécurité sociale*, janvier 1964.

H. Deleeck, « De architectuur van de welvaartstaat opnieuw bekeken », *Acco*, 2003.

H. Fuss, *Rapport sur la réforme de la sécurité sociale*, Ministère du travail et de la Prévoyance sociale, 1951.

S. Leblanc et T. Poucet, « Les mutualités », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n° 1228-1229, 1989.

E. Janssens, *Hulpkas voor Ziekte- en Invaliditeitsverzekering*, discours prononcé au Sénat, le 23 avril 1993.

M. Liebman, « La grève des médecins en Belgique », *Les Temps modernes*, n° 218, 1994.

X. Mabilie, « Histoire politique de la Belgique », *CRISP*, 2000

F.-X. Merrien, *L'Etat Providence*, PUF, 1997

P. Reman et P. Feltesse, « L'évolution de la gestion paritaire de la sécurité sociale », *Reflets et Perspectives de la vie économique*, 2003, n°4.

P. Reman et P. feltesse, *De la crise de la sécurité sociale au projet d'Etat social actif, dans L'Etat de la Belgique, 1989-2004, Quinze années à la charnière du siècle*, De Boek POL-HIS, 2004.

G. Vanthemsche, *La sécurité sociale des origines à nos jours*, De Boek POLHIS, 1994.



La sécurité sociale et le pacte entre les générations

.....

La sécurité sociale, au sens premier du mot, n'existe que parce que ceux qui sont en état de travailler permettent par leurs cotisations de verser des allocations à ceux qui ne sont pas (malades) ou plus (personnes âgées) en état de travailler. C'est cela, le pacte social. Rien à voir avec celui que l'on veut nous imposer à forces de grandes communications.

.....

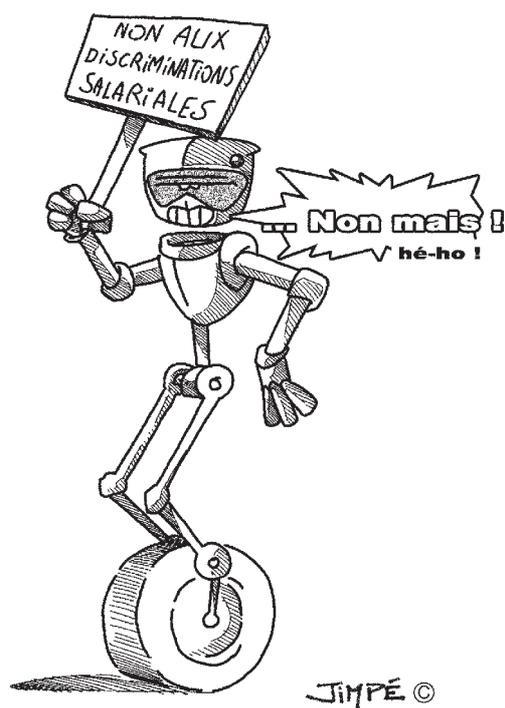
Mais non ! Les idées de prolongation des carrières ont effectivement cours dans les différents milieux gouvernementaux européens et supra-nationaux, dans les think tanks patronaux, et y compris, il y a environ deux ans, au sein même du Gouvernement allemand. Le Gouvernement ne peut donc pas accuser les syndicats de mensonge : il devrait plutôt s'efforcer de leur donner des garanties crédibles quant à ses intentions futures...

Par ailleurs, n'oublions pas que l'âge de la pension des femmes a déjà été relevé. Une femme de 55 à 60 ans, entrée au travail vers vingt ans avec la perspective d'une pension complète à 60, est depuis environ dix ans confrontée à un allongement de cinq ans de sa peine !

Le « pacte entre les générations », parlons-en un peu. Ce n'est pas une invention récente : nous vivons depuis environ cinquante ans le 'pacte' qui a vu le jour au lendemain de la dernière guerre. En quoi consiste-t-il ? En un prélèvement direct de cotisations sociales 'à la source' sur les salaires, et un prélèvement indirect (indûment appelé 'charges patronales') ; ce prélèvement sur la masse salariale permet de subvenir aux besoins des travailleurs retraités, malades ou en chômage. Si on admet que les salariés aient le droit - contrairement par exemple aux robots ou aux esclaves - d'être payés de manière à pouvoir vivre décemment même quand ils deviennent (par suite de maladie, vieillesse ou éviction) inaptes au travail, ce système est universellement reconnu comme le moins coûteux, comparé par exemple à des systèmes d'assurances privés comme aux Etats-Unis, ou à la fixation de normes salariales suffisamment élevées pour assurer la constitution de « bas de laine » individuels.

Depuis cinquante ans, donc, chaque génération qui entre au travail entretient, par son travail, celles qui en sortent, en sont sorties ou s'en trouvent exclues. On peut dire que la plus grande partie des facultés d'épargne des salariés modestes et moyens a été ainsi absorbée par le soutien de leurs aînés et malades, ne leur laissant à eux-mêmes pas grand-chose en épargne individuelle, ce qui est bien accepté puisqu'ils ont la promesse de bénéficier ultérieurement, à leur tour, du soutien de leurs cadets. Ça, c'est

Marie-Claude Prévost, économiste.



Mots clefs : sécurité sociale, solidarité, économie.

un pacte entre générations, n'est-ce pas ?

Sauf que... depuis quinze à vingt ans, à mesure que les « vieux » s'en vont, de moins en moins de jeunes sont embauchés pour les remplacer ; que ceux-ci perçoivent des salaires largement inférieurs à ceux de leurs aînés, donc avec de moindres cotisations de la sécurité sociale ; et que, de plus en plus, les entreprises qui embauchent encore se voient submergées de cadeaux par les gouvernements successifs, allègements ou exonérations de 'charges patronales' - ce qui revient à une baisse unilatérale et hypocrite du salaire, jamais dénoncée comme telle par le parti socialiste ni par les syndicats ! Dans ces conditions, c'est mathématique, il ne peut y avoir assez d'argent en caisse pour payer les futures pensions, et ça c'était prévisible ; ce qui est manifeste aussi, c'est que tous ces cadeaux censés relancer l'emploi n'auront été que des apéritifs pour les entreprises, qui en veulent toujours plus et n'arrêteront pas d'en exiger davantage tant qu'on continuera à les gâter.

On n'oubliera pas par ailleurs que, dans les années 80-90, au moment où la génération actuelle de « futurs vieux » - ceux du « baby boom » (maintenant appelé le « papy boom ») - bossait à toute allure, les excédents de sécurité sociale alors existants furent ponctionnés par l'Etat pour combler ses déficits budgétaires...

Donc, que fait-on maintenant ? Va-t-on taper sur l'épaule des entreprises et exiger d'elles des salaires permettant un niveau de vie décent aux travailleurs actifs et retraités, le respect des engagements « entre générations » pris voici cinquante ans ? Restituer à la sécurité sociale les excédents siphonnés ? Non, on déchire le 'pacte' existant (mais il est quinquagénaire, et mérite bien d'être renvoyé, lui aussi !) et on le remplace par un 'nouveau' pacte : allongement des carrières des femmes, allongement pour tous de la durée de carrière prise en compte, durcissement de toutes les pénalités contre les travailleurs exclus, en particulier les « vieux », ... Puisque nous allons paraître-il manquer de ressources, et qu'il n'est pas question de renégocier ni d'imposer aux entreprises une attitude plus équitable, la seule solution revient à réduire le nombre d'ayant-droit ! C'est ça, « le nouveau pacte »... mais les travailleurs savent compter : ils protestent parce qu'ils sont capables de com-

parer le niveau de leurs salaires (direct et indirect) avec celui de leurs loyers, des rémunérations de leurs dirigeants - politiques et économiques -, des dividendes des actionnaires de leurs entreprises, et les taux d'accroissement respectifs de tous ces revenus.

La grogne et les craquements de la base ne sont donc pas vraiment inexplicables...

Le nouveau 'pacte entre générations' se justifierait par de sombres prédictions : dans trente ans, nous serons six cent mille de plus, et seulement deux cent mille emplois supplémentaires (tiens, serait-ce ceux-là que M. Verhofstad nous avait promis en début de législature ?) ! Il faudrait donc dès maintenant s'atteler à la réduction des droits des vieux travailleurs, sans quoi on ne pourra plus se les payer...

Soyons sérieux !

D'abord, une prévision à trente ans, même si cela ne doit pas être négligé, ce n'est pas non plus extrêmement fiable - qu'est-ce qu'un prévisionniste de 1925 aurait pu annoncer pour 1955, avant le grand krach de 29, avant le Front populaire et les congés payés, avant la guerre de 40 et ses innombrables morts... ? Ou un prévisionniste de 1955 pour 1985, avant la guerre du Viet-Nam, avant l'informatique, avant la fin de la convertibilité dollar/or, avant la décolonisation... ? Ou celui de 1975 pour 2005, avant la chute du mur de Berlin, avant l'explosion du PC, avant le GSM, avant les Twin Towers... ? Rappelons-nous les grotesques annonces calamiteuses émises à propos du cap de l'an 2000 pour notre informatique ! Et, pour ceux qui ont pu suivre l'évolution de ces trente dernières années, l'extraordinaire explosion de la productivité du travail - pas perdue pour tout le monde, voir les chiffres respectifs de l'emploi et des revenus du capital...

Ensuite, si on prévoit un manque de ressources à l'horizon 2035, pourquoi ne pas commencer par restituer aux travailleurs l'intégralité des cotisations de sécurité sociale qui leur sont dues, et que l'on n'arrête pas de leur raboter ? Pourquoi, plutôt que de favoriser la multiplication



PENSIONS: LA SOLUTION!!



des petits jobs précaires, ne pas investir largement dans la formation de tous ces jeunes à venir, de manière à leur assurer des opportunités de travail hautement qualifié, rentable pour eux-mêmes et pour notre société ? Nous avons quand même encore trente ans pour muscler nos ressources de manière équitable, pourquoi tant se hâter à imposer encore plus de sacrifices à ceux qui ont, dans notre société, le moins d'avantages - notamment fiscaux ?

Enfin, plutôt que des chiffres jetés en vrac et sans contexte, j'aimerais au moins une fois trouver dans les pages de mes quotidiens une analyse un peu sérieuse sur ce qui nous attend. Cette analyse devrait s'appuyer sur les données observées en 2000-2005 et les données estimées pour 2035, notamment en ce qui concerne :

- les chiffres de population par tranche d'âge (0-10 ans, 10-20, ...), et ;
- pour chacune des tranches d'âge comprises entre vingt soixante ans, le nombre de personnes employées à temps plein et le nombre de demandeurs d'emplois à temps plein ;
- le niveau du produit intérieur brut (actuellement, entre 250 et 300 milliards d'euros) et celui du produit intérieur brut moyen par habitant (actuellement, 25 à 30.000 euros),
- le montant de la masse salariale globale (toutes cotisations de sécurité sociale comprises) et celui des cotisations sociales des salariés et des employeurs, ainsi que le pourcen-

tage des impôts directs prélevés sur ces revenus et leur proportion dans le total des rentrées fiscales,

- le montant des revenus de remplacement (allocations de chômage, maladie/invalidité, pensions de retraite) et des secours versés par les CPAS, ...

Cela fournirait des clés utiles à ceux qui souhaitent réfléchir de manière pertinente à l'avenir, en citoyens éclairés.

A défaut de trouver ce type de réflexion dans la grande presse, on peut se tourner vers des publications plus spécialisées : un récent n° des *Cahiers marxistes* analyse de manière claire et bien étayée les questions abordées ici (n° 231 de juillet 2005). ●

L'insécurité sociale

Marianne Prévost, sociologue, chercheur à la Fédération des maisons médicales.

.....

Le titre de cet article, nous l'empruntons sans vergogne et avec respect à Robert Castel¹ qui l'a donné à un petit livre, très dense et très clair, dans lequel il analyse la manière dont l'insécurité devient constitutive d'un certain développement des sociétés européennes depuis une trentaine d'années. C'est en effet le thème que nous aborderons ici, en donnant très largement la parole à divers auteurs qui rejoignent une question posée par R. Castel : « Nos sociétés postindustrielles veulent-elles continuer à « faire société » ? ».

.....

Cette question nous semble essentielle dans le champ de la santé – si l'on privilégie une vision globale de la santé. En effet, beaucoup d'intervenants des secteurs psycho-médico-sociaux rencontrent de plus en plus des personnes dont les souffrances sont, de manière plus ou moins directe, plus ou moins exprimée, liées à la précarisation, à la désaffiliation, à la mise hors du jeu social. Tout près de nous, la Fédération des centres de service social et la Fédération des centres de service social bicommunautaires organisaient en 2002 une journée d'études intitulée : *L'Etat social actif, un concept libéral pour un social à la marge* ². Cette journée répondait à un besoin de questionner la pratique des intervenants sociaux, telle qu'elle peut s'exercer dans le cadre de l'Etat social actif - nouveau paradigme qui a remplacé celui d'Etat social, selon un « glissement sémantique (qui) s'est effectué de façon feutrée et a pris l'apparence d'une neutralité gestionnaire de bon aloi »³.

Pourquoi ce besoin d'analyse et de questionnement ? En grande partie parce que le contexte socio-politique actuel bouscule le sens, les repères du travail social, parce qu'il instaure de nouveaux dispositifs qui malmènent souvent l'éthique et le rôle des intervenants – provoquant l'épuisement, la souffrance de ceux-ci. Et aussi, corrélativement, parce que « les intervenants sociaux semblent désarçonnés en parlant des usagers. Ceux-ci seraient plus nombreux et insaisissables qu'avant, difficilement classables dans les catégories traditionnelles du travail social. Comme si les travailleurs sociaux étaient de plus en plus confrontés à des situations humaines et sociales face auxquelles les catégories traditionnelles du travail social seraient inefficaces. Une espèce de brouillage des repères de ces usagers »⁴. Cette perception résonne sans doute aux oreilles de maints travailleurs de maisons médicales, qui expriment bien souvent un sentiment d'impuissance face à des problèmes de santé inextricablement liés à des problématiques sociales.

La journée d'études de la Fédération des centres de service social et de la Fédération des centres de service social bicommunautaires a suivi une démarche assez similaire à celle du congrès organisé en février 2006 par la Fédération des maisons médicales, retraçant et les principes et l'histoire de la sécurité sociale pour mieux mettre en lumière les enjeux actuels. Des points de vue fort différents ont été convoqués : depuis M^{me} Ponce, représentant alors le ministre Vandembroeck défendant l'Etat social actif, jusqu'à un sociologue dont l'intervention intitulée « L'Etat social actif : changer les individus à défaut de changer la réalité socioéconomique » développe une position plutôt contradictoire⁵. Précisant sa pensée, H.O. Hubert dit, « de façon un peu brutale, (que) l'Etat social est le degré zéro de l'imagination politique. Le terme « actif » qui promeut la participation sociale des individus et leur engagement dans la vie sociale, est à la mesure de l'acceptation passive et collective de l'Etat à l'égard d'une réalité sociale et économique marquée par la compétition exacerbée ainsi que par l'organisation rationnelle des inégalités et de l'exclusion. L'Etat social actif ne régule plus rien. Au mieux, il tente de gérer les conséquences individuelles de structures sociales génératrices d'inégalités et d'exclusions ».

Mots clefs : solidarité, société, autonomie.



Ce point de vue en rejoint beaucoup d'autres, notamment celui de Robert Castel⁶ : « Si la redéfinition de l'efficacité économique et de la compétence sociale doivent se traduire par la mise hors jeu de 10, 20, 30% ou plus de la population, peut-on encore parler d'appartenance à un même ensemble social ? Quel est le seuil de tolérance d'une société démocratique à... l'invalidation sociale ? ».

Libres ou protégés ?

Dans cet ouvrage, Robert Castel suit également une démarche historique, remontant au Moyen-Age pour rendre plus intelligible la manière dont la question sociale - définie comme une « inquiétude sur la capacité de maintenir la cohésion d'une société » - se pose aujourd'hui. Il rappelle que l'Etat social s'est progressivement construit en réponse à certains effets de la liberté d'entreprendre du XIX^{ème} siècle qui, favorisant largement les industries, « était trop forte, trop sauvage, pour ceux qui ne pouvaient que la subir. La liberté et l'individualisme triomphants comportaient une face d'ombre, l'*individualité négative* de tous ceux qui se retrouvent sans attaches et sans supports, privés de toute protection et de toute reconnaissance ». Ce concept d'*individualité négative* rejoint celui de *manque d'estime de soi* dont souffrent aujourd'hui certains de ceux qui ne peuvent, ni s'identifier à une collectivité ni se projeter dans l'avenir - et qui pourraient bien, sous des cieux incléments, devenir la « racaille » de demain.

Les réponses recherchées à la fin du XX^{ème} siècle se sont, au fil du temps, progressivement concrétisées dans le paradigme de l'Etat social, qui a tissé autour du travail de solides systèmes de garanties en instaurant le salariat. En effet, dans sa conception moderne, le salaire ne se réduit pas à la simple rétribution d'une tâche, comme le serait un contrat passé entre deux individus dans le cadre d'une tâche précise et limitée : il confère au travailleur un statut à travers lequel la subordination est compensée par des garanties et des droits, ainsi que par l'accès à la consommation, au-delà des besoins vitaux.

L'Etat social, devenu principe du gouvernement

de la société après 1945, était la force motrice prenant en charge l'amélioration progressive de la condition de tous : il ne s'agissait pas de « faire du social » à la marge, mais de conduire des stratégies orientées vers le bien commun, en obligeant les différents partenaires à élaborer des compromis, et à les respecter. Le choix politique d'un tel système était de mettre en œuvre une assurance, de socialiser le risque de manière solidaire. Le travailleur pouvait ainsi être « démarchandisé » : c'est-à-dire, ne plus avoir à se vendre sur le marché du travail, dans des circonstances considérées comme légitimes : maladie, accouchement, vieillesse, etc.

Le développement maximal de l'Etat social a été atteint pendant la période des « 30 Glorieuses », dont il faut toutefois nuancer la brillance : tout d'abord parce que la richesse d'alors s'appuyait largement sur l'exploitation du Tiers-Monde, mais aussi parce que les acquis sociaux connaissaient certaines limites : par exemple, si l'arbitraire patronal en matière de licenciements avait été légalement réduit, il ne l'était pas totalement. Mais cette limite était relativement peu perceptible, puisqu'il y avait quasiment plein emploi, donc peu de licenciements.

Par ailleurs, certaines critiques se sont élevées, de diverses natures : pour certains, la « planification étatique de la sécurité » semblait induire des existences programmées, accompagnée d'une répression des désirs et du développement individuel. Le mouvement de mai 68 s'enracina d'ailleurs en partie dans le refus d'une partie de la jeunesse, de troquer ses aspirations à un développement personnel contre la sécurité et le confort. Il y avait aussi dans cette contestation, une critique de la forme de gouvernementalité de l'Etat social : non pas que l'Etat en faisait trop, mais plutôt qu'il faisait mal ce qu'il devait faire. La critique d'un mode de gestion technocratique a fait émerger des associations de citoyens, d'usagers soucieux de participer aux prises de décision concernant leur vie quotidienne, de ne plus déléguer à l'Etat le rôle de conduire le changement d'en haut sans contrôle de la société civile. L'exigence était forte, d'une responsabilisation des « acteurs sociaux anesthésiés par les formes bureaucratiques et impersonnelles de gestion de l'Etat social »⁶. D'autres critiques portaient sur le partage des bénéfices, la reproduction des iné-

galités (surtout au niveau de l'éducation), la perpétuation de l'injustice sociale et de l'exploitation de la force de travail, le traitement indigne de certaines catégories de citoyens (prisonniers, malades mentaux, indigents...). Il s'agissait d'aller plus loin dans la justice sociale et de lutter contre « la fonction d'alibi que jouait souvent l'idéologie du progrès pour perpétuer les situations acquises ».

N'oublions pas ceux pour qui l'Etat social transformait les gens en assistés, les empêchant d'être actifs, de se déployer, d'être autonomes... un Etat Providence, en somme... cette vision-là est encore bien d'actualité.

On le voit, différentes visions se sont exprimées, et s'expriment toujours, pour questionner le rôle social de l'Etat. Ce que l'on pourrait craindre aujourd'hui nous semble-t-il, c'est l'émergence d'une « pensée unique » dans laquelle le mot « social » serait plutôt associé aux idées d'assistance, d'assistés, de profiteurs ... plutôt qu'à celles de luttes, de bien commun, de droits (sans les guillemets qui viennent bien souvent mettre en question la légitimité, le bien fondé de ces droits).

La nouvelle donne contemporaine : des individus flottants

Malgré les critiques adressées à l'État social, le système de protection attaché au salariat en est venu à structurer notre formation sociale presque tout entière, et nos mentalités. Or, « c'est au moment où les attributs attachés au travail pour caractériser le statut qui classe et place un individu dans la société paraissent s'être imposés au détriment des autres supports de l'identité comme l'appartenance familiale ou l'inscription dans une communauté concrète, que cette centralité du travail est remise en question »⁶.

Est-on pour autant en train de revenir à l'état de la société pré-industrielle ? Non bien sûr, puisque le salariat reste encore largement dominant – on verra plus loin avec quelles dérives ; et surtout parce qu'à l'époque pré-industrielle, la vulnérabilité naissait de l'excès

des contraintes, alors qu'elle apparaît maintenant suscitée par l'affaiblissement des protections : « de la société préindustrielle à la société postindustrielle s'opère ainsi un total retournement »⁶.

R. Castel souligne certains effets paradoxaux de l'Etat social. Bien sûr, les protections sociales répondaient aux lacunes de la sociabilité primaire et de la protection rapprochée, venaient pallier aux risques du développement de l'industrialisation et de l'urbanisation, qui fragilisait les solidarités de proximité et changeait la structure des rapports sociaux. Mais elles ont eu des effets homogénéisateurs puissants : la gestion catégorielle érodait les particularités individuelles, les « ayant droit » devenaient membres d'un collectif abstrait, rattachés à une entité juridico-administrative. Par ailleurs, si les pouvoirs publics ont recréé du lien, sur un autre registre que l'appartenance à des communautés concrètes, ils ont en même temps contribué à affaiblir celles-ci : progressivement les individus ont eu comme interlocuteur principal, voire unique, l'Etat et ses appareils.

« Si donc l'état se retire, c'est le lien social lui-même qui risque de se déliter ; ou laisser place au corporatisme, au *struggle for life*, où l'individu se trouve en prise directe avec la logique d'une société salariale livrée à elle-même qui a dissous, avec les solidarités concrètes, les grands acteurs collectifs dont l'antagonisme cimentait l'unité de la société »⁶.

La nouvelle donne contemporaine, c'est « la présence, apparemment de plus en plus insistante, d'individus placés comme en situation de flottaison dans la structure sociale, et qui peuplent ses interstices sans y trouver une place assignée... Des inutiles au monde »⁶.

Précarité et flexibilité : impératifs ?

Car l'Etat s'est effectivement retiré. En tous cas, l'Etat social. Les règles du jeu ont en effet changé après la « crise » des années 70 : l'affaiblissement de l'Etat nation, la mondialisation du marché du travail est venue bouleverser des mécanismes sociaux encore fragiles. Cet ébran-



lement s'est manifesté en premier lieu à travers la problématique de l'emploi. Pas seulement à travers le chômage - qui a monté en flèche - mais aussi, de manière moins spectaculaire mais plus importante, à travers une précarisation croissante du travail. Les contrats à durée indéterminée deviennent plus rares, et l'on voit surgir de multiples formes particulières d'emploi, intérim, temps partiels, emplois soutenus par les pouvoirs publics. Ce processus s'accélère au point que « la diversité et la discontinuité des formes de l'emploi sont en train de supplanter le paradigme de l'emploi homogène et stable, et produisent dès lors des trajectoires de vie éclatées et instables : la mentalité contemporaine est dominée par l'incertitude »⁶.

Ces nouvelles formes particulières d'emploi ressemblent davantage à d'anciennes formes d'embauche, lorsque le statut du travailleur s'effaçait devant les contraintes du travail. « La flexibilité est une manière de nommer cette nécessité de l'ajustement du travailleur moderne à sa tâche »⁶. Gestion en flux tendu, production à la commande, réponse immédiate aux aléas du marché, sont devenus les impératifs catégoriques des entreprises compétitives⁷. Elles y répondent en organisant la flexibilité : de manière externe en travaillant avec des sociétés de sous-traitance, ou interne en formant le personnel à la souplesse et à la polyvalence. « Le nouveau mode de production maximise le profit en réduisant la masse salariale par la compression des salaires et les licenciements, l'actionnaire s'inquiétant seulement des cours de la Bourse dont dépend son revenu nominal et de la stabilité des prix qui doit maintenir le revenu réel au plus près du nominal. Ainsi s'est institué... un mode de production qui implique un mode de domination fondé sur l'institution de l'insécurité »⁸. Dans ce contexte, les acquis sociaux deviennent des obstacles (ne dit-on pas d'ailleurs les « charges » patronales ?) au regard de la mobilisation générale décrétée au nom de la compétitivité maximale.

Cette précarisation du travail alimente la vulnérabilité sociale et produit en fin de parcours le chômage et la désaffiliation – dans une société où l'identité, la normalité, passent toutefois encore largement par le statut de

travailleur. Pour Castel, il ne s'agit pas d'un phénomène de transition ou d'un accident de parcours : « il commence à devenir clair que précarisation de l'emploi et chômage se sont inscrits dans la dynamique actuelle de la modernisation. Ils sont les conséquences nécessaires des nouveaux modes de structuration de l'emploi, l'ombre portée des restructurations industrielles et de la lutte pour la compétitivité – qui effectivement font de l'ombre à beaucoup de monde »⁶.

Le discours dominant tend à faire accroire qu'une telle « évolution » est inéluctable : diminution des ressources, lois du marché obligent... de plus, certains exaltent « le dynamisme et la souplesse du modèle américain (antithèse de la rigidité et de la peur du risque attribuée aux sociétés européennes), qui porte à lier l'efficacité et la productivité à une forte flexibilité (par opposition aux contraintes liées à une forte sécurité sociale) et même à faire de l'insécurité sociale un principe positif d'organisation collective, capable de produire des agents économiques plus efficaces et productifs »⁸.

Sans entrer dans l'analyse économique⁹ il faut rappeler, d'une part que les sociétés européennes n'arrêtent pas de produire de plus en plus de richesse¹⁰ ; et d'autre part, qu'on « peut avoir une forte productivité en associant, comme c'est le cas pour des économies immer-

Un groupe fonde une entreprise. Il embauche. L'entreprise fait des bénéfices énormes. S'aperçoit qu'en liquidant la moitié du personnel après modernisation de l'équipement elle peut encore augmenter ses bénéfices. Donc, elle débauche. Froidement. Quelques milliers de chômeurs résulteront de l'opération. L'Etat ne devrait pas tolérer ça. Etre patron, c'est avoir charge d'âmes. Mais bon, dans notre société orgueilleusement libérale, c'est toléré, et même admiré. L'Etat se fait ici complice d'une mauvaise action. Mais intervenir serait contredire la juste et naturelle loi du marché, astucieusement assimilée par ceux qui en profitent à une loi de la nature, celle de la sacro-sainte liberté. Intervenir serait faire acte de dirigisme, voire de communisme. Hou, la sale bête !

Cavanna, Défense et illustration de l'Etat Providence, Charlie hebdo 12/10/2005

gées dans des sociétés de tradition différente, telles que celle du Danemark, une forte flexibilité avec de fortes garanties sociales »⁸.

Enfin, on ne dira jamais assez que les « lois du marché » ne sont en rien des lois naturelles, et que la relégation du social au nom de l'économique résulte avant tout de choix politiques¹¹.

Une souffrance nouvelle

Revenons-en à la souffrance générée par les mécanismes évoqués ci-dessus. Cette souffrance est remarquablement analysée par Christophe Dejours¹² qui, lui, se focalise sur celle des travailleurs, infiniment répandue et relativement peu étudiée. Elle est en quelque sorte l'iceberg dont la souffrance de ceux qui sont exclus du travail n'est « que » le sommet, mais les mécanismes sont les mêmes. Tout comme, d'ailleurs, « le travail du sans papiers n'est, aujourd'hui, que la figure exacerbée de la dérégulation de la condition salariale »¹³.

La souffrance au travail analysée par C. Dejours apparaît liée à diverses causes : crainte d'incompétence, liée à un décalage irréductible entre l'organisation prescrite et l'organisation réelle du travail ; contrainte à mal travailler ; non-reconnaissance. Comment n'y a-t-il pas plus de décrochages ou d'explosions collectives ? Parce que chacun lutte pour supporter sa souffrance, finit par banaliser des faits graves, pas se désensibiliser et trouver acceptable ce qui ne devrait pas l'être. Chacun lutte aussi pour garder son emploi, face à des menaces constantes de licenciement : il faut dire que l'essentiel des variations de production est assuré par des emplois précaires, des contrats à durée temporaire et des contrats emplois-solidarité. L'emploi des stables est donc toujours précarisé par le recours, possible et facile, aux emplois précaires disponibles pour les remplacer.

Il s'ensuit une banalisation de la souffrance - ou une expression de celle-ci sous des formes morbides qui s'expriment à l'extérieur de l'entreprise et de manière individuelle - chez le médecin, par exemple. Il s'ensuit une neutralisation de la mobilisation collective, soutenue

La contrainte à mal travailler¹²

Un technicien de maintenance dans une centrale nucléaire est chargé d'effectuer le contrôle technique des tâches accomplies par une société sous-traitante de mécanique. Il s'agit d'énormes chantiers et de gros travaux engageant la sûreté des installations qui sont accomplis par des ouvriers se succédant jour et nuit. Mais le technicien responsable du contrôle, qui est statutairement rattaché à l'entreprise donneuse d'ordre (celle qui signe le contrat avec l'entreprise sous-traitante) est seul. Il ne peut pas surveiller le chantier 24 heures sur 24. Mais il est tenu, cependant, de signer les bordereaux et d'engager sa responsabilité sur la qualité du service accompli par l'entreprise de mécanique.

Malgré ses demandes réitérées, il reste seul responsable et doit, pour éviter de nuire aux travailleurs en statut précaire de l'entreprise sous-traitante, signer les bordereaux et accepter de croire sur parole le chef d'équipe de nuit sur la qualité du travail fait. Cette situation est difficilement acceptable pour un technicien qui connaît bien les métiers de la mécanique qu'il a pratiqués pendant vingt ans, et qui sait combien ils recèlent de chausse-trappes. Les conditions qui lui sont faites le placent dans une situation psychologique extrêmement pénible, qui le met en porte-à-faux avec les valeurs du travail bien fait, le sens de la responsabilité et l'éthique professionnelle.

par une stratégie du silence, une surdité, une cécité : chacun doit d'abord se préoccuper de « tenir ». Le malheur d'autrui, non seulement « on n'y peut rien », mais sa perception constitue une gêne ou une difficulté subjective supplémentaire qui nuit aux efforts d'endurance. L'insécurité entraîne l'individualisme, le « chacun pour soi », elle coupe les travailleurs



les uns des autres, et les travailleurs des chômeurs... C. Dejours introduit ici le concept de « souffrance éthique » : celle qui ronge l'individu obligé d'assister ou de participer à la « banalisation du mal ». N'est-ce pas aussi parfois cette « souffrance éthique » que ressentent les intervenants, condamnés à « mettre des rustines » (sur des pneus crevés qui continueront à rouler sur des chemins semés de clous...)?

Crainte, mais aussi honte de protester quand on a du travail, en période de chômage et d'exclusion : évoquer la situation de ceux qui souffrent à cause du travail, déclenche souvent une réaction de recul ou d'indignation « parce que l'on semble de ce fait témoigner d'une incapacité à s'émouvoir du sort supposé pire de ceux qui souffrent à cause de la privation de travail »¹².

Il y a aussi adhésion à une certaine culture de l'entreprise, qui a repris à son compte des valeurs phares de... mai 68 : « ainsi a été reconstruite au sein de l'entreprise, la validité de l'exigence d'autonomie, (devenue) une valeur absolument centrale du nouvel ordre industriel. Aux mesures visant à donner une plus grande sécurité aux salariés ont été substituées des mesures visant à rendre plus léger le contrôle hiérarchique, et à prendre en considération ce que l'on appelle si joliment les « potentiels » des individus. L'autonomie a été en quelque sorte échangée contre la sécurité. Car l'octroi d'une plus grande autonomie et d'avantages individualisés a eu pour effet le démantèlement des unités organisationnelles (entreprises, services, départements) et des catégories de personnes (groupes professionnels, occupants d'un même type de postes, classes sociales), c'est-à-dire de l'ensemble des collectifs sur lesquels les syndicats prennent traditionnellement appui. Cette histoire montre en somme l'incroyable souplesse du système, capable de répondre à des aspirations très différentes à travers le temps et de récupérer les idées de ceux qui étaient ses ennemis¹⁴ ».

Si C. Dejours se focalise sur les travailleurs, B. Conter¹⁵ souligne la similarité du discours social tenu aux jeunes, aux travailleurs occupés, aux demandeurs d'emploi : « Les jeunes qui sortent des écoles aujourd'hui ont intégré la prophétie

selon laquelle les savoirs acquis seront dépassés après quelques années, que l'emploi à vie n'existe plus, que la formation continue s'impose comme une évidence. Le demandeur d'emploi doit prendre son destin en mains, adapter ses connaissances aux besoins de l'économie, s'activer, se former. Quant aux travailleurs, il leur appartient d'anticiper les déclassements ou licenciements en étant toujours attentifs à actualiser leurs compétences, à multiplier leurs atouts, à rester « employables » ».

Gérer sa vie...

Chacun est donc responsable à tout moment, de « gérer » sa vie (plus que de la vivre ?), d'être autonome, d'avoir un projet... C'est d'ailleurs une caractéristique fondamentale de nos sociétés modernes, où l'obligation de créer sa vie en être « libre » est devenu une valeur culturelle largement intégrée¹⁶ – d'où la disqualification, et la souffrance, de ceux qui n'y arrivent pas.

C'est aussi sur une telle norme que reposent les nouvelles politiques d'insertion, dont « l'activation » est le maître-mot : « Là où l'on considérait, hier, que le chômage était un problème d'équilibre de structures, on se rabat aujourd'hui sur les comportements individuels. Il s'agit d'activer les individus – les remobiliser, les inciter et, à certains égards, les contraindre – de même que l'on active les allocations sociales. Ce changement d'approche n'est pas sans signification. Il revient à faire porter, non plus sur les grands acteurs socio-économiques, mais sur l'individu – et peut-être sur l'individu seul – la responsabilité de son insertion dans l'emploi ou de sa situation professionnelle... L'état social actif veut donc dynamiser les individus, les extirper de l'inactivité dans laquelle la social-démocratie, l'Etat Providence les a poussés »¹⁵.

... et sa santé

Beaucoup de soignants évoquent des patients qui ne « se prennent pas suffisamment en charge », qui ne sont pas assez « responsables »,

« autonomes »... Faut-il s'en étonner ? N'expriment-ils pas ainsi, même si c'est parfois de manière inadéquate, l'immense « fatigue d'être soi »¹⁷ générée par un certain type de société ? Ne viennent-ils pas ainsi déposer leur besoin de n'avoir pas à être forts, à être seuls, dans un lieu qu'ils imaginent comme un des derniers remparts où la dureté de la vie pourrait s'atténuer ?

Certains patients veulent « tout, tout de suite », attendent des certitudes, des solutions là où il n'y en a peut-être pas. Ces attentes démesurées sont certainement liées à l'évolution de la médecine qui repousse toujours plus loin les limites de la maladie, de la mort. Mais n'y a-t-il pas là, aussi, l'espoir de trouver une sécurité, des certitudes qui n'existent plus ailleurs – ni dans l'appartenance à une communauté, ni dans le travail – ni dans l'avenir, finalement ?

Il y a aussi les patients revendicatifs, qui exigent leurs « droits » de manière parfois inadéquate voire agressive – ne reproduisent-ils pas la violence sociale dont ils sont victimes ? Ne viennent-ils pas réclamer l'attention à laquelle ils ont droit, d'autant plus fort et plus maladroitement que les droits les plus élémentaires sont parfois bafoués en d'autres lieux ?

Parce qu'il faut bien dire aussi que l'individu bien portant apparaît de plus en plus, comme le responsable désigné de sa santé, et plus particulièrement de la « gestion » de celle-ci, tout comme le malade est responsable de la gestion de sa maladie – ou de sa maladie elle-même : il n'aurait pas dû fumer, il aurait dû écouter les conseils alimentaires, il aurait dû faire de l'exercice physique...¹⁸ Nous devons, je pense, être extrêmement attentifs aux nouvelles normes, aux nouveaux discours qui tendent à envahir le champ social, et à l'usage que nous en faisons, en toute bonne foi, dans le domaine de la santé.

« Certains s'interrogent aujourd'hui », écrivait en 1983 le Groupe d'études pour une réforme de la médecine (GERM) « sur les motifs profonds de l'engouement récent manifesté notamment dans les sphères politiques occidentales à l'égard de l'éducation pour la santé : le soutien officiel accru, à première vue altruiste et de bon sens, aux campagnes et

actions qui visent à corriger les comportements de vie malsains des individus n'est-il pas aussi une manière de développer et de répandre, de façon plus insidieuse, l'idée que chacun est personnellement seul responsable de ses ennuis de santé ? En période d'affolement face aux dépenses croissantes des budgets de l'assurance maladie, n'est-ce pas là une forme de propagande secondaire qui prépare idéologiquement le terrain à des mesures de limitation de la solidarité sociale face aux risques sanitaires ainsi qu'à la « personnalisation/privatisation » plus grande de la couverture de ces risques ? »¹⁹. Crainte prémonitoire...

Avoir une vision politique de la santé, cela peut se mettre en pratique à divers niveaux, de différentes manières : dans l'écoute que l'on a vis-à-vis de la genèse sociale d'une maladie, d'un mal-être, ainsi que de la manière dont elle est vécue. Dans une interpellation constante des normes véhiculées par les discours, les pratiques, les dispositifs mis en place, qui peuvent apparaître séduisants mais dont l'analyse peut mettre en lumière les aspects pervers, les enjeux sous-jacents, l'obscur collusion avec des logiques oppressantes. Enfin, en faisant les alliances nécessaires pour que le droit à la santé soit aussi, et peut-être avant tout, un droit aux conditions qui favorisent la santé globale de tous. Un autre monde est-il possible ? ●



Notes

- (1) Robert Castel, *L'insécurité sociale*.
- (2) *L'état social actif, un concept libéral pour un social à la marge ?* Actes de la journée d'étude organisée par la Fédération des centres de service social et par la Fédération des centres de service social bicommunautaires 19/9/2002.
- (3) Bruno Vinikas, « Derrière les concepts, les idéologies » in *L'état social actif, un concept libéral pour un social à la marge ?* Actes de la journée d'étude organisée par la Fédération des centres de service social et par la Fédération des centres de service social bicommunautaire 19/9/2002.
- (4) Marie Verhoeven, « Le champ de l'intervention sociale face aux mutations normatives » in *L'état social actif, un concept libéral pour un social à la marge ?* Actes de la journée d'étude organisée par la Fédération des centres de service social et par la Fédération des centres de service social bicommunautaires 19/9/2002.
- (5) Hugues Olivier Hubert, « L'état social actif : changer les individus à défaut de changer la réalité socioéconomique » in *L'état social actif, un concept libéral pour un social à la marge ?* Actes de la journée d'étude organisée par la Fédération des centres de service social et par la Fédération des centres de service social bicommunautaires 19/9/2002.
- (6) Robert Castel, *Les métamorphoses de la question sociale*, Gallimard, Collection Folio/Essais 1995.
- (7) Andréa Rea, *La société en miettes*, Editions Labor, Collection Quartiers Libres, 1997.
- (8) Pierre Bourdieu, *Contre-feux 2, Pour un mouvement social européen*, Editions Raisons d'agir, 2001.
- (9) Marianne Prévost, « L'Europe forteresse ou comment se tromper d'ennemi », *Santé conjugulée* n°34, octobre 2005.
- (10) Corine Gobin : « La contre-réforme de l'Union européenne : contre la sécurité sociale, collective et démocratique », *Cahiers marxistes* 231, juillet-août.
- (11) Bernard Mars, *Lettre ouverte aux gourous de l'économie qui nous prennent pour des imbéciles*, éditions Albin Michel, 1999.
- (12) Christophe Dejours, *Souffrance en France. La banalisation de l'injustice sociale*, Editions du Seuil Collection Points 1998.
- (13) André Rea, « Politiques d'immigration : criminalisation ou tolérance ? », *Santé conjugulée* n°34, octobre 2005.
- (14) Guy Lebeer, *Les maisons médicales : un mouvement critique en crise ?*, intervention lors du Xème colloque de la Fédération des maisons médicales, 19-20 octobre 2002 « De la valse à trois temps à la valse à mille temps ».
- (15) Bernard Conter, « Les politiques d'emploi et de formation au tempo de l'Etat social actif » in *L'état social actif, un concept libéral pour un social à la marge ?* Actes de la journée d'étude organisée par la Fédération des centres de service social et par la Fédération des centres de service social bicommunautaire 19/9/2002.
- (16) J.C. Kaufmann, *L'invention de soi. Une théorie de l'identité*, Armand Colin 2004.
- (17) Alain Ehrenberg, *La fatigue d'être soi*, Poches Odile Jacob, 1998.
- (18) Marianne Prévost, « Participation des patients : les avatars d'un concept », *Santé conjugulée* n° 28 avril 2004.
- (19) Thierry Poucet, « L'Education pour la santé : un courant qui passe... ou une mode qui passera », *Actualité Santé* n° 49, février 1983, GERM.